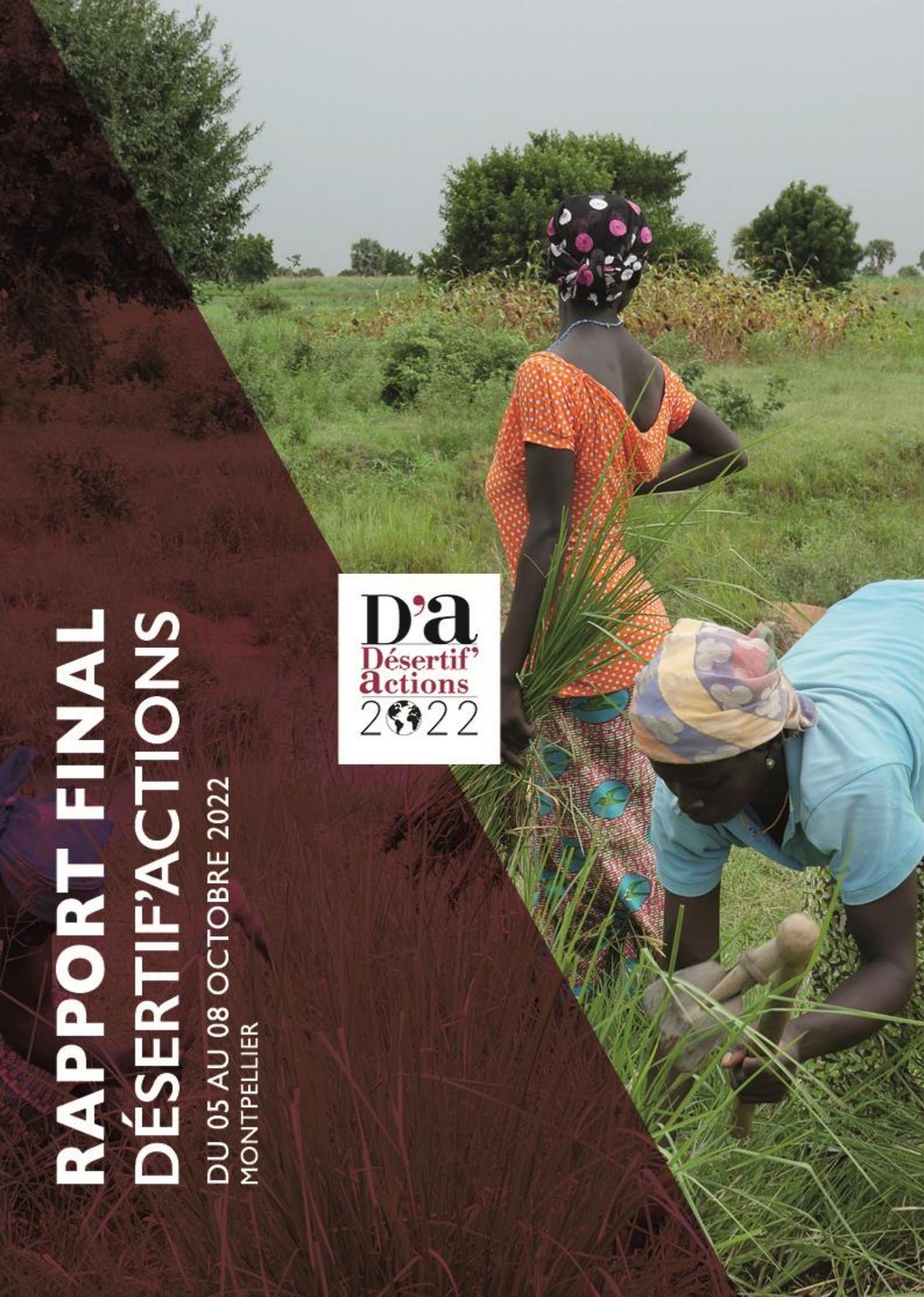


RAPPORT FINAL DÉSERTIF' ACTIONS

DU 05 AU 08 OCTOBRE 2022
MONTPELLIER

D'a
Désertif'
Actions
2022



2022 Désertif'actions

desertif-actions.org

Organisateurs



Rapportage général : Isabelle Amsallem, Agropolis International

Nos remerciements vont aux rapporteurs et rapportrices des plénières et ateliers de travail :
Manon Albagnac, Cécile Bénazet, Flora Ben Chekroun, Omar Bessaoud, Olfa Boughamoura, Fabien Boulier, Philippine Dutailly, Jérôme Enjalbert, Mathilde Geay-Galitre, Khaouter Hamrouni, Vincent Jamonneau, Fatou Mar, Ange Mboneye, Mélanie Requier, Annie Schultz, Patrick Smith, Bernard Terris

© Edition CARI 2022, 12 rue du Courreau, 34380 Viols-le-Fort
www.cariassociation.org

Sommaire

Introduction.....	5
1. Session 1. Plénière introductive	6
1.1. Ibrahim Thiaw.....	6
1.2. Nabil Ben Khadra.....	7
1.3. Clare Hart.....	8
1.4. Fadilha Benamar Koly.....	8
1.5. Carlos Manuel Rodriguez.....	9
1.6. Patrice Burger.....	9
2. Session 2. Les négociations internationales sur les terres : enjeux et perspectives	11
2.1. Les engagements pris dans le cadre de la COP15 de la CNULCD	11
2.2. Les accords internationaux relatifs aux terres	13
2.3. L'agroécologie dans les négociations internationales sur les terres.....	18
2.4. Discussions	21
3. Session 3. Les opportunités de l'agroécologie pour le développement en zones sèches	22
3.1. L'urgence de la transformation agroécologique des systèmes alimentaires.....	22
3.2. L'outil Tape d'évaluation de la performance de l'agroécologie.....	23
3.3. L'évaluation des performances de l'agroécologie par le projet Avaclim	24
3.4. La méthode d'évaluation de l'agroécologie du GTAE et de ses partenaires scientifiques	26
3.5. Comment évaluer l'agroécologie ? Défis méthodologiques et accompagnement des transitions	28
3.6. Discussions	29
4. Session 4. Freins et leviers au déploiement de l'agroécologie.....	30
4.1. Des politiques publiques favorables aux transitions agroécologiques à différentes échelles...	31
4.2. La sécurisation des droits fonciers : un frein ou un levier ?.....	33
4.3. Le rôle des services d'appui agricole dans le déploiement des pratiques agroécologiques.....	36
5. Les ateliers thématiques	41
5.1. L'agroécologie au service du développement économique des territoires.....	41
5.2. L'agroécologie pour préserver la santé de l'environnement	50
5.3. L'agroécologie pour assurer une meilleure qualité de vie	56
5.4. L'agroécologie, un atout pour la résilience en situation de crise	62
6. Session 5. Quelles avancées et initiatives de politiques publiques en faveur de la transition agroécologique ?.....	70
6.1. Déploiement de l'agroécologie, du Nordeste brésilien jusqu'à l'échelle nationale	70
6.2. Dynamique pour une transition agroécologique au Sénégal.....	71

6.3. Les actions de la Métropole de Montpellier	72
6.4. Remarques conclusives	73
7. Session 6. Restitution des travaux de groupe	74
8. Session 7. Dialogue ouvert société civile – bailleurs de fonds / décideurs	75
8.1. Des financements mixtes, responsables et à long terme.....	75
8.2. Cohérence des politiques nationales et des investissements, besoin de référentiels.....	76
8.3. L’avenir de l’agroécologie au sein de l’Union européenne	77
8.4. Discussions	78
9. Synthèse de Désertif’actions 2022	79
9.1. Une réponse aux changements climatiques	79
9.2. Les défis à relever.....	79
9.3. Impulser un mouvement international en faveur de l’agroécologie	81
9.4. Le message du SPONG, depuis le Burkina Faso.....	81
9.5. Discussions	82
10. Des cadres politiques pertinents pour les transitions agroécologiques	83
10.1. Les collectivités locales et leurs initiatives agroécologiques internationales	83
10.2. Poursuivre la mobilisation des acteurs non étatiques dans la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte	92
11. Le festival international des terres et des graines	99
11.1. Cinq tables-rondes sur les systèmes alimentaires résilients.....	99
11.2. Des actions concrètes de terrain.....	102
11.3. Autres moments de partage.....	103
12. Annexes	104
12.1. Programme	104
12.2. Liste des participant(e)s	105
12.3. Abréviations et acronymes.....	115
Remerciements	116

Introduction

Le 5^e Sommet international de la société civile, Désertif'actions 2022, s'est tenu du 5 au 8 octobre 2022 à Montpellier (France), avec l'appui de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) et de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS).

Initié et animé par le CARI depuis 2006, Désertif'actions est le rendez-vous mondial multi-acteur dont l'objectif est de contribuer à l'articulation - désormais incontournable - entre les nombreux enjeux liés à la dégradation des terres, la désertification, les changements climatiques la perte de biodiversité et la sécurité alimentaire. Cette rencontre est dédiée à la société civile du monde entier et à la voix qu'elle entend porter en tant qu'acteur majeur des processus de développement et porte-parole des populations. Le caractère multi-acteur de l'événement, permet aux organisations de la société civile (OSC) mobilisées pour les terres, de bénéficier des éclairages récents de la science et de dialoguer avec des représentants d'institutions internationales, des bailleurs de fonds et des décideurs politiques.

À l'initiative du CARI, Désertif'actions 2022 est la 5^e édition de ce Sommet international des acteurs non étatiques qui, depuis son origine, précède les Conférences des Parties (COP) de la CNULCD afin d'organiser la concertation de la société civile, et l'identification de positions communes sur les grands enjeux en matière de gestion durable des terres.

Pour la première fois, Désertif'actions 2022 ne s'est pas tenu en amont de la 15^e COP de la CNULCD (COP15, Abidjan, mai 2022). En effet, Désertif'actions 2022 s'est déroulé sur l'ensemble de l'année 2022, autour de trois phases de concertation, avec comme **fil rouge l'agroécologie, afin d'inspirer la transition et le changement de paradigme nécessaires au développement agricole** :

1. **Avant la COP 15** : préparation d'un plaidoyer de la société civile internationale sur les liens « terre, biodiversité, climat » (déc. 2021-avr. 2022). Des rencontres nationales multi-acteurs (OSC, chercheurs, décideurs politiques nationaux) ont aidé à préparer la participation collective des OSC à la COP15, et de produire des argumentaires sur la contribution concrète de l'agroécologie aux enjeux de désertification, biodiversité, climat et sécurité alimentaire. Ces rencontres ont permis aux OSC de porter un plaidoyer commun au niveau national et à contribuer ainsi aux positions portées par les pays Parties à la COP15. Les argumentaires nationaux ont été ensuite mis en commun lors d'échanges internationaux en ligne (webinaires). Une feuille de route commune a ainsi été définie au regard de l'agenda international.
2. **Un plaidoyer de la société civile porté à la COP15 (mai 2022)**. Ce plaidoyer visait à mettre l'agroécologie au cœur des discussions de la COP. Les résultats des ateliers nationaux et du webinaire international de la 1^e phase de concertation, ont été mobilisés pour investir tous les espaces de discussions de la COP : sessions de dialogue ouvert (agenda officiel), prises de parole de la société civile en plénière, groupes de discussions régionaux, journées du pavillon de Rio, événements parallèles, etc.

3. **Désertif'actions 2022** (octobre 2022), objet de ce présent rapport. Les acteurs impliqués tout au long de ce processus de concertation, se sont retrouvés à ce sommet pour consolider les argumentaires de la feuille de route à destination des pays et des autres parties prenantes, et pour in fine répondre, à travers l'agroécologie, aux différents enjeux de la CNULCD.

Ce rapport présente les contenus et les résultats du Sommet international de la société civile Désertif'actions 2022.

1. Session 1. Plénière introductive

Animation : Marcos Montoiro, Secrétariat exécutif de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD)

Désertif'actions est l'opportunité de mettre à l'honneur le travail des organisations de la société civile engagées dans la mise en œuvre de la CNULCD. Le Sommet Désertif'actions 2022 est aussi l'occasion de construire un plaidoyer de l'agroécologie comme une solution à la dégradation des terres et la désertification, notamment pour les plus vulnérables.

M. Sylvestre Tiemtoré, coordinateur du Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales au Burkina Faso (SPONG) devait modérer cette séance d'ouverture. Son absence liée à la situation de fermeture des frontières du Burkina Faso est regrettée.

1.1. Ibrahim Thiaw

Secrétaire exécutif de la CNULCD (Allemagne)

« Il faut célébrer nos succès et saluer nos héros », ceux qui jamais ne se découragent, comme le Cari qui mène ce combat depuis 30 ans. La lutte contre la désertification (LCD) est une lutte de longue haleine. Nous devons changer nos comportements, nos mentalités, nos rapports à la nature et notre perception sur les valeurs et services écosystémiques.

La LCD est complexe. Elle demande de scruter les sociétés et de combiner les analyses sociales aux comportements des communautés, de diversifier les approches et de s'adapter aux nouvelles dynamiques socio-économiques. Il faut savoir « lire » la nature, grâce à la pédologie, la géologie, la biologie, etc. Il ne faut pas se limiter à planter des arbres ou à revégétaliser ou fixer les dunes ; il faut donner un visage humain à ces actions, améliorer le quotidien des populations au travers des besoins en nourriture, en eau, éviter les conflits d'usage ainsi qu'atténuer les risques d'émigration irrégulière.

Il faut valoriser la nature et toutes les ressources renouvelables. Lutter contre la sécheresse, c'est gérer la rareté de l'eau. C'est en créant des chaînes de valeurs, des systèmes d'alerte, en apprenant à gérer l'eau, sa rareté et les sols fertiles, que nous saisissons les opportunités, au travers d'initiatives comme la Grande Muraille Verte, l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100), l'Initiative d'Abidjan, etc. Investir dans la dégradation

des terres est une bonne décision pour le présent et le futur. Pour cela, célébrons nos succès, et apprenons de nos erreurs.

La santé de la planète est primordiale et pourtant les trois quarts sont déjà altérés par nos actions.

« D'ici 2050, 16 millions de km² supplémentaires pourraient être dégradés, soit la superficie de l'Amérique du Sud »

Environ 3,2 milliards de personnes et près de la moitié de la richesse mondiale sont affectés par le manque de soin et la dégradation de la planète ; mais **nous pouvons changer ces dynamiques car toute action de restauration des terres a des effets positifs cumulatifs sur l'économie, la santé, le climat, la biodiversité et la lutte contre la pauvreté.**

1.2. Nabil Ben Khatra

Secrétaire exécutif de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS, Tunisie)

L'OSS travaille depuis 30 ans sur le Sahara et le Sahel. Selon le dernier rapport de la CNUCLD (2022)¹, 40 % des terres dans le monde sont désormais dégradées et la moitié de l'humanité est affectée. La superficie des terres cultivables diminue drastiquement, à un rythme sans précédent (5 à 10 millions ha par an). L'Afrique est la plus vulnérable des régions du monde à la sécheresse, la désertification et la perte des terres productives. Cette dégradation se conjugue à une forte croissance démographique et à une insécurité alimentaire. En 70 ans, ce continent a perdu 65 % de ses terres productives et sa population a augmenté de 600 %.

L'avenir doit être résilient et équitable afin que l'Afrique puisse nourrir sa population, créer des emplois tout en minimisant les émissions de carbone. L'agroécologie, avec sa palette de solutions, doit être considérée. L'OSS met l'agroécologie au cœur de l'agenda de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres, en partageant et en diffusant les propositions développées par les acteurs de la société civile. Les recommandations qui en émanent mettent l'accent sur l'agroécologie comme solution immédiate à la désertification et la sécheresse. Mais il faut pour cela que les pays renforcent les outils de gestion durable des terres et de conservation de la biodiversité afin d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Il est nécessaire d'agir à grande échelle et d'articuler les politiques nationales et les actions locales pour une transition agroécologique effective et mener à bien des actions concrètes de restauration des terres.

« OSC, organisations de recherche, organisations internationales, nationales et locales, croyons en l'agroécologie et aux opportunités qu'elle offre. Cela ne dépend maintenant que de nous. »

¹ Global Land Outlook 2 : <https://www.unccd.int/resources/global-land-outlook/glo2>

1.3. Clare Hart

Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole (France)

Au nom du Président Michael Delafosse (président de Montpellier Méditerranée Métropole), Clare Hart exprime son grand plaisir à recevoir cette nouvelle édition de Désertif'actions à Montpellier. Cet événement est important car il réunit une diversité de personnes du monde entier, qui travaillent sur les mêmes objectifs autour de l'importance des êtres humains et des enjeux cruciaux auxquels nous devons faire face.

« C'est dans notre ADN ». L'histoire de Montpellier s'est construite pendant 800 ans autour de la science, avec une forte communauté scientifique à Montpellier, mais aussi avec des acteurs du monde entier, particulièrement africains, avec qui la Métropole travaille « main dans la main » depuis des décennies. Agropolis International regroupe à Montpellier une grande communauté scientifique.

« Il faut être le changement que l'on veut voir dans le monde ».

La Ville de Montpellier est convaincue que l'agroécologie est la voie dans laquelle il faut aller. Les changements agroécologiques doivent prendre place ici et là-bas : ici avec les projets sur les cantines scolaires, et là-bas avec le projet sur la nutrition et la santé des jeunes au Sénégal par exemple. « *Let us make the world a better place together* »...

1.4. Fadilha Benamar Koly

Conseillère régionale pour la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée (France)

La majorité des élus régionaux ont renouvelé leur souhait d'accompagner ce type d'initiative et d'événement. En effet, la dégradation des terres est un enjeu majeur, et il faut valoriser les solutions existantes.

« Les collectivités ont un rôle clé à jouer »

La Région Occitanie a mis en place de nombreuses actions en lien avec l'agroécologie, par exemple :

- le Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie (2018) ;
- le Pacte vert régional, transversal à toute action menée par la Région ;
- une augmentation de 50 % du budget pour l'agroalimentaire ;
- les contrats d'agriculture durable pour accompagner les agriculteurs souhaitant s'engager dans la transition agroécologique de leur exploitation ;
- la foncière agricole d'Occitanie, première structure de ce type en France, qui permet aux agriculteur d'acheter de façon différé des terres ;
- un appel à projets sur l'agroécologie en Afrique (doté de 400 000 €) ;
- la gestion durable de l'eau agricole ;
- la structuration de filières de proximité ;
- des accords de coopération noués notamment avec le Maroc ;

1.5. Carlos Manuel Rodriguez

PDG du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM, États-Unis)

Seuls des efforts concertés de toutes les parties prenantes peuvent résoudre les enjeux environnementaux globaux actuels. Les organisations de la société civile (OSC) du monde entier sont des partenaires clés des enjeux environnementaux mondiaux comme la lutte contre la désertification et la promotion de l'agroécologie. C'est au travers du partage de leurs expériences que l'agroécologie peut être promue et se diffuser.

Le FEM souhaite soutenir les OSC avec la création d'un réseau FEM/OSC de partage d'expériences, mais aussi à travers l'appui à la mise en place de projets menés par les OSC en vue d'atteindre la neutralité de la dégradation des terres, avec un budget de 10 millions USD, qui devrait augmenter à l'avenir.

Une des priorités du FEM est de renforcer les liens avec les OSC, les jeunes et les populations autochtones.

1.6. Patrice Burger

Président du Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (CARI, France)

Cette 5^e édition de Désertif'actions, à laquelle des représentants d'OSC d'une quarantaine de pays participent, doit se faire à regret en l'absence des collègues burkinabè du fait du coup d'État.

« Parler avec le cœur et s'engager dans les actions »

Le CARI est engagé depuis longtemps (1994) dans la lutte contre la désertification, défi majeur auquel l'humanité est confrontée. Les terres sont le fondement d'une majorité de défis auxquels l'humanité doit faire face avant qu'il ne soit trop tard. Ce sommet fait suite à la 15^e Conférence des Parties (COP15) de la CNULCD (Abidjan, mai 2022).

L'année 2022 est marquée par de nombreuses catastrophes partout dans le monde : les oasis brûlent ainsi que les forêts, les fleuves et les lacs s'assèchent en Chine, aux États-Unis et ailleurs, la navigation est restreinte - même sur le Rhin ! -, la production d'électricité diminue, touchant d'autres productions, etc.

« Le réel, c'est quand on se cogne » (Jacques Lacan)

La globalisation a été affectée massivement par ce que la nature essaie de nous faire comprendre. Nous en avons tous subis les conséquences dans nos vies quotidiennes. Nous sommes des êtres vivants, mais nous avons oublié que nous faisons partie de la nature. Tout ne nous est pas permis. Ces récentes catastrophes nous l'enseignent ; tout un chacun en a pris conscience.

Nous avons compris qu'une augmentation de 1 % de la température diminue les rendements agricoles de 17 % et que les sols recèlent 27 % de la biodiversité terrestre.

À la lumière des connaissances scientifiques, qu'est-ce que l'agroécologie peut offrir à la santé des sols et des êtres vivants, à la production agricole, à la préservation de la biodiversité, à la sécurité alimentaire, à une économie de proximité, pour la résilience des chocs à venir ?

Les objectifs du Sommet Désertif'actions 2022 sont de :

- faire le lien entre négociations internationales et actions locales ;
- sensibiliser le grand public, mais aussi les décideurs politiques ;
- partager des expériences multi-acteurs et multi-pays et décroiser les silos des acteurs ;
- faire entendre la voix de la société civile dans les instances internationales ;
- asseoir une argumentation en faveur de l'agroécologie comme méthode et outil de lutte contre la dégradation des terres et l'atteinte de la neutralité ;
- Promouvoir la participation des collectivités locales dans le processus des négociations de la CNULCD.

Un concert clôturera le sommet vendredi soir, car « rien d'important ne peut se faire sans faire la fête » !

2. Session 2. Les négociations internationales sur les terres : enjeux et perspectives

Animation : Marioldy Sanchez Santivañez, Aider (Pérou)

La table-ronde fait le bilan des dernières négociations internationales sur les terres et, notamment, des derniers engagements pris dans le cadre de la COP15 de la CNULCD (Abidjan, mai 2022). Les panelistes ont exposé leurs points de vue sur la façon dont les engagements internationaux relatifs aux terres sont mis en œuvre. À travers leurs regards, ceux de leurs institutions ou des groupes qu'ils et elles représentent, les panelistes ont partagé des propositions pour relever les défis de la mise en œuvre des engagements internationaux, face aux enjeux de la sécurité alimentaire, de la sécheresse et du changement climatique. Les panélistes ont enfin exprimé leurs points de vue sur l'inclusion de l'agroécologie dans la solution globale.

2.1. Les engagements pris dans le cadre de la COP15 de la CNULCD

Alain-Richard Donwahi, président de la COP15 de la CNULCD (Côte d'Ivoire)

La COP15 de la CNULCD (9-20 mai 2022, Abidjan) et le sommet international Désertif'actions 2022 convergent sur différents points :

- l'ambition de lutter contre la désertification, la sécheresse et la dégradation des terres ;
- l'objectif d'engager l'agriculture, à travers l'agroécologie, vers de nouveaux systèmes de production qui associent à la fois les performances environnementale, économique et sociale ;
- une même réponse avec le choix de l'agroécologie qui fait de la protection de l'environnement un atout pour la sécurité alimentaire, les opportunités économiques et le progrès social ;
- le choix de l'innovation verte avec la diffusion de nouveaux savoirs pour lutter efficacement contre la désertification, la sécheresse et la dégradation des terres.

Les négociations internationales sur les terres, sur le climat et la biodiversité, constituent le cadre d'échanges, de partage d'expériences, de réflexions mais surtout de décisions pour la sauvegarde de l'humanité. Lors de la COP15 de la CNULCD, 36 décisions ont été adoptées pour améliorer la résilience à la sécheresse, réduire la dégradation des terres et investir dans les efforts de restauration des terres. Les principaux engagements sont les suivants :

- accélérer la restauration d'un milliard d'hectares de terres dégradées d'ici 2030 ;
- renforcer la résilience à la sécheresse en adoptant un nouveau modèle amélioré de partenariat pour des programmes d'investissement intégrés à grande échelle dans le paysage ;
- améliorer les politiques nationales et l'alerte précoce, le suivi et l'évaluation, en particulier pour les tempêtes de sable et la sécheresse ;
- accentuer les efforts autour du renforcement des capacités, du partage des connaissances et des enseignements acquis, et de la coordination de ces efforts au niveau régional ;
- établir un groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse pour 2022-2024 afin de soutenir le passage d'une gestion réactive à une gestion proactive de la sécheresse ;

- accroître le niveau de participation des femmes à la gestion des terres en garantissant un régime foncier sûr ;
- assurer de plus grandes synergies entre les trois Conventions de Rio ;
- enfin, renforcer la participation des organisations de la société civile, du secteur privé et des jeunes aux travaux et réunions de la CNULCD.

M. Donwahi préside la COP15 depuis 6 mois ; il lui reste 18 mois pour convaincre et agir, mais « les crises et les désastres climatiques se sont enchaînés à une vitesse inquiétante, les tristes exemples sont légion, entre le dérèglement des saisons, les incendies, les inondations, la sécheresse galopante et bien d'autres ». Il observe plus que jamais que « notre planète va mal, notre habitat est en souffrance et nos vies en danger. Ce contexte critique nous laisse sans autre option que celle de l'humilité et de l'action. La sauvegarde de notre planète, que dis-je, le salut de l'humanité, notre salut, repose plus que jamais sur la synergie des trois conventions de Rio et la mutualisation de leurs ressources ».

Au regard du nombre de COP qui se sont succédé depuis 1992 - 15 COP pour la CNULCD, 15 pour la Convention sur la Diversité Biologique et 27 pour la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques –, le constat du bilan de ces trois dernières décennies est rude. « Qu'avons-nous raté ? Qu'est-ce qui n'a pas marché ? Si nos conférences avaient porté leurs fruits, alors nous ne subirions pas autant les effets de la sécheresse, du réchauffement climatique et la perte de biodiversité ».

Face à la croissance démographique, à l'urgence alimentaire et aux risques de famine, **l'agriculture africaine doit produire plus. Mais elle doit aussi produire mieux**, car il s'agit, pour lutter contre le dérèglement climatique, de répondre à la demande légitime de protection de l'environnement en engageant l'agriculture vers des modèles de croissance plus vertueux. Mais il s'agit aussi de répondre à une urgence socio-économique en offrant et en diversifiant des opportunités économiques peu émettrices de gaz à effet de serre en fonction des territoires, de la nature du sol, du foncier, des traditions et de la culture.

Il revient aux États et aux bailleurs de fonds d'orienter les politiques publiques et de consolider les financements pour mieux accompagner la transition vers des systèmes agroécologiques, afin de lutter efficacement contre le réchauffement climatique, la désertification et la dégradation des terres.

M. Donwahi conclut son intervention sur son engagement à porter l'agroécologie dans la composante « agriculture durable » de l'Initiative d'Abidjan adoptée par la COP15 afin d'en faire un exemple.

2.2. Les accords internationaux relatifs aux terres

La CNULCD, adoptée en 1994, a été le premier accord international relatif à la santé des terres. Elle constitue à ce jour le seul accord international juridiquement contraignant mis en place pour lutter contre la dégradation des terres et la sécheresse. Depuis lors, plusieurs initiatives, menées par des acteurs étatiques et non étatiques, ont vu le jour afin de prendre en compte la question des terres dans les forums internationaux et de plaider pour des accords plus ambitieux et une action collective pour protéger les terres. Plusieurs étapes importantes ont été franchies :

- les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (VGGT) applicables aux terres, aux pêches et aux forêts adoptées en 2012 lors de la 38^e session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) ;
- les Objectifs de développement durable (ODD) et chacune de leurs cibles à atteindre d'ici à 2030 - notamment la cible 15.3 spécifique aux terres - adoptés en 2015 ;
- les objectifs nationaux volontaires pour atteindre la neutralité en termes de dégradation des terres (NDT) adoptés par plusieurs gouvernements dans le cadre de la mise en œuvre de la CNULCD ;
- la décision historique sur le régime foncier activement promue par la société civile et adoptée lors de la COP14 de la CNULCD, qui a conduit à la production d'un guide technique en 2022 sur la prise en compte des VGGT pour combattre la désertification et atteindre la NDT², entre autres réponses ;
- la production de rapports scientifiques consacrés aux terres, notamment le *Rapport spécial sur le changement climatique et les terres émergées* du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 2020), le Rapport sur la dégradation des terres de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et le travail de l'Interface science-politique (SPI) de la CNULCD ;
- des initiatives telles que la stratégie régionale pour une Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel, ou encore l'observatoire WOCAT (the World Overview of Conservation Approaches and Technologies) et bien d'autres en cours de développement pour répondre à ces accords internationaux.

Malgré ces progrès, il reste beaucoup à faire pour répondre à l'urgence de protéger et de restaurer les terres. Dans ce contexte, l'agroécologie apparaît comme une des alternatives pour aller vers des modes de production et de consommation plus durables et contribuer ainsi à la préservation des terres.

² FAO & UNCCD. 2022. *Technical guide on the integration of the voluntary guidelines on the responsible governance of tenure of land, fisheries and forests in the context of national food security into the implementation of the United Nations Convention to Combat Desertification and Land Degradation Neutrality*. FAO, Rome and UNCCD, Bonn. <https://doi.org/10.4060/cb9656en>

2.2.1. Le point de vue d'une organisation des Nations Unies

Martial Bernoux, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, (FAO, Italie)

Comment les décisions internationales sur les terres alimentent-elles les politiques de la FAO ? Comment la FAO contribue-t-elle à accélérer la mise en œuvre au niveau national ?

La FAO a un statut d'observateur « actif » à la CNUCLD. Elle soutient les pays dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques qui prennent en compte la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette dernière est toujours - et forcément - liée à la terre ; cet aspect est d'autant plus crucial dans les zones sèches.

Au sein de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), des progrès peuvent encore être réalisés pour prendre en compte les terres et l'agriculture durable. Le travail conjoint sur l'agriculture de Koronivia (KJWA) est une décision historique de la CCNUCC (COP23, 2017) qui reconnaît le potentiel unique de l'agriculture pour lutter contre le changement climatique. Le processus de Koronivia aborde six sujets interdépendants sur les sols, l'utilisation des nutriments, l'eau, l'élevage, les méthodes d'évaluation de l'adaptation et les dimensions socio-économiques et de sécurité alimentaire du changement climatique dans les secteurs agricoles. Ainsi, l'agriculture et l'alimentation auront une place prépondérante lors de la COP27 sur le climat (6-18 novembre 2022, Charm el-Cheikh) qui sera « la COP de l'Afrique ». L'Égypte tente de lancer l'initiative FAST (Food and Agriculture for Sustainable Transformation) qui vise à intensifier l'action en augmentant les contributions du financement climatique à l'agriculture et aux systèmes alimentaires. L'idée sera de créer un consortium autour des accords fonciers, en impliquant non seulement les gouvernements mais aussi les acteurs non étatiques. **L'accès aux financements liés au climat est un levier de transformation des décisions politiques en actions pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle.**

« Nous avons besoin de politiques mais aussi de pouvoir accéder aux financements pour mettre en œuvre les transformations ».

En effet, selon le dernier rapport sur l'aide publique au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les fonds dédiés à l'agriculture au sens large ont augmenté globalement. Pourtant ces fonds diminuent en termes de pourcentages avec 40 % de fonds dédiés à l'agriculture il y a 20 ans contre 20 % aujourd'hui.

2.2.2. Le point de vue d'une organisation de la société civile

Nahid Naghizadeh, Centre for Sustainable Development and Environment (Cenesta/Drynet, Iran)

Quelles sont les lacunes qui nécessitent un engagement plus fort ? Comment les recommandations faites par la société civile sont-elles prises en compte ?

Trente-six décisions ont été adoptées lors de la COP15 de la CNUCLD (2022), mais celles-ci ne suffisent pas pour s'engager sur une voie véritablement transformatrice et efficace afin d'inverser les processus de dégradation des sols et de sécheresse. Ces décisions ne sont pas suffisantes pour assurer la sécurité foncière des communautés rurales, en particulier des peuples autochtones, des femmes et des jeunes. En effet, les territoires de nombreuses communautés restent menacés par les industries extractives, l'agro-industrie et l'artificialisation des sols à grande échelle.

Bien que des consensus soient atteints autour d'engagements minimaux, leur traduction dans les politiques publiques et leur mise en œuvre reposent sur la seule volonté politique des États. L'absence d'engagements contraignants retarde l'atteinte des résultats escomptés, et peu de débats s'intéressent aux retards dans la mise en œuvre des décisions des COP.

Afin de convaincre les décideurs politiques, il est nécessaire de disposer de données issues de travaux scientifiques sur les impacts et les coûts de l'inaction en matière de gestion durable des terres et de gouvernance foncière responsable.

Dans de nombreux pays touchés par la désertification, en particulier les plus pauvres, la mise en œuvre de la CNUCLD reste liée à la disponibilité des fonds d'aide au développement international, dont une partie est mobilisée par le biais du Mécanisme Mondial.

Enfin, il manque un mécanisme solide et contraignant au sein de la CNUCLD pour surveiller la mise en œuvre des engagements, ou pour veiller à l'implication des OSC et des communautés locales dans les processus de mise en œuvre.

Concernant le régime foncier, le travail effectué entre la COP14 et la COP15 pour promouvoir l'échange d'expériences entre les pays et produire un guide technique pour intégrer les VGGT dans la mise en œuvre de la Convention doit être reconnu et salué. Il est à espérer que l'appel à la mobilisation de fonds pour soutenir le développement et la mise en œuvre d'une gouvernance foncière responsable et d'engagements plus forts contre l'accaparement des terres sera entendu.

Les OSC saluent et soutiennent le renouvellement du mandat du secrétariat de la CNUCLD pour continuer à partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés, ainsi qu'à soutenir les pays qui souhaitent intégrer la bonne gouvernance foncière dans leurs politiques et leurs programmes. Le secrétariat de la CNUCLD continuera aussi à explorer les indicateurs pertinents sur la gouvernance foncière pour envisager leur intégration dans le système de rapportage de la mise en œuvre de la CNUCLD.

Du point de vue de la société civile, un certain nombre de sujets devront faire l'objet de négociations lors des prochaines réunions (CRIC21, COP16) pour aboutir à des engagements forts :

- pour la sécurisation des réserves foncières pour l'agriculture, notamment dans les zones urbaines et périurbaines ;
- en faveur de systèmes de production agricoles et alimentaires durables ;

- pour la préservation des parcours et de la restauration des parcours dégradés, vitaux pour la durabilité planétaire puisqu'ils couvrent plus de la moitié de la surface terrestre de la planète.

La COP16 devrait notamment adopter une décision permettant de garantir et de reconnaître le **droit à la terre des peuples autochtones et pastoraux**, en renforçant leurs rôles en tant que principaux agents de la préservation et de la restauration, et développer des alliances plus fortes avec d'autres parties prenantes afin de soutenir activement l'année internationale des pasteurs et des parcours.

Enfin, alors que la science montre que les pertes de capital naturel dégradé ne sont jamais récupérées de la même manière et sont donc irrémédiables, il est indispensable de prendre des engagements fermes pour éviter les dégradations, et pour réduire celles qui sont inévitables, notamment en mettant fin aux pratiques qui conduisent à la pollution, à l'artificialisation des sols et à la perte de biodiversité...

« Rappelons-nous que sans des régimes fonciers légitimes et sûrs, protégeant les droits des femmes, des petits agriculteurs, des pasteurs et des peuples autochtones, il ne sera pas possible de mettre fin à la dégradation des terres et de conserver notre mère, la Terre. »

2.2.3. Le point de vue de la science

Jean-Luc Chotte, Institut de recherche pour le développement/Comité Scientifique Français de la Désertification (IRD/CSFD, France)

Comment les gouvernements et les principales parties prenantes prennent-ils en compte les travaux scientifiques existants pour mettre en œuvre les engagements internationaux sur les terres ? Quelles sont les principales contributions scientifiques à prioriser ?

La nécessaire prise en compte des données scientifique pour éclairer les décideurs politiques, les acteurs de terrain, et autres parties prenantes, s'inscrit dans un contexte d'urgence : urgence climatique, de perte de biodiversité et de restauration de 1 milliard d'ha de terres d'ici 2030, afin d'atteindre l'objectif de neutralité de dégradation des terres.

Pour avoir des « preuves scientifiques », **il faut tout d'abord que la recherche dans les pays soit soutenue ainsi que la formation des étudiants dans les universités.**

« La science est bien présente dans les trois conventions de Rio »

Aujourd'hui, il y a bonne structuration de la prise en compte des résultats scientifiques dans le cadre des conventions de Rio. Il existe dans chacune d'entre elles, des structures qui produisent des synthèses scientifiques. Au sein de la CNULCD, l'Interface science-politique (SPI) a aidé à définir le concept de neutralité en termes de dégradation des terres ainsi que

trois indicateurs pour guider les actions des Parties (indice de couverture du sol, productivité primaire et stock de carbone des sols). Ces indicateurs ont été adoptés par les États.

Pour mieux mobiliser le travail scientifique, plusieurs points sont à améliorer :

- La mise en œuvre de l'Agenda 2030 nécessite de tenir compte des limites de la planète, de la justice et de l'équité social. Pour cela, **il faut mobiliser des travaux scientifiques en interdisciplinarité.**
- Tendre vers un monde neutre implique de mettre en œuvre des stratégies à l'échelle des territoires, ce qui pose la question des acteurs et du partage des connaissances scientifiques et traditionnelles. **Ces différentes expertises doivent être conjuguées autour d'un objectif commun.**
- Il est nécessaire de consolider les interactions entre tous les acteurs à l'échelle décentralisée des territoires.
- Les Conventions sur le climat et la biodiversité prennent également en compte l'importance des terres. **Il est essentiel d'étudier aux interactions terres-biodiversité-climat et la place des populations locales dans le choix des actions à mener.**

2.2.4. Le point de vue d'un bailleur de fonds

Stéphanie Bouziges-Eschmanns, Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM, France)

*Comment les engagements internationaux sur les terres alimentent-ils les stratégies du FFEM ?
Comment le FFEM contribue-t-il à la mise en œuvre des décisions et des engagements ?*

Le FFEM est un fonds public créé par la France après le Sommet de Rio (1992) avec l'objectif de financer des projets pilotes innovants pour la préservation de l'environnement et le développement. Depuis près de 30 ans, environ 400 projets ont été financés dans plus de 120 pays, dont certains dans des zones arides et tropicales où les liens entre les trois Conventions de Rio sont évidents.

« Il existe des solutions concrètes pour réaliser les engagements pris par les pays Parties à ces conventions. »

Le Fonds est très attentif aux messages des négociations internationales, comme par exemple ceux de la COP15 sur les enjeux de sécheresse, le foncier, les liens villes-territoires, les rôles complémentaires des acteurs (OSC, recherche, secteur privé, autorités locales). En réponse, l'approche du FFEM vise à :

- **faire converger les sujets biodiversité, climat et terres ;**
- avoir une **approche partenariale** avec des consortiums d'acteurs qui croisent les expertises et notamment qui mobilisent les sciences sociales pour travailler sur l'acceptation du changement des pratiques ;
- promouvoir une **gouvernance partagée à l'échelle des territoires** afin d'embarquer tous les acteurs et avoir un effet démonstratif. Elle permet également de prendre en compte l'ensemble des problématiques, dont les enjeux fonciers.

Dans sa stratégie 2023-2026, le FFEM poursuivra son intervention sur la thématique prioritaire de la gestion durable des terres agricoles et des forêts, autour de trois axes de travail :

- Restaurer les terres et les sols agricoles par l'agroécologie. Il s'agit d'adapter les systèmes de production à la disponibilité en eau.
- Lutter contre la déforestation dans les zones tropicales comme dans les zones sèches. Par exemple, un projet est conduit au Sahel sur le bois-énergie, intégrant la gestion de l'offre par les plans d'aménagement communaux et la gestion de la demande par l'amélioration des dispositifs de cuisson et de la filière d'approvisionnement en combustibles durable.
- La gestion concertée des territoires ruraux et forestiers en prenant en compte le foncier. Cela comprend des actions de restauration et de gestion durable des ressources dans le cadre de la Grande Muraille Verte. Par exemple, un projet sur le pastoralisme dans le Ferlo au Sénégal intègre un système d'alerte pour que les pasteurs s'organisent autour de la disponibilité en pâturage.

« L'objectif est d'illustrer les engagements pris par des solutions concrètes »

2.3. L'agroécologie dans les négociations internationales sur les terres

2.3.1. Le point de vue de la société civile

Nahideh Naghizadeh, Cenesta/Drynet (Iran)

Quels sont les messages clés partagés par la société civile concernant l'agroécologie lors de la COP15 et d'autres événements internationaux ?

Lors des sessions plénières de la COP15 de la CNULCD, les organisations de la société civile ont porté une diversité de messages en faveur de l'agroécologie, construits à partir des retours d'expériences de terrain et de étayés par des preuves scientifiques. Les travaux collectifs entrepris dans le cadre de Désertif'actions, avant la COP15, ont montré la pertinence de l'agroécologie pour faire face aux sécheresses, atteindre la neutralité en termes de dégradation des terres, et assurer la sécurité alimentaire mondiale.

L'agroécologie fait partie des solutions à promouvoir pour faire face à la sécheresse dans la mesure où elle permet de garantir les conditions de production agricole et alimentaire dans des zones où la disponibilité en eau est limitée et les risques de sécheresse élevés. En effet, elle utilise des variétés végétales adaptées aux conditions locales, promeut la gestion adaptée des ressources en eau, la diversification de la production et les techniques favorisant le maintien de l'humidité dans les sols. En outre, les associations culturelles et la complémentarité entre agriculture et élevage confèrent aux petites exploitations et aux communautés (1) une plus grande résilience aux chocs et (2) une moindre dépendance aux intrants agricoles et, *in fine*, leur permettent de mieux faire face à un événement inattendu. Ainsi, la décision de la COP14 sur la sécheresse incite les Parties à utiliser des approches agroécologiques (entre autres) pour faire face aux sécheresses et améliorer la résilience des écosystèmes.

Dans le cadre de l'atteinte de la neutralité en termes de dégradation des terres, les pratiques agroécologiques sont efficaces pour restaurer les terres agricoles tout en limitant les facteurs de dégradation (préserver) et favorisant les processus écologiques à l'œuvre (restaurer).

L'agroécologie permet de considérer les zones dégradées non seulement en fonction des trois indicateurs proposés par la CNULCD (utilisation des terres et couverture végétale, productivité des terres et teneur en carbone du sol), mais aussi en fonction du potentiel de vie qu'elles offrent à leurs populations³.

« L'agroécologie, que ce soit par ses principes fondateurs ou par son application sur le terrain, doit être une source d'inspiration pour les politiques publiques, aux niveaux national et international, en considérant tous les services qu'elle peut rendre à l'environnement, à l'homme et à la planète ».

2.3.2. Le point de vue de la science

Jean-Luc Chotte, IRD/CSFD (France)

Comment faire progresser l'agroécologie dans le cadre de la CNULCD et d'autres enceintes internationales ?

Les interventions de développement dans un écosystème prennent place dans des espaces appropriés et exploités par des populations locales agricoles et pastorales. Ces interventions ne doivent pas uniquement reposer sur des résultats quantitatifs comme le nombre d'hectares réhabilités. Elles doivent également **donner aux acteurs, individuels et collectifs, des moyens pour définir et mettre en œuvre des actions qu'ils jugent pertinentes.**

Pour faire progresser l'agroécologie dans les négociations internationales, il faut plaider auprès des Parties pour prendre en compte les dynamiques biophysiques et foncières des systèmes.

« Il faut agir au bon endroit, au bon moment et à la bonne échelle pour un futur désiré par les acteurs de terrain. »

Pour cela, la recherche a un rôle à jouer pour documenter les effets des pratiques agroécologiques dans quatre dimensions : la performance technique et économique des pratiques agroécologiques, le bien-être et la qualité de vie des populations, la résilience et la santé des écosystèmes. **La recherche peut ainsi aider la prise de décision à l'échelle territoriale.** Pour cela, il faut développer et déployer des outils d'évaluation des effets des transitions agroécologiques (voir par exemple les résultats du projet AVACLIM). Cela permettra d'asseoir et de documenter **un plaidoyer au sein des instances internationales, qui prendra en considération les dynamiques foncières, sociales et biophysiques des systèmes dans lesquels l'agroécologie est déployée.**

³ D'a 22 : L'agroécologie, une aubaine pour l'atteinte des objectifs de NDT – [Papier de position](#)

2.3.3. Le point de vue d'une organisation des Nations Unies **Martial Bernoux, FAO (Italie)**

Comment la FAO soutient-elle l'incorporation de l'agroécologie dans les agendas internationaux ?

En 2022, soit 30 ans après le Sommet de Rio, de grandes évolutions ont eu lieu et de nouveaux concepts ont émergé. C'est le cas de l'agroécologie qui fait dorénavant partie des éléments de langage agréés par les 196 États de la FAO au travers des 10 principes. Une première manche est gagnée car l'agroécologie est aujourd'hui reconnue par la FAO ; **ce levier d'action très fort doit être utilisé.**

« La réussite du plaidoyer se mesure quand un accord est trouvé au sein d'une enceinte internationale. »

Autre exemple, lorsque la stratégie de la FAO sur le climat était en discussion, le concept de solutions fondées sur la nature (SFN) faisait débat, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) – à l'origine de ce concept - n'étant pas une organisation rassemblant des États. Les pays ne considéraient alors pas les SFN comme faisant partie des éléments de langage à adopter. Une définition commune des SFN a plus tard été adoptée lors de l'Assemblée du Programme des Nations Unies sur l'Environnement, permettant alors à la FAO d'utiliser cette **terminologie négociée par les pays.**

De la même manière, le **consensus autour de l'agroécologie au sein de la FAO, peut permettre de faire progresser sa prise en compte dans les discussions officielles au sein des trois Conventions environnementales des Nations Unies.** La FAO est une agence technique, elle n'est jamais contraignante, alors que ces Conventions des Nations Unies lient les pays membres d'un point de vue juridique.

Par ailleurs, « il est important de changer la rhétorique pour insister sur l'urgence de l'action. Par exemple, nous ne devrions pas seulement parler des générations futures mais aussi des générations actuelles qui vont être affectées par la dégradation des terres ».

Il est enfin indispensable de mobiliser les avancées politiques à l'échelle nationale, comme au Sénégal par exemple, et les mettre en avant au sein des négociations internationales. **Lorsque plusieurs pays auront des politiques en faveur de l'agroécologie et seront en mesure de montrer que cela fonctionne, la prise en compte internationale s'accélèrera.**

« En 2022, nous sommes mieux outillés pour préparer le futur politique qu'en 1992 ».

2.3.3. Le point de vue d'un bailleur de fonds **Stéphanie Bouziges-Eschmanns, FFEM (France)**

Comment le FFEM peut-il soutenir l'incorporation de l'agroécologie dans les agendas internationaux ?

Le FFEM soutient l'agroécologie depuis plus de 20 ans en Afrique, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes. Le FFEM est convaincu – depuis longtemps - que l'agroécologie est pertinente face aux limites et impacts environnementaux négatifs des modèles conventionnels d'agriculture. C'est une solution intégrée qui permet simultanément de lutter contre la dégradation des terres, d'améliorer la sécurité alimentaire, d'apporter la résilience face au changement climatique, de maintenir la biodiversité des sols et des paysages, de préserver la santé des écosystèmes, de la faune et des hommes. C'est ce qu'ont montré sur le terrain de nombreuses initiatives soutenues par le FFEM, mais ce n'est pas encore suffisamment documenté, ni validé scientifiquement. **Ce manque de capitalisation – et de relais science-politiques - est l'une des raisons de la faible prise en compte de l'agroécologie dans les politiques publiques au niveau national, bien que le sujet soit de plus en plus présent dans les discussions.**

Le FFEM soutient plusieurs initiatives de documentation et de plaidoyer, dont le projet AVACLIM conduit dans sept pays (Afrique du Sud, Brésil, Burkina Faso, Éthiopie, Inde, Maroc, Sénégal) en partenariat entre la société civile et la recherche. Les résultats de ce projet permettront de consolider un argumentaire et un plaidoyer en faveur de l'agroécologie à partir d'évaluations scientifiques, qui sera diffusé le plus largement possible.

« Il faut convaincre les décideurs politiques à partir des résultats de terrain pour avoir une reconnaissance pleine et entière de l'agroécologie dans les conventions internationales ».

2.4. Discussions

Il existe des mécanismes financiers au service des conventions (Fonds Vert pour le Climat, Fonds pour l'Environnement Mondial). Si une décision prise au sein d'une Convention internationale confirme la priorité de l'agroécologie, cela pourra activer les mécanismes financiers afin de soutenir les transitions agroécologiques. Des règles contraignantes seraient également nécessaires pour mobiliser les fonds dans la mise en œuvre d'actions concrètes.

Il est important d'impulser l'agroécologie dans les Conventions qui lient les pays d'un point de vue juridique. Cependant, l'approche au niveau national est tout aussi importante que celle à l'international. Il est important de travailler au niveau des États pour intégrer l'agroécologie dans leurs différents plans nationaux. Ensuite, les financements internationaux devront aider à mettre en œuvre ces politiques nationales.

Par ailleurs, la finance publique est insuffisante au regard des besoins. Il serait nécessaire de convaincre la finance privée. C'est un secteur difficile à mobiliser, dont les acteurs doivent être convaincus que leur durabilité économique doit passer par une durabilité environnementale et sociale.

Les États réunis lors des négociations internationales ne doivent pas être les seules cibles des plaidoyers. Les collectivités locales ont aussi un rôle à jouer, notamment pour inscrire l'agroécologie comme solution transversale. Il est nécessaire de lutter contre les lobbys de l'agro-industrie. À ce titre, il faut rappeler que l'agroécologie est également un mouvement social qui vise à transformer les systèmes alimentaires ainsi que les rapports de force qui sont en leur sein.

Documenter de l'agroécologie est fondamental pour renforcer sa validité scientifique. La question des preuves scientifiques permet de nourrir les mouvements sociaux en faveur de l'agroécologie. Les données scientifiques permettront de changer la perception de l'agroécologie, parfois peu prise au sérieux dans les instances internationales, étant considérée comme « uniquement » l'affaire de petits paysans marginaux.

3. Session 3. Les opportunités de l'agroécologie pour le développement en zones sèches

Animation : Mélanie Broin, Agropolis International (France)

La recherche et la société civile détaillent dans cette session les résultats concrets et mesurables de projets récents sur l'évaluation des effets de l'agroécologie en zones sèches, en particulier sur la dégradation des terres et le développement des territoires. Différentes méthodes d'évaluation des impacts sont présentées au travers de projets.

3.1. L'urgence de la transformation agroécologique des systèmes alimentaires

Émile Frison, The International Panel of Experts on Sustainable Food Systems (Ipes-Food, Italie)

À quels enjeux (locaux, mondiaux) l'agroécologie doit-elle répondre ?

Depuis 2016, différents rapports publiés par Ipes-Food, le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA/HLPE), l'IPBES, le GIEC, etc., s'intéressent à l'agroécologie et rappellent la nécessité d'une transformation profonde des systèmes alimentaires. Que ce soit à partir de l'agro-business ou de l'agriculture vivrière, un **changement de paradigme est nécessaire** pour aller vers des systèmes agroécologiques diversifiés et, *in fine*, atteindre **simultanément** différents objectifs à la fois économiques, sociaux, environnementaux, climatiques, de santé, culturels, etc.

Le paradigme est basé sur les **13 principes de l'agroécologie définis par le HLPE (2019)** en vue d'atteindre à la fois une utilisation efficiente des ressources, l'augmentation de la résilience et la sécurisation de l'équité sociale en impliquant les acteurs. Ces principes incluent la co-

innovation et la cocréation de connaissances, l'équité, la participation, la santé des sols, etc. Des changements sont nécessaires en termes de pratiques culturelles, de relations sociales et économiques, de cadres institutionnels, de création de connaissances et de leur diffusion.

En marge du Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires (septembre 2021), **une coalition pour la transformation des systèmes alimentaires par l'agroécologie** (Agroecology Coalition) a été créée⁴. Ses membres proviennent de 39 pays (36 pays et trois régions) et de 75 organisations, dont des organisations paysannes, organismes de recherche, organisations des Nations Unies, organisations philanthropiques, organisations de la société civile, etc. Cinq groupes de travail ont été mis en place au sein de cette coalition en 2022 : Politiques, Recherche et innovation, Financement et investissement, Communication et plaidoyer, Mise en œuvre de programmes agroécologiques. Son secrétariat permanent sera basé à Rome fin 2022.

Les récentes crises sanitaires et géopolitiques ont montré la fragilité des systèmes alimentaires et l'urgente nécessité de cette transition agroécologique. La Guerre en Ukraine, et ses conséquences est un autre signal d'alarme sur l'urgence d'accélérer une telle transformation en profondeur.

3.2. L'outil Tape d'évaluation de la performance de l'agroécologie *Dario Lucantoni, FAO (Italie)*

L'outil Tape (*Tool for Agroecology Performance Evaluation*) est développé depuis 2018 par la FAO, pour donner suite à la demande des États membres de disposer de preuves de la performance de l'agroécologie. Cet outil est à la fois simple, flexible et adaptable au contexte local. Il a été conçu à partir de cadres d'évaluation de la durabilité agricole existants. Les données se collectent à l'échelle de l'exploitation, mais cet outil fournit également des résultats au niveau territorial.

Tape existe en une vingtaine de langues, et a été utilisé sur plus de 4 000 exploitations dans une trentaine de pays. Sa méthode consiste en deux étapes :

1. La première étape consiste à caractériser le niveau de transition agroécologique grâce à 36 indicateurs descriptifs.
2. La 2^e étape consiste à évaluer les performances des systèmes par rapport à des dimensions jugées pertinentes pour l'alimentation et l'agriculture durables et la réalisation des ODD. Cette évaluation est réalisée à partir de dix critères de base.

L'analyse des résultats permet d'identifier des corrélations entre les éléments de l'agroécologie, mais également entre les différentes dimensions de la durabilité. Cet outil a par exemple été utilisé au Mali où il a permis de montrer que :

- Les grandes exploitations diversifiées ont des niveaux de transition agroécologique plus élevés que celles conventionnelles.

⁴ Voir <https://agroecology-coalition.org/>

- Les petits producteurs mixtes ont aussi des meilleurs scores que ceux qui pratiquent la monoculture.

L'intérêt principal de Tape est de produire des connaissances harmonisées – et donc susceptibles d'être agrégées. Par exemple, dans huit pays d'Afrique subsaharienne (près de 3 000 exploitations évaluées), Tape a montré que :

- Un faible pourcentage (4,5 %) des exploitations est à un stade avancé de la transition agroécologique, environ un tiers est en transition, et un autre tiers pratique l'agriculture conventionnelle.
- Les fermes les plus avancées dans la transition agroécologique sont les plus résilientes.
- La cocréation et le partage des connaissances entre producteurs sont essentiels pour soutenir la transition agroécologique.
- Les exploitations les plus avancées sont corrélées à des pratiques de commercialisation durables liées aux marchés locaux et territoriaux (économie circulaire et solidaire) et à des producteurs autonomes (gouvernance responsable).
- Les exploitations ayant un score agrégé plus élevé sur les 10 éléments de l'agroécologie ont en moyenne de meilleures performances économiques et une meilleure perception de l'évolution de leurs revenus.
- Il existe une forte corrélation entre le niveau de transition agroécologique et la performance environnementale (santé du sol, diversité animale, diversité culturelle, etc.). Par exemple, les fermes les plus agroécologiques ont les meilleurs sols (fertilité).
- Il existe une forte corrélation entre le niveau de transition, l'existence de systèmes alimentaires locaux et la diversification du régime alimentaire.
- Les exploitations agroécologiques maintiennent plus de personnes dans les zones rurales et créent plus d'emplois.
- Pour certains critères on n'observe aucune corrélation. C'est le cas sur l'autonomisation des jeunes et des femmes dans l'agriculture ainsi que sur le foncier. Cette absence de corrélation peut s'expliquer par les contextes sociaux locaux.

L'outil Tape a été très utile pour :

- aider les programmes à inclure l'approche agroécologique et produire des preuves harmonisées de sa performance ;
- fournir des recommandations pour les politiques publiques visant à soutenir les transitions agroécologiques dans des contextes locaux ;
- contribuer à la cocréation et au partage de connaissances entre producteurs, agents techniques et gouvernements locaux.

3.3. L'évaluation des performances de l'agroécologie par le projet Avaclim

Jérôme Enjalbert, CARI (France)

Le projet « Value Agroecology for Drylands » (Avaclim, 2020-2023, cofinancement FFEM/FEM/FAO) a pour objectif de favoriser le développement de l'agroécologie dans les zones arides de sept pays (Afrique du Sud, Brésil, Burkina Faso, Éthiopie, Inde, Maroc et Sénégal) au travers du partage de connaissances, de l'évaluation multidimensionnelle des

impacts d'initiatives agroécologiques et de la mise en place d'actions de plaidoyer basées sur des résultats scientifiques.

L'évaluation des impacts se fait par une méthode scientifique, qualitative et quantitative, qui prend en compte la diversité des initiatives agroécologiques et qui comporte quatre étapes. Les trois premières étapes cadrent l'étude.

- Étape 1 : caractérisation de l'initiative (description, historique acteurs)
- Étape 2 : caractérisation de la nature et du niveau de transition agroécologique de l'initiative
- Étape 3 : analyse des conditions de développement de l'initiative (identification des freins et leviers à son développement aux différentes échelles de l'initiative, de son environnement proche et du territoire, voire au niveau national)
- L'étape 4 vise à évaluer les effets individuels et collectifs de l'initiative.

Cette évaluation porte sur quatre dimensions, à savoir les performances technico-économiques, la santé de l'agroécosystème, la qualité de vie et la résilience (voir encadré 1).

Encadré 1

Des exemples d'évaluation des performances de l'agroécologie par le projet Avaclim

L'évaluation de l'initiative Renuka Bio Farm (État de l'Andhra Pradesh, sud de l'Inde) illustre **les performances technico-économiques**. Cette exploitation a été créée en 2005 sur des terres dégradées qui ont été progressivement restaurées. Aujourd'hui, elle produit du riz, des mangues et les fruits du sapotillier, sans utiliser de produits de synthèse. Les résultats montrent des économies d'usage importants (100 %) grâce à l'autoproduction de la totalité de ses amendements et traitements végétaux. Cela se traduit par une grande indépendance et des frais d'exploitation limités (3 281 roupies/ha/an), un taux d'autoconsommation important (54 %) et *in fine* une bonne viabilité et pérennité économique

L'évaluation de la santé de l'agroécosystème apporte des éléments de compréhension de l'impact des pratiques agroécologiques sur la préservation et la restauration des écosystèmes, et sur la lutte contre la dégradation des terres. L'initiative de la ferme agroécologique de Guelack (région de Saint Louis, Sénégal) illustre cet aspect car elle met en œuvre des méthodes de préservation de la santé des sols. Le village de Guélack a été fortement impacté par les épisodes de sécheresse des années 1980 et la ferme de Guélack a été créée pour répondre aux conditions socio-économiques dégradés qui en ont découlées (perte de bétail, exode rural, déforestation, etc.). Les résultats montrent que les méthodes de préservation de la santé des sols mises en œuvre donnent des résultats acceptables en termes de stocks de carbone dans le sol, notamment grâce aux apports en fumiers issus des activités d'élevage. Les résultats montrent également une érosion limitée par la plantation de haies et le maintien de la biodiversité.

La dimension de la **qualité de vie et du bien-être** comprend l'émancipation et la lutte contre l'insécurité alimentaire. Les résultats de la ferme intégrée d'Arbe (sud de l'Éthiopie) montrent une autonomisation et une cohésion sociale des membres de l'initiative (score de 75 %). Cela

se traduit par une forte autonomie en gestion de la production et prise de décision, grâce aux formations dispensées. Arbe a également une forte implication dans les activités de partage d'expériences, puisque cette exploitation propose désormais des sessions de renforcement des capacités à d'autres agriculteurs. Cette exploitation présente également un système agricole permettant une alimentation de qualité et une bonne sécurité alimentaire (79 %), avec une production alimentaire diversifiée, et une production agricole exempte de produits de synthèse.

La **dimension de résilience face à la sécheresse** est illustrée par l'exemple de l'association Ecoararipe (Association des agriculteurs agroécologiques du territoire d'Araripe, Brésil). Cette initiative présente un résultat fort de 88 % pour la dimension « Résilience ». Parmi les critères ayant la plus grande contribution à cette dimension figurent l'hétérogénéité spatiale et temporelle, la capitalisation des connaissances locales et traditionnelles et la connectivité. Il a été également observé que le processus d'intégration sociale, la génération de connaissances à travers Ecoararipe et les échanges au sein de l'agroécosystème et avec d'autres familles, ont favorisé et stimulé l'expérimentation et l'innovation et l'expansion de la participation des femmes et des jeunes dans l'agroécosystème.

En conclusion, la méthode d'évaluation développée par le projet Avaclim est complexe et a permis des adaptations méthodologiques par les utilisateurs dans chaque pays. L'analyse des résultats d'évaluation sont toujours en cours et une analyse transversale devrait voir le jour.

3.4. La méthode d'évaluation de l'agroécologie du GTAE et de ses partenaires scientifiques

Laurent Levard, Gret/Groupe de travail sur les transitions agroécologiques (GTAE, France)

Le GTAE, créé en 2016 par le Gret, Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), Agrisud International et le CARI, s'est donné pour objectif de construire une méthodologie commune pour l'évaluation des pratiques agroécologiques. Ses productions se font en partenariat avec AgroParisTech, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), l'IRD, l'Institut Agro Montpellier et des partenaires locaux. Plusieurs documents ont été publiés, notamment le *Mémento pour l'évaluation de l'agroécologie* (2019)⁵. Le GTAE dispensera des formations à cette méthode d'évaluation en 2023.

Il existe différentes dimensions de l'évaluation et il est indispensable de faire des choix de ce qui sera évalué selon le contexte et selon la question initiale : effets agro-environnementaux (rendements agricoles, performance de la gestion de l'eau, biodiversité, etc.), effets socio-économiques (création d'emplois, autonomie, sécurité alimentaire, etc.) et/ou conditions de développement de l'agroécologie.

⁵ Téléchargement à : <https://www.cariassociation.org/Publications/Memento-pour-l-evaluation-de-l-agroecologie>

En voici quelques principes méthodologiques :

- Il faut différencier l'évaluation ponctuelle (caractérisation d'une situation) et le suivi-évaluation des effets d'une intervention de promotion de l'agroécologie au cours du temps.
- L'approche doit être comparative (selon le niveau de transition agroécologique de différentes exploitations agricoles) et l'analyse doit se faire à différentes échelles.
- L'évaluation ponctuelle est fondée sur l'étude diagnostic de système agraire avec une comparaison de différents types d'exploitations plus ou moins agroécologiques, mais aussi de différents systèmes de production. Il est alors nécessaire de disposer d'un échantillon raisonné d'exploitations agricoles et d'avoir recours à une grille de caractérisation de leur degré « d'agro-écologisation ». Des évaluations complémentaires sont nécessaires au niveau de parcelles dans le champ agro-environnemental et des enquêtes à l'échelle du territoire.

À titre d'exemple, cette méthode d'évaluation de l'agroécologie a été utilisée en zone sahéenne au Burkina Faso Elle a été menée par le Gret (sur les aspects socio-économiques) et l'IRD (sur la santé des sols) (voir encadré 2).

Encadré 2

Un exemple de l'utilisation de la méthode d'évaluation du GTAE au Burkina Faso

Cette évaluation a pris place dans les villages de Guiè et de Douré où les précipitations sont faibles et irrégulières et les sols très dégradés. Depuis 25 ans, l'ONG « Terre verte » y promeut la mise en place de périmètres bocagers.

L'évaluation économique a montré que certains facteurs sont déterminants pour les revenus agricoles, comme la dimension de l'exploitation et la valeur ajoutée par unité de surface. L'agroécologie génère une plus grande valeur ajoutée grâce à de meilleurs rendements agricoles (parcelles dans les bocages et/ou recevant de la fumure) et l'élevage (intégration des produits de l'élevage et ventes liées). Des modélisations économiques des revenus agricoles selon la surface ont été réalisées pour différents types d'exploitation. Il s'avère que les exploitations ayant une forte intégration culture-élevage ont des revenus agricoles par unité de surface significativement supérieurs. Par ailleurs, la valeur ajoutée par unité de surface est améliorée avec un degré croissant d'agro-écologisation. Cependant, même si l'agroécologie est une condition nécessaire, elle n'est pas unique : sur des terres dégradées, l'agroécologie n'a pas permis d'augmenter les rendements et les revenus.

Concernant la sécurité alimentaire, on observe un effet positif des pratiques agroécologiques du bocage sahéen durant la période de soudure.

Les résultats montrent aussi que **le développement** est conditionné à l'accès au capital (élevage), à l'accès aux périmètres bocagers et à leur bon fonctionnement (qualité initiale des sols, bonne appropriation du périmètre par les agriculteurs).

Par ailleurs, la **gestion des sols** dans les périmètres bocagers ont permis de résoudre leur stérilité initiale (sols auparavant « zipelés »).

3.5. Comment évaluer l'agroécologie ? Défis méthodologiques et accompagnement des transitions

Eric Scopel, Cirad (France)

Les évaluations permettent d'accumuler des preuves des bénéfices de l'agroécologie, Les systèmes agroécologiques sont complexes, multiformes et multiscalaires (parcelle, exploitation, territoire, système alimentaire, etc.), ce qui ne permet pas de développer une méthode d'évaluation universelle. L'objet et les aspects à évaluer sont très divers. « Il n'y a pas de solution simple et unique à un problème complexe »

Plusieurs questions doivent être posées pour évaluer l'agroécologique :

- Quels systèmes agroécologiques compare-t-on ? En effet les processus de transition peuvent être très différents selon les systèmes et peuvent se situer à différents stades d'avancement.
- À quelle référence compare-t-on la situation évaluée ? Partons-nous d'une agriculture intensive ou extensive ? Comment prendre en compte le niveau de transition en référence à la situation initiale ?
- Quel cadre conceptuel utiliser ? Il existe plusieurs types de performance des systèmes : selon les trois piliers de la durabilité, selon les services écosystémiques, ou encore selon les 10 éléments de l'agroécologie, ce qui amène à la question des indicateurs et outils à utiliser.

La méthode Tape de la FAO a pour avantage de s'appuyer sur un large consensus conceptuel d'une grande diversité d'acteurs. Les étapes sont très différenciées, avec quelques indicateurs semi-quantitatifs simples à renseigner et facilement mobilisables.

La méthode développée par le GTAE est un outil pour les acteurs de terrain qui peuvent eux même évaluer leur action par exemple. Son avantage est qu'elle se base sur le diagnostic agraire et qu'elle prend en compte la diversité des systèmes de production. Elle utilise des indicateurs simples semi-qualitatifs et semi-quantitatifs.

La méthode du projet Viability⁶ est pointue sur les aspects socio-économiques (travail, revenu et acceptabilité sociale), avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs précis renseignés à partir d'entretiens semis directifs et des focus groupes sur de grands échantillons (150/200 ménages). Elle tient ainsi compte de la diversité des situations et de la représentativité de la diversité des exploitations.

La méthode du projet Avaclim est la plus récente et prend en compte la diversité des initiatives agroécologiques, de leur contextualisation et évolution. Avec 73 indicateurs, elle reflète la diversité des dimensions caractérisées mais elle reste complexe à mettre en œuvre. Elle permet néanmoins une caractérisation claire de ce qu'est une initiative agroécologique.

⁶ Voir <https://www.cirad.fr/les-actualites-du-cirad/actualites/2021/projet-viability-transition-agroecologique-en-afrique>

« Il n’y a pas une mais des méthodes d’évaluation de l’agroécologie »

En conclusion, les questions à se poser avant de débiter une évaluation sont les suivantes : à qui s’adresse-t-elle ? Pour quelle finalité ? Quelle précision ? Quelles échelles ? À quelle échéance ?

Il existe deux familles de méthodes, toutes les deux étant utiles et nécessaires pour renforcer les preuves et alimenter le plaidoyer : (1) les méthodes simples, accessibles et faciles à reproduire sur de multiples expériences (Tape, GTAE) et (2) les méthodes plus approfondies (impliquant la recherche et plus lourdes à mettre en œuvre) qui donnent des estimations plus précises et utiles pour les politiques et décideurs (Avaclim, Viability).

3.6. Discussions

La Coalition « Agroecology » tente d’influer les COP et les réunions préparatoires des trois conventions de Rio. Elle a fait plusieurs événements parallèles lors de la COP15 de la CNUCLD (mai 2022) pour montrer l’intérêt de l’agroécologie en matière de lutte contre la dégradation des terres et la désertification. Elle a également défini une position incluant l’agroécologie pour la Convention sur la Diversité Biologique et son cadre mondial pour la biodiversité pour l’après 2020, et plus particulièrement pour la cible 10 sur l’utilisation durable de la biodiversité. La coalition est en lien avec les négociateurs de ces objectifs post 2020 pour promouvoir l’agroécologie pour une agriculture durable dans cette stratégie. La Coalition est également impliquée dans le processus de Koronivia afin d’y inclure une référence à l’agroécologie. Des déclarations seront préparées par un groupe de travail en vue de la COP27 sur le Climat et la COP15 sur la biodiversité.

Toute OSC peut adhérer à cette coalition. Pour cela, elle doit signer la déclaration d’engagement (mise en œuvre de l’ensemble des 13 principes de l’agroécologie).

Concernant la définition de l’agroécologie, certaines confusions proviennent de l’existence de différentes définitions et de la « coexistence » des éléments et des principes. Les dix éléments de l’agroécologie, élaborés entre 2014 et 2018, ont été adoptés par les États-membres de la FAO en 2019. Le HLPE a produit un rapport en 2019 sur l’agroécologie⁷, en y déclinant ces dix éléments en treize principes. Il n’y a pas de différence de contenu mais les 13 principes sont plus précis et appropriés pour guider les acteurs dans leurs actions. Principes et éléments sont totalement compatibles.

La transformation agroécologique est une transformation globale du système, de la production à la consommation. On ne peut pas envisager une transformation de la production agricole sans une transformation de la consommation. Par ailleurs, les systèmes d’élevage intensifs doivent être repensés pour aller vers une agriculture mixte culture-élevage avec un meilleur recyclage des nutriments et donc moins nocive en termes de changement climatique. Ici aussi, la consommation de viande a un rôle à jouer.

⁷ HLPE, 2019 *Agroecological and other innovative approaches for sustainable agriculture and food systems that enhance food security and nutrition*. <https://www.fao.org/3/ca5210en/ca5210en.pdf>

La capacité de l'agroécologie à assurer la sécurité alimentaire est une question complexe. Il existe des éléments de réponse concernant la sécurité alimentaire des ménages. À une échelle macro, cette question est plus complexe car on rentre sur la complémentarité des filières et les systèmes alimentaires dans leur globalité.

Concernant l'opérationnalisation des méthodes d'évaluation, il existe des outils permettant la collecte et la réalisation des évaluations (notamment grâce aux nouvelles technologies) :

- La méthode d'évaluation du GTAE a recours à des enquêtes et des études de cas approfondies d'exploitations agricoles qui font suite à une première phase de diagnostic agraire. C'est un processus long (3 à 5 mois) qui nécessite des ressources humaines bien formées et des évaluateurs aux compétences complémentaires (agro-environnemental, économique). Les enquêtes et les mesures se font au niveau des parcelles. Cette méthode utilise un tableau Excel pour les calculs économiques d'une exploitation agricole.
- Pour Tape, la collecte est digitalisée en ligne sur KoboCollect, accessible en 24 langues. La collecte prend environ 2 heures et nécessite une formation préalable. Les évaluateurs doivent être familiers des concepts liés à l'agroécologie et bien connaître leur territoire.

Certaines méthodes peuvent être réalisées par les acteurs de terrain mais ce n'est pas le cas pour toutes. Des formations et un accompagnement sont nécessaires. Réaliser des évaluations n'est pas facile pour des personnes qui n'ont ni le temps ni les moyens. La recherche a son rôle à jouer pour faciliter la réalisation et la mise en œuvre d'une évaluation. Par exemple des étudiants formés peuvent faire un diagnostic agraire ; des experts de différents domaines sont indispensables pour évaluer les effets multidimensionnels de l'agroécologie.

Concernant la communication et de la capitalisation des résultats, le projet Avaclim propose des films, des fiches de synthèse sur les initiatives et des rapports mis à disposition du grand public. Chaque partenaire a organisé des séminaires de plaidoyer et scientifiques, des passages à la radio et à la télé. Pour Tape, le partage des résultats se fait au travers de restitutions publiques avec les agriculteurs mais aussi pour aider aux décisions politiques.

4. Session 4. Freins et leviers au déploiement de l'agroécologie

Animation : Sandra Rullière, Agence Française de Développement (AFD, France)

La 4^e session a permis d'échanger autour des principaux leviers, qu'ils soient d'ordre politique, organisationnel ou encore financier, d'accélération des transitions agroécologiques, et d'identifier les modalités d'accompagnement de ces transitions.

Les sessions précédentes ont fait le constat de l'urgence à promouvoir des modèles agricoles durables partout dans le monde afin de nourrir la population mondiale sans mettre en péril la planète, tout en garantissant un revenu décent aux femmes et aux hommes qui produisent l'alimentation. L'agriculture au sens large, incluant l'élevage, la pêche, l'aquaculture, doit s'adapter aux changements climatiques pour assurer la sécurité alimentaire de tous et

contribuer ainsi à atteindre l'ODD 2 de « Faim zéro ». Elle doit également être en mesure de préserver la biodiversité, de créer et de maintenir des emplois ruraux décents. L'intensification agroécologique des systèmes agricoles peut constituer une solution pour répondre à ces enjeux. Mais comment accélérer cette transition ? Quelles sont les opportunités à saisir pour déployer l'agroécologie dans les territoires ruraux du monde entier ? Quels sont les freins ?

Les panélistes de cette session ont apporté des éléments de réponses à ces questions (1) en analysant les leviers et opportunités existants en termes de politiques et de stratégies publiques à différentes échelles (internationale, régionale, nationale, locale), (2) en abordant les enjeux liés au foncier et (3) en mettant en lumière l'importance du financement de ces transitions et du rôle des services d'appui à l'agriculture (financiers ou pas).

4.1. Des politiques publiques favorables aux transitions agroécologiques à différentes échelles

Comment promouvoir et soutenir des institutions pour qu'elles adoptent des politiques publiques favorables à la transition agroécologique et son déploiement ?

4.1.1. Accompagner la construction des politiques publiques au niveau international

Nathalie van Haren, Both ENDS (Pays-Bas)

Les accords internationaux conclus dans le cadre de la CNULCD incitent les décideurs politiques et les bailleurs de fonds à **prendre les mesures nécessaires et adaptées, à la croisée entre différents enjeux de l'agenda international**. Par exemple, le thème de la sécheresse est débattu dans le cadre de la CNULCD mais aussi au sein de la Convention sur le climat. La CNULCD et la CDB ont comme enjeu commun la restauration des terres et des écosystèmes. La CNULCD met aussi en lumière les liens existant entre la neutralité en termes de dégradation des terres et la gouvernance des régimes fonciers, comme discuté au sein du Comité des Nations Unies sur la sécurité alimentaire mondiale. Enfin, la deuxième édition de *Perspectives Territoriales Mondiales*, publication phare de la CNULCD (2022), considère les 10 éléments de l'agroécologie de la FAO. Ce sont là les premières étapes pour une prise en compte plus transversale des enjeux et solutions politiques à apporter, même si des progrès restent à accomplir.

La coopération internationale peut aider les institutions publiques à **briser les silos** de la gouvernance, des politiques et des procédures politiques, en particulier ceux du développement rural et urbain, de l'agriculture et de la santé. Des politiques novatrices doivent être accompagnées de budgets adaptés afin d'aider les utilisateurs des terres à mettre en œuvre l'agroécologie. Ces budgets ne doivent pas se retrouver une fois de plus entre les mains d'acteurs qui sont réticents, voire opposés au soutien de l'agroécologie.

Les différents niveaux de gouvernance doivent être coordonnés pour une **bonne cohérence intersectorielle**. Les utilisateurs des terres au niveau local doivent être inclus dans les processus d'élaboration des politiques nationales. Il faut s'assurer que les budgets nationaux

soient consacrés aux initiatives communautaires qui contribuent à la transition agroécologique.

Un autre écueil, au sein des discussions internationales sur la restauration et l'utilisation durable des terres, est celui du **manque de débat autour des questions liées au commerce international**. En effet, les accords commerciaux et d'investissement vont à l'encontre des systèmes alimentaires durables et inclusifs. L'alimentation, à bas coût, de faible qualité nutritionnelle, reste privilégiée au détriment d'une alimentation saine qui soutient aussi les producteurs et les écosystèmes dont ils dépendent. La plupart des règles commerciales et d'investissement privilégient les intérêts des entreprises au détriment des individus. Ces accords commerciaux et d'investissement, très puissants, ont directement contribué à la déforestation, à la dégradation des terres arides et des zones humides ; ils ont aussi engendré des violations des droits de l'homme. **Il est indispensable de réformer ces accords afin qu'ils soutiennent des politiques favorables à l'agroécologie, l'action climatique et les droits de l'homme.**

Enfin, les **finances publiques constituent un défi majeur**, en particulier celles liées au climat. Une grande partie des financements pour le climat est destinée à d'importants acteurs financiers et du secteur privé. L'attention accordée aux technologies à faible coût et de faible technicité est insuffisante alors qu'elles sont développées localement pour et par les utilisateurs des terres. De même, peu d'attention financière est accordée au développement et à l'échange de connaissances entre les scientifiques, les agriculteurs, les éleveurs et les consommateurs. Il est dans ce contexte essentiel que les institutions publiques, et en particulier les bailleurs de fonds, les banques et les investisseurs, ciblent leur soutien financier vers les producteurs de denrées alimentaires et leurs réseaux pour, *in fine*, protéger les écosystèmes et les droits de l'homme.

4.1.2. Amorcer les transitions à l'échelle des pays et des territoires

Accompagnement du ministère de l'Agriculture en Tanzanie Ayesiga Buberwa, Iles de Paix (Tanzanie)

L'ONG Iles de Paix promeut les systèmes alimentaires durables en Tanzanie depuis 7 ans. Dans ce pays, l'agroécologie est un terme nouveau pour la plupart des personnes, pour le gouvernement mais aussi pour les services techniques agricoles locaux. La Tanzanie s'est dotée de cadres politiques sur l'agriculture, l'élevage et l'environnement, notamment sur le changement climatique. En matière agricole, ces cadres promeuvent actuellement la compétitivité et la productivité des systèmes de production et des exportations, afin d'augmenter la croissance économique. Cette vision de l'agriculture reste très conventionnelle et inspirée par la Révolution verte. Ces priorités ne tiennent pas compte de l'agroécologie qui représente pourtant une solution multisectorielle à porter par les différents ministères. Faire évoluer (et faire travailler en synergie) les politiques existantes est difficile.

Dans ce contexte, Iles de Paix et ses partenaires appuient le ministère de l'Agriculture dans l'élaboration d'une stratégie de promotion de l'agriculture écologique et dans laquelle

l'agroécologie a toute sa place, en concertation avec les organisations paysannes. Par exemple, un travail est mené par l'ONG sur les semences paysannes – élément clé de l'agroécologie - pour montrer leur importance pour la résilience des exploitations au changement climatique. Environ 80 % des producteurs tanzaniens utilisent des semences paysannes produites et échangées localement, alors que la loi (*Seed Act*) ne les reconnaît pas et interdit aux paysans de les vendre ou de les échanger de façon traditionnelle. Iles de Paix travaille avec les exploitants et les associations paysannes pour co-construire des argumentaires à partir des pratiques de terrain afin de montrer au gouvernement que ces semences sont des atouts forts pour la résilience au climat et la protection de la biodiversité. Une première étape a été franchie avec l'appel récent du ministère de l'Agriculture à engager plus de recherches sur ces semences paysannes.

Une approche territoriale au Sénégal
Louis-Etienne Diouf, Agrisud International (Sénégal)

Dans les régions de Djourbel et Fatick, le déploiement de l'agroécologie a démarré à l'échelle des parcelles et des exploitations agricoles familiales. La diffusion des pratiques agroécologiques a pu s'étendre grâce à l'intégration dans un projet de coopération décentralisée, mais il a fallu toutefois convaincre davantage d'acteurs du territoire - entre autres les autorités. Il a été nécessaire de travailler avec les communes et les départements, pour élaborer des plans de développement et d'investissement intégrant une agriculture durable jusqu'à l'échelle interdépartementale. Les processus d'élaboration de ces plans interdépartementaux ont bénéficié de consultations et d'ateliers de travail avec l'ensemble des acteurs du territoire (jeunes, femmes, organisations, élus, services techniques décentralisés). Les axes principaux qui ont émergé de ce processus incluent le renforcement des exploitations agricoles familiales et de leur environnement professionnel, le renforcement de la gouvernance des ressources naturelles, et la promotion de la jeunesse. Parmi les changements concrets, citons l'intégration de l'agroécologie dans le cursus professionnel du centre de formation agricole du territoire.

Ces travaux menés à un niveau territorial sont capitalisés et portés au sein du réseau de la Dynamique pour les transitions agroécologiques (DyTAES) qui porte un plaidoyer auprès du gouvernement national sénégalais. La déclinaison, à l'échelle des territoires, de plans pour accompagner les transitions agroécologiques permet de disposer d'outils opérationnels pour leur mise en œuvre, mais aussi pour montrer des résultats d'actions qui alimenteront un plaidoyer à de plus larges échelles.

4.2. La sécurisation des droits fonciers : un frein ou un levier ?

4.2.1. Les négociations internationales sur le foncier ***Nathalie van Haren, Both ENDS (Pays Bas)***

La sécurité foncière incite les communautés locales à veiller à la bonne santé des sols, et à ce que les couverts forestiers soient entretenus avec soin. Une gouvernance responsable du

régime foncier permet d'éviter les conflits liés aux terres. Cela est particulièrement important lorsque les sols dégradés sont restaurés par des pratiques agroécologiques.

La décision 26 adoptée lors de la COP14 (2019) portant sur les régimes fonciers est révolutionnaire. Cette décision relie la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (VGGT)⁸, à l'atteinte de la neutralité en termes de dégradation des terres. Pour donner suite à la décision de la COP14 sur le régime foncier, la CNULCD a demandé à la FAO d'élaborer un guide technique⁹ qui puisse aider les gouvernements à mettre en œuvre les VGGT dans le cadre de leurs actions de lutte contre la désertification. Ce guide insiste sur la nécessaire implication des acteurs locaux, des femmes, des petits agriculteurs et des éleveurs pastoraux dans les processus de concertation et de planification de la gouvernance foncière. La FAO en général, et son département des ressources naturelles en particulier ont proposé aux gouvernements de s'engager dans des trajectoires de développement des capacités spécifiques à chaque pays.

Le secrétariat de la CNULCD devra poursuivre les efforts de diffusion de ce guide et tenter de convaincre les États de l'importance d'une gouvernance foncière appropriée. Les organisations de la société civile peuvent quant à elles, utiliser la décision sur la gouvernance foncière et le guide technique pour nourrir leur plaidoyer.

4.2.2. Droits d'usages des terres : l'exemple du pastoralisme au Sahel

Bernard Bonnet, Institut de recherche et d'applications des méthodes de développement (Iram, France)

Environ 40 à 60 % du PIB de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) sont fournis par l'élevage fortement pastoral dans cette région. Les systèmes pastoraux sont fondés sur le pâturage sur des parcours naturels et de résidus dans les champs, l'utilisation de système fonciers extensifs (jusqu'à 600 km) grâce à la mobilité des troupeaux. Cette mobilité permet la **valorisation d'un large gradient bioclimatique** et donc ressources diversifiées en fourrage et en eau. Elle peut prendre des formes différentes :

- des circuits de pâturage autour d'un terroir d'attache, sécurisé avec des droits plus ou moins reconnus ;
- des transhumances saisonnières de différentes amplitudes, permettant de chercher des pâturages dans des zones plus humides lors de la saison sèche ;
- des transhumances exceptionnelles ou contraintes pour s'adapter à une variabilité forte de la disponibilité des ressources, notamment lors des périodes de sécheresse.

Les systèmes fonciers pastoraux sont basés sur des dynamiques sociales, élaborées collectivement à travers des alliances et des compromis. En effet, les régimes fonciers pastoraux sont basés sur l'exploitation de ressources communes à travers des droits négociés entre communautés. Deux modes d'usage se superposent : (1) les droits prioritaires (comme

⁸ Voir : <https://www.fao.org/tenure/voluntary-guidelines/fr/>

⁹ Voir : <https://www.unccd.int/resources/publications/technical-guide-integration-voluntary-guidelines-responsible-governance>

les points d'eau pastoraux) et (2) les complémentarités agriculteurs-éleveurs (pâturage des résidus de cultures et enrichissement des sols avec les déjections animales), ce qui conduit à nouer des liens sociaux entre communautés et à échanger des services.

Les politiques foncières et la reconnaissance des droits des éleveurs pastoraux ont évolué. Par exemple au Sahel, depuis la période coloniale jusqu'au début des années 1990, les terres pastorales étaient considérées comme vacantes et sans maître. Les législations foncières étaient basées sur la domanialité et les titres privés, excluant le pastoralisme et lui déniaient toute reconnaissance juridique. Alors que le pastoralisme véhiculait de nombreux préjugés négatifs, l'agriculture était privilégiée dans les politiques rurales des États. Depuis 1990, notamment avec la multiplication des travaux et études portant sur l'existence du pluralisme juridique, **la complexité d'articulation entre droits coutumiers, droits musulmans et droits modernes, ou encore sur la gestion des communs, des politiques foncières ont reconnu les droits des éleveurs pastoraux.**

Aujourd'hui, **des facteurs de changement radicaux et préoccupants viennent impacter la gouvernance du foncier pastoral.** La plus grande variabilité climatique conduit à étendre les mobilités, en particulier vers les pays côtiers, et la concurrence pour l'accès à l'eau s'accroît. La propriété du bétail évolue avec la pastoralisation des agriculteurs. Du fait de la pression démographique et de la saturation foncière des zones agricoles, des parcours sont dorénavant cultivés. Cela rend nécessaire l'adaptation de la gouvernance des ressources naturelles en impliquant de nouveaux acteurs qui ne sont pas toujours favorables à la mobilité pastorale. La crise sécuritaire fragilise aussi les liens historiques entre éleveurs et agriculteurs et impacte fortement le foncier pastoral.

Certaines initiatives peu pertinentes liées à la gestion foncière dans ces régions ont été mises en place, réveillant tensions foncières et communautaires pour certaines, comme la titrisation du foncier sans prise en compte des parcours, la politique de sédentarisation (au Nigéria par exemple), la partition des espaces (sédentarisation forcée, ranch d'État...), etc. Néanmoins, de bonnes idées ont été développées pour organiser la gestion foncière et des ressources naturelles :

- l'élaboration du Code rural au Niger qui accorde un statut sécurisé aux couloirs de transhumance et met en place des dispositifs déconcentrés de gestion du foncier (commissions foncières aux niveaux villageois, communaux, etc.) ;
- le transfert de responsabilité de la gestion des ressources naturelles aux usagers locaux en Mauritanie ;
- les plans d'occupation et d'aménagement des sols, basés sur la négociation des droits au niveau local au Sénégal.

De plus en plus de **dispositifs concertés sont également testés et mis en place à l'échelle transfrontalière** comme des accords de coopération entre régions et État (par exemple entre la région de Maradi au Niger et l'État de Katsina au Nigéria). Par ailleurs, des rencontres régionales de haut niveau sur la transhumance transfrontalière apaisée entre le Sahel et les pays côtiers ont lieu régulièrement à l'initiative des organisations régionales.

Alors que les mobilités sont souvent transfrontalières, une asymétrie demeure entre les politiques pastorales des pays sahéliens. C'est dans ce contexte qu'à l'initiative du Tchad, un colloque s'est tenu à N'Djamena en 2021, réunissant 200 représentants des gouvernements nationaux et locaux, des organisations pastorales et de la société civile, des chercheurs et des organisations régionales. Le colloque a permis de travailler sur quatre thèmes :

- l'élaboration de politiques foncières légitimes et légalisées ;
- les statuts des terres agropastorales et des communs pastoraux ;
- les dispositifs de gouvernance responsable du foncier agropastoral ;
- les mécanismes d'information et de défense des droits.

Au-delà des considérations partagées entre les acteurs, ce colloque a abouti à des recommandations stratégiques qui alimenteront les actions des gouvernements et des institutions régionales. Il s'agit notamment de renforcer et de valoriser la complémentarité entre les activités au regard « des enjeux d'agroécologie, d'adaptation au changement climatique, de sécurité alimentaire et de sécurité des territoires ». Cela nécessite d'organiser entre les communautés rurales un usage partagé des terres et un accès régulé aux ressources naturelles pour les différents systèmes de production. Plusieurs pays (dont la République centrafricaine et le Tchad), ainsi que le Comité Inter-État de lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) et la CEDEAO, ont adopté des feuilles de route pour la mise en œuvre des recommandations issues de ce colloque.

« Les droits d'usage individuel et collectif ainsi que les accords sociaux négociés localement constituent une voie d'avenir pour garantir l'usage partagé, le respect du droit et la représentation des acteurs aux différents échelons concernant l'utilisation durable de la terre et des ressources naturelles ».

4.3. Le rôle des services d'appui agricole dans le déploiement des pratiques agroécologiques

4.3.1. Améliorer le financement de la transition par les populations

Nathalie van Haren, Both ENDS (Pays-Bas)

Dans le cadre du projet Avaclim, Both ENDS a rédigé une note d'orientation sur la manière d'améliorer le soutien financier aux approches et pratiques agroécologiques des populations des zones arides. Cette note doit servir de point de départ à la création de stratégies prospectives de coopération entre différents acteurs (OSC, chercheurs, bailleurs de fonds) afin d'accélérer la transition agroécologique. Elle s'articule autour de sept recommandations :

1. Une collaboration à long terme. Une relation à long terme entre les bailleurs et bénéficiaires est nécessaire. En effet, l'agroécologie n'est pas une solution miracle ; elle repose sur la confiance et la coopération entre les groupes d'utilisateurs des terres (agriculteurs, pasteurs, opérateurs, scientifiques, OSC), et nécessite des activités à plus long terme. En effet, l'augmentation de la teneur en matière organique du sol, l'amélioration de la biodiversité, de

la santé du sol et des rendements, prennent des années à se matérialiser et ne sont pas visibles à court terme.

2. Une flexibilité pendant la période de financement. Les OSC qui travaillent avec les communautés locales doivent pouvoir modifier les activités et les budgets en fonction de l'évolution du contexte politique, social, environnemental et culturel. Les utilisateurs des terres doivent être capables de s'adapter à l'évolution des conditions environnementales, à l'insécurité, à l'évolution des configurations politiques, aux pandémies et à l'apparition de nouvelles idées et connaissances.

3. Une co-crédation des subventions entre donateurs et bénéficiaires. Certains bailleurs ont adopté la co-crédation, la mise en œuvre et suivi conjoints de projets avec les bénéficiaires. Cette co-crédation nécessite l'identification conjointe des impacts souhaités d'une coopération, ainsi que le co-développement de jalons et du système de suivi du projet.

4. Les bénéficiaires connaissent mieux que quiconque leurs besoins de financement. Il est généralement apprécié qu'un donateur ou un fonds soutienne un large éventail d'activités des bénéficiaires. Les bénéficiaires eux-mêmes savent mieux que quiconque ce qui doit être financé pour faire progresser l'agroécologie.

5. Comprendre les contextes locaux pour mieux coopérer. Les OSC sont souvent beaucoup plus petites que les bailleurs et exercent des responsabilités différentes. Les responsabilités et le formalisme inhérents aux grands bailleurs sont souvent transposés aux bénéficiaires de la subvention. Certains bailleurs tiennent toutefois compte de la réalité des communautés et des petites OSC qui les soutiennent, en transférant le moins de lourdeur administrative possible.

6. La création de liens et l'apprentissage sont essentiels pour accélérer l'agroécologie. Le co-développement de connaissances et de pratiques entre groupes d'agriculteurs et de pasteurs, les OSC, les instituts de recherche et les services techniques, est l'un des éléments fondamentaux de l'agroécologie. Certains bailleurs financent activement le partage des connaissances et l'apprentissage dans les projets, et entre différents projets et partenaires. Cette attitude proactive contribue à la consolidation et au soutien accru de l'agroécologie.

7. Des portefeuilles cohérents aident les communautés locales. Certains bailleurs de fonds placent les petits exploitants familiaux et les pasteurs au centre de leur soutien financier pour une production alimentaire durable. Ils souhaitent clairement soutenir des transitions durables et inclusives basées sur des principes agroécologiques. En outre, ils reconnaissent les relations de pouvoir entre les personnes, en particulier les luttes de pouvoir entre agriculteurs familiaux et entreprises agro-industrielles qui menacent leurs moyens de subsistance.

4.3.2. Faire évoluer les services de conseils technico-économique et de gestion

Lionel Ransinangue, Iram (Madagascar)

Louis-Etienne Diouf, Agrisud International (Sénégal)

Ayesiga Buberwa, Iles de Paix (Tanzanie)

Le partage d'expériences sur la promotion de pratiques agroécologiques à Madagascar, au Sénégal et en Tanzanie permet de retenir plusieurs enseignements :

- Le travail de diagnostic et d'identification des contraintes au niveau des exploitations agricoles familiales et des organisations paysannes est important. Il permet de guider le choix de pratiques agroécologiques pertinentes, adaptables et accessibles (moyens, coûts).
- Les approches de co-construction des formations et des appuis, avec les agriculteurs et agricultrices, sont pertinentes et permettent une diffusion large. Elles permettent de proposer des paquets techniques, pour lesquels les exploitations peuvent choisir d'être accompagnées ou non. Cette approche évite de créer des difficultés aux ménages ruraux, qui n'auraient par exemple pas les moyens financiers, matériels ou humain pour adopter une nouvelle technique (voir l'exemple de Madagascar et du Sénégal dans les encadrés 3 et 4).

En termes de formation et de conseil, plusieurs approches existent :

- sensibiliser et appuyer les conseillers agricoles locaux, pour qu'ils changent de posture vers une posture d'animateur leur permettant d'accompagner l'innovation paysanne ;
- identifier et renforcer les capacités des agriculteurs-relais afin qu'ils deviennent acteurs de la démultiplication (voir l'encadré 4) ;
- vérifier périodiquement le taux d'adoption des pratiques agroécologiques, et accompagner les producteurs sur le suivi technico-économique de leurs exploitations, en choisissant avec eux les indicateurs et en les responsabilisant sur la saisie de fiches de collecte. L'analyse des résultats de suivi doit être partagée avec les producteurs, pour les aider à prendre des décisions pour les prochaines campagnes agricoles.

« Les services de conseil technico-économique sont la clé de voûte de la promotion de l'agroécologie et de l'accompagnement à la transition agroécologique auprès d'un grand nombre d'agriculteurs, en particulier dans les pays du Sud où l'accès à l'information et la formation peut être limité en milieu rural. »

Encadré 3

Du conseil technico-économique à la facilitation pour co-construire des solutions adaptées avec les agriculteurs. Un exemple à Madagascar

Le conseil technico-économique s'est progressivement construit en parallèle de modèles productifs intensifs où le conseiller est considéré comme un expert technique. Ce dernier va former les agriculteurs à l'application de techniques spécifiques et standardisées (par exemple, écartement des semis, calendrier de traitement, quantité et application des

traitements, etc.) et c'est ce modèle de conseil qui est largement dominant dans le Sud. Le conseiller est positionné comme le « sachant » vis-à-vis des agriculteurs qui deviennent en quelque sorte des « apprenants-exécutants ». Cette approche a montré ses limites et n'est pas en cohésion avec les modèles productifs agroécologiques basés sur l'observation et l'expérimentation de pratiques.

À titre d'exemple, à Madagascar, dans le cadre d'un projet de promotion de l'agroécologie pour le maraîchage, a été construit un modèle de diffusion en cascade d'un « paquet » de techniques et de pratiques agroécologiques standards. Cette approche visait à former et accompagner un nombre limité d'agriculteurs relais/formateurs/pilotes à ces techniques sur une petite surface de leur domaine pour qu'ensuite ils soient en mesure de former leurs pairs à ces techniques. Les conseillers du projet jouaient le rôle de techniciens et formaient les agriculteurs avoisinant à ces pratiques standardisées comme étant des « bonnes pratiques » agricoles.

À mi-parcours du projet, les résultats escomptés n'étaient pas atteints dans la mesure où l'appropriation de ces pratiques par d'autres agriculteurs était limitée. Cela s'expliquait, entre autres, par le fait que le projet fournissait, en plus d'un appui technique, des intrants agricoles (semences, intrants, outillage, kit de micro-irrigation goutte à goutte...) via des subventions au paysans relais alors même que le projet n'en fournissait pas aux autres agriculteurs. Ces derniers remettaient en cause la réussite des agriculteurs accompagnés du fait des appuis dont ils bénéficiaient alors qu'eux n'avaient pas les mêmes facilités. De plus, l'approche d'appui via un paquet de techniques et pratiques standards est souvent source de **création de nouveaux problèmes** pour certains agriculteurs qui n'ont, par exemple, pas accès à du paillage dans leur exploitation. S'ils veulent utiliser cette technique, cela va leur créer un nouveau problème car ils devront allouer des ressources financières non disponibles pour acheter de la paille. Cela s'applique aussi aux « compostières », à la fabrication de biopesticides, l'irrigation, les associations culturales, etc.

Ce constat a mené le projet à faire évoluer ces approches de conseil technico-économique en délaissant le principe de formation et diffusion en cascade pour établir des groupes de travail avec les agriculteurs pour que **ces derniers soient moteurs de la construction des pratiques les plus pertinentes localement en encourageant l'expérimentation**. Cela a renforcé aussi les liens d'échanges entre agriculteurs et a impliqué pour le projet de mettre en place des fonds pour minimiser le risque encouru par les agriculteurs lorsqu'ils expérimentaient de nouvelles pratiques. Le principal effet de ce glissement a été d'augmenter considérablement le nombre d'adoptants de pratiques plus vertueuses (x 5) et même si l'ensemble du paquet technique n'est pas adopté par tous, cela va dans le sens d'un **accompagnement progressif de la transition agroécologique**. Ainsi, les dispositifs de conseil pour la transition agroécologique doivent s'orienter vers deux axes importants :

- **Changer les postures du conseil technico économique et cesser de considérer les pratiques actuelles des agriculteurs comme étant des mauvaises pratiques** (à l'opposé des « bonnes pratiques » sur lesquelles nous souhaitons les former). Il est nécessaire de partir du postulat que les pratiques actuelles ne sont pas mauvaises mais, au contraire, les meilleures par rapport au niveau de formation/connaissance et d'informations dont les

agriculteurs disposent et qui sont totalement pertinentes par rapport aux caractéristiques de leur système productif.

- Faire évoluer les postures de conseil pour **passer d'une approche technique et standardisée** (où le conseiller est un formateur technique) à des **approches d'accompagnement de groupes d'agriculteurs s'appuyant sur la co-construction de pratiques et techniques** qui soient contextualisées et adaptées aux différents ménages. Cela passe par une compréhension préalable du fonctionnement des systèmes de production (le conseiller devient animateur de la réflexion et de l'apprentissage endogène via échanges d'expériences et apports théoriques ponctuels en fonction des besoins des agriculteurs).

Accompagner la transition agroécologique ne se limite pas aux dispositifs de conseil auprès des producteurs mais elle nécessite de s'inscrire à un niveau plus structurant pour une meilleure valorisation économique des productions plus vertueuses et qui répondent aux différents critères de l'agroécologie.

Encadré 4

Les agriculteurs, acteurs de la démultiplication

Un exemple du Sénégal

Dès le départ d'un projet, il est important d'établir la situation de référence et d'identifier les contraintes environnementales, économiques et sociales des exploitations. Le projet se déroule ensuite en plusieurs étapes :

- Identification des pratiques agroécologiques à promouvoir, adaptées au contexte de l'exploitation, accessibles (bas coûts) et qui n'engendrent pas de pression sur les ressources naturelles.
- Validation avec les exploitations d'un plan de développement agroécologique incluant les pratiques identifiées.
- Transfert des compétences via des formations.
- Analyse du taux d'application et d'adaptation des pratiques agroécologiques dans les exploitations.
- Identification des agriculteurs à même de conseiller et de faire de la prestation de service dans leur zone ; ils deviennent des responsables de formation ou « acteurs de la démultiplication ».
- Un réseau de producteurs se construit pour échanger les connaissances.
- Des protocoles de collaboration sont signés entre le projet et l'organisation professionnelle pour définir les engagements de l'organisation professionnelle pour mettre en œuvre des pratiques agroécologiques dans les exploitations.

Un suivi technico économique est réalisé sur plusieurs exploitations grâce à des indicateurs techniques et économiques et par rapport à la situation de référence.

5. Les ateliers thématiques

Quatre ateliers ont permis le partage de témoignages et d'expériences entre participants et d'identifier les atouts de l'agroécologie sur : le développement économique des territoires, la santé de l'environnement, une meilleure qualité de vie et la résilience en situation de crise. À partir de ces enseignements, les participants ont élaboré, pour chacun de ces thèmes, des recommandations pour l'action et des arguments de plaidoyer en direction des cibles prioritaires.

5.1. L'agroécologie au service du développement économique des territoires

Animation : Sylvain Berton, Cari & Eric Scopel, Cirad (France)

Après des présentations de cadrage, trois sous-ateliers d'échanges d'expériences ont aidé à identifier des mécanismes de développement économique via l'agroécologie. Les échanges ont ensuite permis de co-construire des recommandations pour l'action (projets de terrain) et pour les décideurs.

5.1.1. Présentation introductive et études de cas

5.1.1.1. Introduction : les défis de la transition au défi de changement de modèle

Bruno Losch, Cirad (France)

Pour réussir la transition agroécologique, il faut changer d'échelle, et donc de modèle. L'agroécologie vise à désartificialiser l'agriculture et les systèmes alimentaires pour les rendre durables. Les processus naturels sont réappropriés pour plus de résilience des systèmes alimentaires. L'agroécologie touche aux dimensions techniques et politiques. Elle peut apporter des réponses aux enjeux environnementaux, alimentaires, territoriaux et socio-économiques, à plusieurs échelles : exploitations agricoles, chaînes de valeur locales et territoires. Il existe toutefois des limites à l'agroécologie, parmi lesquelles :

- au niveau des exploitations : le manque d'informations sur le contenu du travail (quantité, qualité) nécessaire pour développer l'agroécologie, sur la rentabilité, les revenus et la qualité de vie au travail. De nombreuses études de cas existent, mais il est difficile de changer d'échelle. Ces informations consolidées pourraient servir à convaincre les politiques ;
- au niveau des chaînes de valeur : l'agroécologie permet de créer des niches à faible impact économique global. Toutefois, le produit industriel reste le moins cher. Le risque est lié ici au changement d'échelle, avec un risque d'accaparement des initiatives par la grande distribution ;
- au niveau des territoires, avec la difficile élaboration des compromis entre les différents acteurs.

Pour changer de modèle, il faut sortir des petits pas : la multiplicité des initiatives n'est pas suffisante. Les situations peuvent être améliorées ponctuellement, mais cela ne résout pas l'ampleur des urgences globales. Des soutiens importants sont alors nécessaires ainsi que des régulations aux différentes échelles et des restrictions à mettre en place progressivement. Par

exemple, la labellisation entre dans ce type de régulation. Dans les territoires, le soutien doit être ciblé sur les circuits courts et l'appui à la transformation locale, etc. Le développement économique par l'agroécologie questionne les modèles agricole et alimentaire : quel type de ferme et de transformation faut-il valoriser ? Les « méga-fermes » peuvent-elles mettre en place des approches agroécologiques « faire de la biodiversité » ?

Le changement de modèle est un choix politique. Le débat démocratique peut être alimenté par des données sur le travail (rentabilité, création d'emplois) en lien avec l'agroécologie. Localement, il est important de croiser les dimensions « travail » et « disponibilité des ressources » (foncières notamment), et de mettre des informations à la disposition du débat démocratique pour renforcer les coalitions (association de producteurs, de consommateurs, etc.). Les gouvernements locaux doivent être renforcés pour accompagner ces évolutions.

Il est nécessaire de fédérer- et de s'appuyer sur - des compromis locaux et sectoriels. À ce titre, les exercices prospectifs collectifs sont utiles afin de réfléchir au territoire sur un horizon de 20 ans, de faire des scénarios, d'en choisir un et de l'appuyer. Les compromis locaux sont essentiels avant de passer à l'échelle nationale où la situation est défavorable à l'agroécologie (du fait des lobbies de l'industrie alimentaire). L'agroécologie au niveau des territoires renvoie à l'idée **d'agréger des compromis locaux négociés.**

« Il faut sortir du monde du projet pour peser sur celui des politiques. »

5.1.1.2. Valorisation des produits forestiers non ligneux au Burkina Faso

Pietro Carpena, Tree Aid (Burkina Faso)

Tree Aid appuie la mise en place de projets intégrés pour améliorer les revenus des populations rurales en zones arides (Sénégal, Mali, Burkina, Ghana, Éthiopie). Le programme d'appui à la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) se situe au Burkina Faso où environ 80 % des habitants vivent des ressources naturelles. Ce projet promeut les PFNL dans les parcelles et les territoires afin d'améliorer les revenus des plus vulnérables ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux. Le travail se réalise à l'échelle communale et à celle des terres arborées exploitées par les femmes (jardins et champs de case). L'appui apporté par ce projet est en partie juridique et réglementaire et vise la sécurisation de l'accès des femmes à la terre. L'appui porte également sur la structuration des acteurs en amont, avec la création d'entreprises forestières villageoises liées à une chaîne de valeur (baobab, tamarin, etc.) et de coopératives. Les impacts économiques de ce projet sont les suivants :

- la circulation accrue des PFNL au sein des familles et du village ;
- une meilleure structuration des acteurs ;
- un accès des femmes plus sécurisé à ces ressources et aux terres ;
- des prix plus favorables sur les marchés pour les entreprises forestières, ce qui améliore localement les revenus.

Toutefois, la gouvernance locale doit être améliorée pour permettre l'accès des plus vulnérables aux terres communales et « faire entendre leurs voix ». Il faut promouvoir par la

formation les métiers féminins, le rôle des femmes dans l'entrepreneuriat étant important. Par ailleurs, certaines chaînes de valeur sont difficiles à élaborer. Certains produits ne sont pas encore connus en ville alors qu'ils pourraient se substituer à certains produits de masse.

« Les PFNL constituent une solution agroécologique pour une transition vers une économie verte. »

5.1.1.3. Développement d'une filière « Huile d'olive de qualité agroécologique » au Maroc en partenariat avec le secteur privé

Simon Baliteau, Agrisud International (Maroc)

Agrisud International développe des projets territoriaux pour une agriculture durable en travaillant à différentes échelles - exploitations agricoles, filières, territoires - avec une approche multi-acteur. Le projet se déroule dans un système oasien typique à trois étages (palmeraie) de la province de Ouarzazate, dans le cadre d'un partenariat avec l'Oréal. L'irrigation y est traditionnelle ; l'agriculture et l'élevage (petit élevage ovin) sont intégrés dans les exploitations. L'olivier a supplanté le palmier (meilleure tolérance à la salinité des sols). Environ 2 à 3 t d'olives sont produites par exploitation, essentiellement pour l'alimentation domestique et seuls 20 % du volume récolté sont vendus. Près de 60 % des producteurs sont pluriactifs.

La transition agroécologique de cette palmeraie a commencé en 2004 dans les vergers (avec des pratiques agroécologiques de fertilisation, chaulage et taille). L'appui à l'organisation des producteurs a aidé à structurer la filière (coopérative créée en 2010) et à mettre en place une unité de trituration. Des échanges avec l'entreprise marocaine Olvea se sont développés et un plan d'action et de partenariat pour du *sourcing*¹⁰ durable incluant la société l'Oréal a vu le jour en 2018 : traçabilité de l'huile, autonomisation économique des producteurs, répartition équilibrée de la valeur ajoutée dans la filière, droit au travail décent, prise en compte du changement climatique et de la préservation de la biodiversité. Ce partenariat est tripartite : l'Oréal, la coopérative et les services techniques (Ormva) qui ont appuyé le développement des infrastructures nécessaires aux besoins de l'Oréal (cahier des charges). L'Oréal s'est engagé à acheter une partie de la production excédentaire une fois les besoins locaux satisfaits. En 2021, une seconde coopérative rejoint le projet. L'objectif est maintenant d'obtenir un label national de qualité.

Les résultats techniques sont améliorés (productivité, rendements de transformation, qualité) ainsi que les résultats économiques (revenus, sécurisation de l'écoulement, marge pour la coopérative). La filière est sécurisée et des richesses sont créées au niveau du territoire tout en valorisant et en préservant le patrimoine culturel oléicole, ce qui crée un effet d'entraînement des pratiques agroécologiques.

¹⁰ Méthode de recherche et d'évaluation des fournisseurs selon un ensemble de critères qui correspondent aux objectifs fixés.

Des conditions de réussite ont été identifiées :

- une analyse filière pour bien connecter l'offre et la demande ;
- un temps de dialogue et de compréhension mutuelle des exigences, contraintes et intérêts de chacun des acteurs ;
- l'intervention d'un acteur de médiation ;
- la contribution des services techniques agricoles.

5.1.2. Travaux de groupe

5.1.2.1. Enseignements et leçons apprises

Trois dimensions doivent être considérées pour le développement économique des territoires par l'agroécologie :

I. L'efficacité économique des exploitations agricoles

Les bénéfices économiques de l'agroécologie à cette échelle sont les suivants :

- une efficacité avérée des pratiques surtout dans les petites agricultures (mais aussi sur de plus grandes surfaces). Toutefois, les rendements observés sont souvent un peu plus faibles et il faut ainsi nuancer la performance des pratiques agroécologiques très variées ;
- la limitation des intrants externes et le recyclage des éléments de la ferme selon une approche d'économie circulaire (recyclage, intégration, compostage, fertilisation par des fumiers, gestion des déchets intégrée au niveau de la ferme) ;
- une qualité sanitaire supérieure des produits (mais pas forcément de leur aspect : calibre, homogénéité) ;
- la résilience économique des agriculteurs (diminution des risques et amélioration de l'efficacité économique des agriculteurs) grâce à la diversification des cultures et des activités.

Ses contraintes économiques :

- l'investissement initial pour diversifier les cultures et la prise de risque de l'exploitant ;
- le temps de transition nécessaire pour stabiliser l'exploitation et sa rentabilité ;
- une charge de travail à l'hectare plus importante, ce qui constitue à la fois une contrainte pour les producteurs et une opportunité de création d'emploi (à noter, la réduction d'intrants et la gestion de la biodiversité sont un supplément de travail pour tout producteur !) ;
- les faibles conscience et connaissances des agriculteurs concernant les bénéfices de l'agroécologie, ce qui réduit son acceptabilité et le changement des pratiques ;
- la nécessaire formation agronomique et économique des agriculteurs (tenue d'un compte d'exploitation par exemple) ;
- enfin, l'agroécologie n'est pas toujours en capacité d'améliorer l'environnement (la salinité des sols des systèmes irrigués notamment).

Il apparaît nécessaire de :

- améliorer la productivité du travail et de repenser la mécanisation pour qu'elle soit compatible avec les principes agroécologiques ;
- gérer le risque économique lié à la transition, avec un système de prise en charge des coûts de transition grâce à des subventions spécifiques aux systèmes agroécologiques et/ou des aides réduites aux systèmes conventionnels ;
- conditionner les subventions par le suivi d'un label agroécologique, ou des systèmes agroécologiques soutenus. Sur ce point, la question est alors de savoir qui paie la rémunération du changement. Quel rôle des pouvoirs publics et des bailleurs ? De quelle subvention parle-t-on ? Il peut être intéressant de subventionner cette transition via l'investissement dans la restauration des sols par exemple. La question de la mobilisation des crédits carbone est posée.
- démontrer et sensibiliser les agriculteurs aux bénéfices de l'agroécologie et analyser les bénéfices économiques à travers des cas d'études locaux ;
- contextualiser les approches agroécologiques. Il est en effet difficile de généraliser les résultats du fait de la diversité des contextes ;
- créer des marchés de niche afin de mieux rémunérer les producteurs ;
- utiliser des démarches participatives pour donner plus de légitimité/faisabilité aux transformations souhaitées et en cours, ainsi que pour évaluer les risques et maîtriser collectivement les processus de transition.

En résumé, l'efficacité économique des exploitations peut être considérée au travers de :

- l'efficacité économique qui permet la rémunération du producteur (productivité versus coûts de production) ;
- l'organisation et la rémunération du travail.

L'enjeu principal de cette dimension est l'accompagnement des producteurs dans la transition agroécologique et l'adaptation aux risques. En effet, changer un système conventionnel en un système intégré est difficile à mettre en œuvre, avec un risque économique fort dans la gestion et l'aménagement de l'exploitation. La gestion de cette transition par les agriculteurs est souvent difficile.

II. L'effet structurant de l'agroécologie sur les territoires

La discussion a porté sur l'intégration de l'agroécologie dans la planification territoriale et ses implications en termes de concertation, de cadre de concertation, de financement, de capacités et de légitimité des acteurs en charge de ces concertations. À l'échelle territoriale, il apparaît que :

- de nouvelles connaissances sont nécessaires notamment sur les questions d'emplois et de risques (rendements) liés à la production agroécologique ;
- la prise en charge territoriale de certains risques liés à la transition agroécologique est essentielle et ne se limite pas à l'échange de connaissances entre acteurs. Elle nécessite aussi d'appuyer des formations et de rechercher des mécanismes d'assurance pour accompagner la transition d'un système à un autre ;
- les solutions innovantes sont à rechercher au travers d'un processus de concertation ;

- la recherche d'un scénario collectif nécessite d'inclure les bénéficiaires à long terme, ce qui peut encourager la participation d'autres acteurs (notamment État, privé) ;
- la concertation peut être difficile et elle nécessite des moyens. Les pouvoirs publics peuvent faciliter la dynamique de concertation avec l'ensemble des acteurs.
- associer le secteur privé (notamment « de grande échelle ») est un vrai défi. Le partenariat privé-agriculteurs peut aider au déploiement de l'agroécologie à une échelle plus grande et faire sortir de l'économie solidaire. Toutefois, la réflexion sur les avenir possibles doit inclure le secteur privé local. Faire une typologie des acteurs privés locaux et de leur diversité (prise de risques, engagement local) est pertinente à ce titre ;
- la légitimité et la capacité des acteurs doivent être prises en compte lors de l'identification des acteurs à impliquer et de la conduite des concertations ;
- la vision doit être portée à la fois par les autorités locales et nationales dans une dynamique de concertation ;
- l'agroécologie permet des débouchés localement pour ses produits. Toutefois, développer des marchés à l'international peut avoir des effets d'entraînement sur les territoires ;
- en conclusion, l'agroécologie dans les territoires dépend du gouvernement local ; il faut également prioriser l'économie circulaire et les marchés locaux.

En résumé, l'effet structurant de l'agroécologie dans les territoires est dû à :

- la construction d'une vision partagée du développement économique territorial et du rôle moteur des pouvoirs publics ;
- la – difficile - mobilisation du secteur privé dans la nécessaire concertation multi-acteur.

L'enjeu principal de cette dimension est de trouver un équilibre entre économie circulaire et opportunités externes (entre territoires).

III. Le lien entre le secteur privé et la structuration des chaînes de valeur

Les organisations paysannes et les associations de producteurs jouent un rôle central dans les négociations au sein des filières (peser sur les prix et les volumes produits) en vue d'une bonne planification de la production et des achats et, *in fine*, garantir qualité et régularité. Les organisations paysannes doivent alors avoir les moyens d'assurer les productions en quantité, qualité et régularité afin de satisfaire la demande des entreprises. Elles ont besoin, pour certaines, de se professionnaliser et de se structurer. **Le volet formation est à ce titre essentiel et il est nécessaire de renforcer le conseil agricole pour appuyer et accompagner l'amont de la filière.**

Concernant la contractualisation entre acteurs, l'exemple des agropoles sénégalaises montre les effets d'entraînement suscités par ces zones agro-industrielles, mais aussi les effets pervers générés du fait de l'absence de contractualisation des agriculteurs. Quels sont les processus et le contenu d'un « contrat juste » ? Il est essentiel d'y inscrire dès le départ les engagements agroécologiques des différents acteurs. Néanmoins, le processus de contractualisation doit être distingué de la négociation sur l'équité liée à la fixation des prix et à la répartition des marges souvent dominées par certains acteurs, et ce sans concertation. La médiation est

importante pour mettre en relation et faire dialoguer les acteurs. Les interprofessions restent un espace essentiel de dialogue entre les acteurs des filières.

Les systèmes participatifs de garantie (labellisation locale) ainsi que les labellisations reconnues à d'autres échelles (labels, certification) sont des outils importants pour une bonne appropriation par tous les acteurs des enjeux liés à l'agroécologie.

Pour accompagner l'émergence des filières, le rôle des États reste faible dans de nombreux pays (promotion de produits, appui des services techniques, etc.). Certaines mesures publiques sont même défavorables à leur émergence (comme la fixation étatique des prix qui peut limiter la valorisation des produits locaux). Une meilleure implication des États est nécessaire pour promouvoir des marchés dédiés, à des prix justes.

En résumé, le lien entre secteur privé et structuration des chaînes de valeur se fait grâce à :

- la mise en place de partenariats équitables entre acteurs, ce qui nécessite une certaine formalisation, voire des contractualisations ;
- une bonne planification des productions et des échanges afin de répondre aux attentes des clients et stabiliser la filière ;
- une concertation sur l'élaboration des prix et la répartition des marges (car les marchés pilotés par l'aval ne sont en général pas équitables).

L'enjeu principal est de professionnaliser les acteurs au travers de ces partenariats et de promouvoir un processus de négociation inclusif, ce qui requière de l'information fiable et partagée.

5.1.2.2. Recommandations pour l'action

Concernant les connaissances et les références sur l'agroécologie et ses bénéfices, il est nécessaire de :

- capitaliser les connaissances et références, et asseoir les recommandations sur les bénéfices de l'agroécologie ;
- mobiliser le suivi-évaluation des projets pour harmoniser la connaissance, documenter les impacts, avec notamment un focus sur la rentabilité (qui intéresse tous les acteurs).

Pour l'inclusivité des acteurs, il faut prendre en considération chaque acteur concerné par les démarches agroécologiques.

Concernant la promotion et la sensibilisation autour de l'agroécologie, il est important de communiquer auprès des producteurs, des acteurs du territoire et du système alimentaire, en impliquant plusieurs secteurs dont les services de santé.

En termes de formation et de renforcement des capacités, il est recommandé de :

- changer la posture de l'accompagnement technique des producteurs : d'une posture de transfert de connaissances, passer à celle d'animation et de co-construction de connaissances ;

- favoriser les échanges d'expériences entre praticiens (échanges Sud-Sud) et mobiliser les fonds pour soutenir ces actions.

Sur les liens au territoire et au système alimentaire, il est conseillé de :

- aborder l'agroécologie par l'ensemble des transformations du système alimentaire ;
- mobiliser, consulter et impliquer tous les acteurs, dont les consommateurs. À noter, l'importance de l'organisation de producteurs dans leur capacité à négocier avec les acteurs du système alimentaire et à favoriser l'entreprenariat en amont et en aval ;
- réfléchir à comment planifier l'agroécologie à l'échelle du territoire, en y intégrant la représentativité des « porteurs de l'agroécologie » ; envisager l'accès au foncier et aux ressources naturelles comme des éléments moteurs de mise en œuvre de cette planification et améliorer la capacité à suivre les dynamiques de terrain au niveau des instances locales.

Enfin, concernant la **gestion du risque et le financement de la transition**, il est recommandé d'identifier des mécanismes pour couvrir la prise de risque (régulation dans les filières, régulation des prix, implication des pouvoirs publics dans l'achat de produits agroécologiques pour les cantines par exemple).

5.1.2.3. Recommandations pour le plaidoyer

Concernant les bailleurs de fonds, l'objectif est d'intégrer l'agroécologie comme une priorité dans leurs stratégies afin qu'ils financent des politiques cohérentes. Il est nécessaire qu'ils acceptent la nécessité d'une transition sur un temps long afin d'adapter les projets en fonction. Il s'agit également de rendre prioritaire le transfert de compétences sur des aspects techniques et économiques et de l'inclure dans les projets. Il est nécessaire qu'ils soient plus cohérents dans le choix des projets qu'ils soutiennent, parfois aux objectifs antagonistes. Enfin, l'accès de la société civile aux fonds d'adaptation devrait être facilité et les entreprises en lien avec l'agroécologie accompagnées et soutenues. Le passage à l'action se fera au travers :

- de la capitalisation et la mutualisation des connaissances sur les bénéfices de l'agroécologie et leur diffusion ;
- du travail en réseaux, en associant la société civile, la recherche et les collectivités locales ;
- du dialogue avec les bailleurs autour des modalités pertinentes d'accompagnement des transitions agroécologiques ;
- de la sensibilisation des bailleurs sur la nécessité de financer l'accompagnement des transitions.

Concernant les gouvernements, l'objectif est de changer leur paradigme concernant les modèles agricoles afin d'inclure l'agroécologie de manière transversale dans les textes réglementaires et les politiques publiques (en tenant compte des spécificités du contexte). Pour ce faire, il est recommandé de :

- faciliter l'émergence de cadres de dialogue intersectoriels ;
- s'appuyer sur les acteurs intermédiaires pour faire bouger les gouvernements (parlementaires, députés, etc.) ;

- impulser la recherche participative pour lever des verrous techniques ;
- communiquer massivement sur le manque de cohérence des politiques dans tous les médias (notamment les réseaux sociaux et influenceurs), afin d'utiliser l'opinion publique comme levier de changement ;
- faire évoluer les programmes de formation en agriculture.

5.2. L'agroécologie pour préserver la santé de l'environnement

Animation : Jérôme Enjalbert, Cari & Clémence Vidal, Région Occitanie (France).

Excusé : Hocine Irekti (INRA, Algérie).

Après des présentations sur les impacts de l'agroécologie, trois groupes de travail ont partagé leurs expériences et les leçons tirées sur la séquence « éviter, réduire, restaurer ». Les échanges ont permis de co-construire des recommandations.

5.2.1. Présentation introductive et études de cas

5.2.1.1. Introduction : la santé de l'environnement dans les zones sèches : l'agroécologie est-elle une solution reconnue ?

Martial Bernoux, FAO (Italie)

Le « Safe space » (ou « fonctionnement idéal de la planète ») est largement dépassé dans plusieurs domaines (climat, pollutions, etc.). L'agriculture est déjà fortement touchée par le changement climatique.

Le Giec a produit récemment trois rapports spéciaux (« Réchauffement mondial de 1,5°C » en 2018, « Changement climatique et terres » et « Changement climatique et océans » en 2019). Il produit également des rapports classiques sur l'état de la planète et les enjeux d'adaptation et d'atténuation. Dans le rapport de 2018, des éléments d'agroécologie sont mentionnés sans qu'elle soit spécifiquement nommée alors qu'elle est clairement mentionnée dans le rapport « Changement climatique et terres » (avec la définition de l'IPBES). Cette approche devient ainsi un élément de langage agréé. En 2022, l'agroécologie n'apparaît pas dans les rapports classiques d'évaluation mais elle figure dans le résumé pour décideurs dans la partie « adaptation et vulnérabilité ».

Un nouveau cycle de rapportage du Giec sera lancé en 2023, ce qui constitue une bonne opportunité pour y intégrer des preuves scientifiques des bénéfices de l'agroécologie. Mais ceci nécessite que les chercheurs rédigent des articles en faveur de l'agroécologie. À noter également, les aspects socio-économiques de l'agroécologie sont peu présents dans les articles scientifiques.

L'agriculture fait désormais partie du processus de la CCNUCC au travers de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture qui a identifié six thèmes interconnectés : les sols, l'utilisation des nutriments, l'eau, l'élevage, les méthodes d'évaluation de l'adaptation, la dimension socioéconomique du changement climatique et la dimension liée à la sécurité alimentaire dans les différents secteurs agricoles. On n'y parle pas encore d'agroécologie, mais l'agriculture prend une place croissante dans les discussions internationales. Les discussions sont en effet au plus haut niveau (CCNUCC) et la COP-27 (Sharm el-Sheikh, nov. 2022) sera décisive. Il existe un lobby actif sur la prise en compte de l'agroécologie au sein de la CCNUCC et les 10 éléments de l'agroécologie de la FAO, négociés par tous les pays, est indéniablement un point d'entrée pour influencer les décisions.

5.2.1.2. Pratiques agroécologiques en Iran pour préserver l'environnement

Nahid Naghizadeh, Cenesta (Iran)

Depuis 2003, Cenesta œuvre pour un **plaidoyer en faveur du pastoralisme, d'une reconnaissance de ces territoires et de l'officialisation de leur caractère sacré**. En effet, l'agropastoralisme joue un rôle majeur dans la sécurité alimentaire en Iran ainsi que dans la préservation des ressources naturelles car les pasteurs vivent en harmonie avec la nature. Cette activité préserve également la diversité génétique. La repousse des plantes est stimulée et le pâturage, le fumier et le piétinement accélèrent le cycle de décomposition et améliorent la fertilité du sol. Le bétail joue un rôle majeur dans la dissémination des graines, et leur système de pâturage réduit le risque d'incendie et contrôle les espèces invasives. Les races locales sont adaptées à la région.

En 2006, Cenesta a lancé un **programme de sélection végétale participative** en Iran, qui a mis l'accent sur les savoirs locaux (semences traditionnelles), la diversité et le mélange des plantes à cultiver. Les agriculteurs étant convaincus que ces mélanges variétaux sont plus résistants et améliorent la productivité agricole et les moyens de subsistance, Cenesta a appuyé l'intégration de mélanges variétaux sélectionnés dans les champs. L'Iran a fait partie du premier groupe de pays où la sélection végétale participative a été discutée avec les agriculteurs et mise en œuvre (blé et orge). Le programme a été accepté par les agriculteurs qui ont décidé de cultiver les mélanges fournis comme cultures principales. De plus, d'autres agriculteurs ont demandé à cultiver ces populations variétales, et des échanges de semences ont été organisés. Cette approche est semblable à celle d'une banque génétique et vise à améliorer la diversité génétique agricole, qui est à la base même des systèmes agroécologiques. Les témoignages des agriculteurs et des nomades sur ces pratiques sont favorables en termes de préservation des écosystèmes et de lutte contre le changement climatique. En effet, celles-ci permettent, entre autres, de renforcer et d'améliorer la résilience et la capacité d'adaptation des agriculteurs face aux stress biotiques (parasites, maladies) et abiotiques (salinité du sol, sécheresse, etc.), ainsi que d'augmenter le rendement des cultures, etc.

Un autre exemple est la collaboration de Cenesta avec le ministère iranien de la Culture et du Tourisme dans **l'identification de paysages agricoles à enregistrer comme des « systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial »** (Sipam) de la FAO.

Une autre action récente est celle du développement d'une **stratégie de plaidoyer sur l'agroécologie en Iran** (depuis 2021). Malgré l'existence de pratiques agroécologiques et d'études en ce domaine dans quelques universités iraniennes, le concept d'agroécologie et ses bénéfices ne sont toujours ni promus ni reconnus par les différents acteurs. À la suite d'une série de consultations, un événement multi-acteur (experts, OSC, agriculteurs, universitaires, etc.) a été organisé afin de partager leurs points de vue et leurs idées. Il a été décidé de parvenir à une littérature et une compréhension communes de l'agroécologie. Cenesta a par ailleurs mis en place un groupe de rédaction pour élaborer une stratégie de plaidoyer sur l'agroécologie.

5.2.1.3. Pesticide Action Nexus : utilisation de techniques agroécologiques pour la production de coton en Éthiopie

Tekalign Ayisse Messore, Institute of Sustainable Development (ISD, Éthiopie)

Le coton cultivé au sud de l'Éthiopie est attaqué par de nombreux ravageurs. Les producteurs utilisent des insecticides de synthèse dont l'impact négatif sur les santés humaine et environnementale est inquiétant. Ces risques sont aggravés par le manque de connaissances des producteurs d'une utilisation responsable des pesticides. Aussi, une approche agroécologique pour contrôler ces nuisibles a été mise en place au sein d'un projet de production de coton biologique. Les agriculteurs ont été formés à la préparation et à l'usage dans leurs champs d'un spray attractif des ennemis naturels des ravageurs. Les agriculteurs ont également appris à reconnaître les nuisibles et leurs prédateurs naturels (méthode du *farm field school*). Les résultats sont significatifs : disparition des nuisibles, arrêt de l'usage des pesticides par les agriculteurs, production d'un coton biologique propre et sans danger pour l'environnement, le sol, l'eau et la santé humaine. Par ailleurs, la biodiversité animale et végétale de la zone est protégée. En outre, le projet a aidé, dans la zone de Gamo (qui abrite le parc national de Nechsar), plus de 3 000 agriculteurs de 14 villages à adopter cette approche de lutte intégrée et de production de coton biologique.

5.2.1.4. Pastoralisme et agroécologie

Bernard Bonnet, Iram (France)

En quoi les systèmes pastoraux sahéliens pourraient être considérés comme des systèmes d'élevage agroécologiques ?

L'empreinte environnementale de l'élevage a longtemps pâti d'une image négative, et plus spécifiquement l'élevage pastoral au Sahel : dégradation de l'environnement, végétation et sols du fait d'une surexploitation supposée des ressources (« surpâturage »), pollution des eaux, émission de gaz à effet de serre, etc. Cependant, cette image est nuancée par des résultats scientifiques récents. En effet, en termes de :

- durabilité : le pastoralisme est un système d'exploitation en milieu extrême parmi les moins agressifs pour les ressources naturelles et les sols. La pâture impacte modérément l'écosystème lorsqu'elle est bien menée ;
- efficacité : le pastoralisme démontre une adaptation remarquable au climat de mousson et à la faible fertilité des sols. La mobilité locale et régionale des troupeaux donne une grande souplesse dans un contexte aléatoire. La productivité des troupeaux mobiles est supérieure à celle des troupeaux sédentaires ;
- recyclage : recyclage de la matière organique et des minéraux, bilan carbone neutre des écosystèmes pastoraux, etc.
- synergie : diversité des systèmes, races, amplitude de mobilité, etc.
- valeurs sociales et humaines, gouvernance inclusive : la mobilité pastorale repose sur une construction sociale dans laquelle les notions d'alliances intercommunautaires sont essentielles pour la gestion en commun de ressources aléatoires et saisonnières. Le bétail se nourrit essentiellement de la pâture de terres de parcours gérées en communs ; il pâture également dans les jachères et les champs. Ainsi, des formes multiples de gestion

négociée du foncier pastoral existant, depuis la gestion par l'État jusqu'à la gestion privée...
Pourtant, la transhumance est associée aux conflits ainsi que le pastoralisme à la violence.

Comment renforcer les synergies entre systèmes agricoles et pastoraux pour obtenir des systèmes agraires véritablement agro-pasto-écologiques répondant à la fois aux enjeux économiques, environnementaux et socio-politiques ?

Sédentariser ces systèmes mobiles a été une très mauvaise idée, comme par exemple avec le ranching au Nigéria qui a conduit à une impasse économique et a déclenché une crise socio-foncière extrême. **Il faut au contraire sécuriser la mobilité des animaux** qui permet une superposition cohérente des usages agricoles pluviaux et de la pâture via le transfert de fertilité en saison sèche. Il est en effet préférable d'associer agriculture et élevage en renforçant les liens socio-économiques pour une agroécologie des territoires. Les complémentarités agriculture-élevage sont variables et ajustables selon la conduite des troupeaux (pastoralisme, agro-élevage, etc.) : fertilité, animaux de trait, sécurité alimentaire, etc.

Il est nécessaire de renforcer la dimension sociale de l'agro-pasto-écologie :

- en poursuivant les dialogues intercommunautaires. Les leaders ont un rôle fondamental à jouer dans les plaidoyers à différentes échelles ;
- en préservant les acquis des alliances historiques ;
- en retrouvant les visions inclusives autour des ressources naturelles ;
- en réfutant et contredisant les amalgames violents et racistes entre communautés, en luttant contre les milices et l'embrigadement de la jeunesse vers des trafics et la violence ;
- en luttant contre la perte des savoir-faire et savoir-être des jeunes ;
- en soutenant le respect et la défense des droits des citoyens.

Il est important d'agir sur les politiques publiques en faveur de la reconnaissance des complémentarités agro-pasto-écologiques et d'une meilleure gouvernance du foncier et des ressources communes :

- en favorisant la recherche-action ;
- en incluant les thématiques et bénéfices de l'association agriculture-élevage dans les interventions étatiques des ministères concernés en lien avec les organisations paysannes ;
- en favorisant et en décloisonnant les différents services en milieu pastoral (inscription citoyenne, gouvernance partagée, éducation, santé) comme autant d'obstacles face à la marginalisation et l'exacerbation des différences culturelles.

5.2.2. Travaux de groupe

Trois groupes de travail ont été constitués sur la séquence « Éviter/Réduire/Restaurer » sur les trois composantes eau, sol, et biodiversité.

5.2.2.1. Éviter la dégradation de la santé de l'environnement

Différentes pistes d'actions ont été identifiées :

- mettre l'accent sur le plaidoyer : un des messages clés est le suivant : **« éviter la dégradation des sols est moins coûteux que de les restaurer »** ;
- mettre l'accent sur la communication avec un message adapté aux cibles et au contexte. les médias locaux et les leaders communautaires (vulgarisation de paysan à paysan) doivent être privilégiés afin de partager les bonnes expériences et sensibiliser aux solutions. La question de la terminologie commune et des normes changeantes est posée ;
- éviter les approches messianiques (« l'agroécologie est la solution miracle ») et promouvoir une diversité d'approches ;
- concevoir des projets agroécologiques sur des solutions fondées par la nature, comme par exemple adopter une solution agroforestière et ses bénéfices sur le cycle de l'eau (sans effet de compétition) pour un maraîchage avec peu (ou sans) irrigation ;
- les pratiques agroécologiques ne sont pas forcément nouvelles (connaissances traditionnelles). Il faut trouver les leviers pour remettre ces connaissances au centre du débat politique mais en tenant compte des nouvelles réalités ;
- adapter le matériel agricole (ex. semoir en semis direct) et former les agriculteurs. Toutefois, le lobby du machinisme agricole peut refuser de faire du matériel bon marché ;
- définir des mécanismes de financement de la transition pour que ce ne soit pas seulement les agriculteurs qui en supportent les coûts ;
- sensibiliser et former : des mauvaises pratiques sont souvent utilisées par ignorance ;
- documenter les savoir-faire locaux et des cultures ancestrales ;
- intégrer les leçons et les enseignements dans les projets ;
- ne pas toujours vouloir satisfaire les marchés internationaux, au risque de dégrader l'environnement.

5.2.2.2. Réduire la dégradation de la santé de l'environnement

Les pistes discutées sont les suivantes :

- connaître le seuil de référence de dégradation avant d'élaborer des actions de prévention et mettre en place un système d'évaluation et de suivi des impacts ;
- développer des indicateurs afin de réaliser un diagnostic du potentiel de la parcelle et de ses ressources ;
- inciter à l'adoption de pratiques agroécologiques au travers les échanges entre agriculteurs (par les « champion locaux », champs écoles, etc.) mais aussi par des outils comme la labélisation, l'incitation financière ;
- documenter les « *success stories* » ;

- faire appel aux savoirs locaux (biodiversité locale, semences paysannes) et pratiques endogènes (autochtones, locales). La recherche a un rôle important à jouer pour générer et partager de nouvelles connaissances qu'il sera important de vulgariser.

5.2.2.3. Restaurer la santé de l'environnement

Concernant les aspects techniques, il faut favoriser l'introduction de légumineuses, les pratiques agroforestières et de compostage, utiliser des espèces adaptées, favoriser l'infiltration d'eau, l'irrigation au goutte-à-goutte, et revisiter les savoirs locaux.

En termes d'aménagement, il est important d'élaborer des plans d'occupation et d'aménagement des sols (Poas), de créer des espaces bocagers, et de favoriser l'agro-sylvo-pastoralisme. L'aménagement doit être réfléchi au niveau environnemental mais aussi organisationnel et structurel.

Attention à ne pas restaurer une zone au dépend d'une autre. L'agroécologie questionne la complexité, aussi il est nécessaire de mettre en place un approche écosystémique et inclusive.

Les initiatives culturelles (ex. forêts sacrées) doivent être favorisées lorsqu'elles permettent la préservation de zones naturelles.

5.2.3. Recommandations

Sensibiliser. La promotion de l'agroécologie doit se faire à travers des messages simplifiés, ciblés, adaptés aux différents acteurs, en utilisant notamment les médias locaux et communautaires. Cette communication doit être basée sur des expériences réelles même à petite échelle, Il est nécessaire de sortir du langage scientifique pour atteindre une large cible, notamment les agriculteurs. Les acteurs communautaires doivent être identifiés ; ils peuvent se constituer en relais pour les messages de plaidoyer.

Promouvoir des solutions possibles. Celles-ci doivent être réalistes et spécifiques au contexte, en se basant notamment sur les pratiques traditionnelles, en adaptant et en diversifiant les techniques utilisées. Parmi les techniques à adopter, citons l'irrigation au goutte-à-goutte, l'agroforesterie, l'introduction de légumineuses, le compostage, l'utilisation de plantes adaptées, l'agro-sylvo-pastoralisme, etc. Cette promotion des solutions peut se faire grâce à des « champions locaux » qui valorisent leurs « *success stories* » et/ou grâce à l'utilisation d'indicateurs de performance utiles pour convaincre.

Le coût des solutions ne doit pas peser uniquement sur les agriculteurs. Des incitations financières peuvent être mises en place et des approches d'économie des ressources naturelles promues. La labellisation des produits agricoles peut être une piste intéressante de réflexion. Les marchés locaux et nationaux doivent être priorités.

Se référer à des exemples concrets. Des solutions et des leçons peuvent se trouver dans les pratiques ancestrales (association avec des légumineuses, utilisation des arbustes natifs, systèmes bocagers, etc.). Les échanges entre pairs doivent être généralisés et les savoir-faire locaux associés aux innovations.

Les éléments de plaidoyer doivent être adaptés aux acteurs :

- capitaliser les résultats et mieux valoriser les expériences de terrain positives ;
- mettre en place des politiques transversales et adaptées aux réalités de terrain ;
- sensibiliser les consommateurs sur les problématiques environnementales afin d'influencer les filières agricoles et les modes de consommation ;
- sensibiliser la sphère éducative à tous les stades de formation (du primaire à l'université) et les groupements de consommateurs

5.3. L'agroécologie pour assurer une meilleure qualité de vie

Animation : Léa Graafland (Iram) et François Grenade (Iles de Paix)

Cette dimension de l'agroécologie est peu valorisée. L'agroécologie est ici envisagée comme un processus collectif qui s'insère dans une démarche d'accès au droit, à l'égalité, etc. La qualité de vie comprend deux dimensions : le bien-être (emploi, accès à la nourriture, etc.) et la dimension socio-politique.

5.3.1. Présentation introductive et études de cas

5.3.1.1. Introduction

Patrick Caron, Cirad/Agropolis International (France)

Il n'existe pas de définition universelle de l'agroécologie. L'agroécologie est plurielle et demeure un sujet controversé au sein de la communauté internationale. La transition agroécologique ne va pas de soi dans tous les pays car certains considèrent que ce serait un retour au XIV^e siècle.

Le rapport du HPLE (2019) montre que définir l'agroécologie est un exercice difficile dans la mesure où cette définition change en fonction des régions et des disciplines scientifiques. Celle-ci **traduit un besoin de créer un monde nouveau fondé sur une vision, des transformations faites de résistance et une mobilisation politique et collective.** On s'accorde toutefois sur les principes généraux de l'agroécologie : elle privilégie l'utilisation des processus naturels, limite le recours à des intrants commerciaux chimiques, favorise les cycles fermés ayant des externalités négatives minimales. Elle souligne également l'importance des connaissances locales et les processus participatifs qui permettent d'élaborer des savoirs et des pratiques à partir de l'expérience et des méthodes scientifiques plus conventionnelles, et ainsi de lutter contre les inégalités sociales. Ces principes sont nés grâce aux sciences dans les années 1930 et se sont concrétisés dans les pratiques agricoles à partir des années 1960 avant de s'étendre à l'ensemble de la chaîne alimentaire pour *in fine* changer le système alimentaire global en reconnectant les producteurs et les consommateurs.

L'agroécologie et la qualité de vie se rencontrent à plusieurs niveaux. D'abord, l'agroécologie améliore la santé des producteurs et des consommateurs en ayant moins recours aux intrants chimiques. Elle favorise la souveraineté alimentaire, l'autonomisation des communautés et la cohésion sociale. Elle assure un emploi décent aux agriculteurs, mieux rémunéré et moins pénible. Enfin, même s'il s'agit d'un indicateur difficile à mesurer, les agriculteurs rapportent une hausse de leur estime personnelle grâce au sens et à la satisfaction retrouvés dans leur travail.

5.3.1.2. Le projet Kilimo Endelevu, district de Karatu, Tanzanie

Josephine Ng'ang'a, RECODA (Tanzanie)

Ce projet vise à la fois l'utilisation des ressources disponibles localement, la diversification des cultures et l'accès des agriculteurs aux prêts.

Grâce à une consommation diversifiée, la sécurité alimentaire a augmenté. L'utilisation des ressources disponibles localement (compost, fumier, pesticides naturels, etc.) a contribué à assurer la sécurité alimentaire de la communauté, tandis que le travail avec les associations d'agriculteurs pour partager les connaissances et fournir des prêts a conduit à de meilleures récoltes. Les agriculteurs ont obtenu de meilleurs résultats en termes de production et ont pu économiser de l'argent supplémentaire en accédant aux marchés.

L'utilisation des connaissances locales pour sélectionner les variétés les plus appropriées, a permis d'identifier les cultures utiles et de promouvoir un système de semences géré par les agriculteurs eux-mêmes les rendant ainsi indépendants vis-à-vis des semenciers et des semences commerciales, tout en préservant la biodiversité des semences.

La santé et le bien-être des agriculteurs se sont améliorés car ils utilisent dorénavant des pesticides naturels alors que la plupart d'entre eux utilisaient auparavant des pesticides industriels pendant et après la récolte.

La diversification des cultures a également permis de lutter contre les infestations de parasites. Les coûts de production ont été réduits, l'agriculteur n'achetant plus d'intrants industriels ni de semences. Les agriculteurs impliqués dans le programme ont ainsi eu accès à plus de connaissances, mais aussi à la possibilité d'avoir un régime alimentaire plus diversifié et sain. Par ailleurs, les consommateurs ont accès à des aliments sûrs et exempts de produits chimiques.

Enfin, les agriculteurs ont été reconnus socialement grâce à leurs connaissances, ce qui a créé un sentiment de cohésion sociale et d'appartenance à une communauté dans laquelle ils se soutiennent et s'influencent mutuellement en partageant leurs connaissances. L'économie locale a été améliorée grâce à l'épargne et au crédit. Le projet a favorisé (1) la participation des femmes aux groupes d'agriculteurs et leur accès à la formation, aux informations, aux intrants et aux ressources fournies par le programme et (2) le leadership féminin dans les groupes d'agriculteurs. Ces deux éléments ont eu un effet transformateur dans les communautés rurales.

Cependant, il existe des obstacles au développement de projets agroécologiques tels que : la promotion de l'agriculture conventionnelle, le changement climatique, le manque de reconnaissance légale des systèmes de semences gérés par les agriculteurs, etc.

En conclusion, **les résultats de ce projet montrent que l'agroécologie peut contribuer à tous les aspects de la sécurité alimentaire : disponibilité, accessibilité, utilisation, durabilité, etc.**

5.3.1.3. L'action des femmes rurales au Brésil pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle
Laetícia Jalil, université fédérale rurale de Pernambuco, Caatinga (Brésil)

Pour parler de qualité de vie, il est indispensable de tenir compte de la structure sociale qui l'influence (ici le patriarcat). **Il existe une forte convergence entre l'agroécologie et les luttes sociales** comme le féminisme, l'antiracisme, les droits des personnes LGBT, etc., en termes de reconnaissance et de visibilité, de connaissances et savoir-faire, de pratiques qui remettent en question les structures sociales et politiques existantes.

Les femmes rurales brésiliennes revêtent une diversité d'identités et de formes de relation avec la terre et la nature. Elles sont porteuses de connaissances et de savoir-faire fondamentaux pour la vie. Elles vivent sous l'oppression du patriarcat, du capitalisme et du racisme. Comment alors lever l'invisibilité de la contribution des femmes à la vie économique et sociale en milieu rural et comment l'autonomisation des femmes et la cohésion sociale peuvent-elles être favorisées par l'agroécologie ? Plusieurs outils ont été développés pour répondre à ces questions comme par exemple les carnets agroécologiques, un outil de collecte de données sur les activités des femmes rurales au sein de leur communauté (consommation, don, troc, vente). Cet outil a pour objectif de rendre visible leur contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la socio-biodiversité et à la préservation de la vie.

Les résultats des recherches révèlent **la contribution des femmes à la sécurité et la diversification alimentaire, aux relations de solidarité qui existent entre elles, ainsi que ce qu'elles apportent à la communauté.** Ce sont les « gardiennes de la socio-biodiversité » ; elles jouent un rôle de premier plan dans l'échange et le don de nourriture, de plants et de graines. Elles gèrent en moyenne plus de 80 espèces animales et végétales, et conservent une cinquantaine de semences indigènes. Dans les systèmes où les femmes sont protagonistes, les sols sont souvent plus fertiles (rapport direct entre leadership des femmes et fertilité des sols).

On ne peut pas parler de qualité de vie sans égalité entre les hommes des femmes, et sans une répartition équitable du travail.

5.3.1.4. Un paysan français sans frontières

Thierry Devaux, Agriculteurs français et développement international (Afdi, France)

Thierry Devaux est un paysan sans frontières ; il explique différentes facettes de sa sérénité en tant que producteur Français dans un collectif aux méthodes agroécologiques.

Sérénité économique : les agriculteurs sont fiers de faire vivre leur famille à partir de revenus agricoles. **Le fonctionnement en collectif offre une sécurité.** Le partage d'outils et de coûts permet de générer des économies qui créent des marges de revenus suffisantes.

Sérénité sociale : il y a 13 ans, Thierry Devaux a décidé de travailler avec d'autres producteurs. Bien qu'ayant chacun leurs propres logiques et objectifs au départ, **ils ont dû s'accorder sur une ligne collective et travailler sur les relations humaines.** Il a fallu adresser les questions suivantes : avec qui on travaille ? de quelle façon ?

Sérénité résilience/climat : grâce à la pratique de l'agroécologie, les paysans stockent du carbone dans les sols (évaluation réalisée) et contribuent à atténuer le changement climatique. Ils pratiquent une agriculture de conservation de sols (non travail du sol, couverture permanente, rotation et couverts végétaux, augmentation de la matière organique des sols). Le fait de ne plus travailler le sol permet des économies de carburant ainsi qu'une utilisation limitée des engrais.

Sérénité par rapport à l'avenir : au travers de la transmission de valeurs humanistes et environnementales, **la pérennité assurée de l'entreprise agricole repose sur un collectif solide, un sol vivant, fertile, qui contribue à l'atténuation du changement climatique.**

« Je suis fier de mes choix qui ont redonné du sens à mon métier et me donnent la force de témoigner. »

5.3.1.5. Moderniser la mécanisation en traction animale pour une agriculture durable et une meilleure qualité de vie

Philippe Lhoste, Cirad / Prommata International (France)

L'énergie animale peut être utilisée pour le transport et le travail du sol. **Sachant que la majorité des paysans du monde travaillent encore à la main, dans quelle mesure cet apport d'énergie animale peut-il contribuer à la transition écologique et permettre une meilleure qualité de vie ?**

Les outils de traction ou du travail du sol peuvent réduire la pénibilité du travail, augmenter la qualité des travaux et la rapidité d'intervention. Pour cela il faut associer l'énergie animale (avec un animal de trait « bien formé » et bien harnaché), un outillage adapté à l'animal et des techniques agroécologiques. Sa fabrication est standardisée et simple.

La Kassine (de Prommata) est un exemple de porte-outil moderne, avec un bâti polyvalent sur lequel se fixent divers outils, qui est réglable pour plus d'ergonomie. Il s'adapte à tous les attelages et il est facile d'utilisation pour tous les membres de la famille.

Un autre exemple est celui du zaï mécanisé en traction animale (40 h/ha), plus rapide et moins pénible que le zaï traditionnel manuel (300 h/ha). Il reste cependant beaucoup à faire sur le bien-être animal.

5.3.2. Travaux de groupe

5.3.2.1. Agroécologie et souveraineté alimentaire

L'agroécologie contribue à la souveraineté alimentaire, l'autonomisation et la cohésion sociale. La souveraineté alimentaire inclut des volets politique et juridique, culturel et environnemental : le droit des peuples à se nourrir sainement avec des aliments produits durablement et localement, et le droit de participer aux politiques publiques agricoles et alimentaires. L'autonomisation se réfère à une moindre dépendance aux intrants et à la mobilisation des ressources locales (connaissances et ressources naturelles). La gestion concertée des ressources naturelles participe à la cohésion sociale ainsi que la reconnaissance de la place et du rôle de la femme dans la production agricole.

Six dimensions doivent être réunies au sein de projets agroécologiques :

- le capital humain : des connaissances préalables en agroécologie sont nécessaires pour travailler (la terre par exemple), ce qui nécessite parfois l'implication de la famille ;
- le capital social : il faut créer des groupes pour échanger des savoir-faire, impliquer des écoles et des lieux de formation pour développer les connaissances, avoir accès au matériel nécessaire pour cultiver. Les personnes vulnérables (femmes et jeunes) doivent être prises en compte et leur capacité d'action améliorée ;
- le capital physique : il est nécessaire d'accéder à de l'eau de qualité, de posséder des droits fonciers stables pour permettre l'investissement, d'avoir des outils pour produire et s'organiser ;
- le capital politique : il est essentiel que des représentants politiques soient favorables à l'agroécologie ;
- le capital économique : l'accès aux marchés locaux est important pour vendre la production, ainsi que l'accès au crédit via des mécanismes de microfinance ;
- le capital naturel : il est nécessaire d'avoir l'accès à l'eau (qualité et quantité), et d'avoir un sol en bonne santé et fertile.

5.3.2.2. Agroécologie, santé et sécurité alimentaire

L'agroécologie contribue à la santé et à la sécurité alimentaire, en permettant un régime alimentaire équilibré (diversification des cultures, intégration agriculture-élevage) et de bonne qualité nutritionnelle (légumineuses par exemple). Par la diminution des intrants chimiques qu'elle induit, la santé des agriculteurs et des consommateurs est préservée. Elle permet aussi l'augmentation et la diversification des sources de revenus, ce qui améliore l'accès à l'alimentation.

Deux prérequis sont toutefois nécessaires :

- le capital humain : renforcement de connaissances, organisation collective, mécanismes pour partager les connaissances ;
- le capital physique : ressource en eau, formation et respect des droits fonciers, équipements permettant d'améliorer la production, système de micro financement.

5.3.2.2. Agroécologie et bien-être au travail

L'agroécologie contribue au bien-être au travail et à la création d'emplois : revenus décents (via une meilleure productivité du travail), valorisation et responsabilité sociales, sérénité et fierté d'être agriculteur (revalorisation de certains savoirs notamment), prise en compte des questions de la pénibilité du travail et de l'attractivité pour les jeunes.

Les principaux prérequis identifiés sont d'ordre humain et social :

- les aspects sociaux (capitaux humain et social) sont importants : confiance et dynamique personnelle, épanouissement, participation équitable à la gouvernance, approche multi-acteur, etc.
- l'accès sécurisé et équitable aux facteurs de production est également fondamental : terre, équipements et moyens de production, financements.

5.3.2.3. Discussions

Les risques qu'une telle transition pourrait engendrer sur l'agriculteur et sa famille sont à prendre en compte et ne doivent pas reposer sur les seuls agriculteurs.

Le lien entre agroécologie et baisse de la pénibilité du travail n'est pas automatique. Lors de la mise en œuvre des pratiques agroécologiques, il faut prendre en compte l'ensemble des activités et bien réfléchir à la pénibilité du travail.

5.3.3. Les recommandations

Concernant les organisations paysannes et les OSC, les recommandations portent sur le renforcement de l'interconnexion entre les différents acteurs pour qu'ils puissent travailler ensemble, s'organiser collectivement, faire du plaidoyer, sensibiliser et informer. Le déploiement de l'agroécologie pourra se faire notamment au travers de la collecte et du partage de preuves issues du terrain. Il est fondamental de prendre en compte le genre dans les actions et dans la gouvernance et de diversifier les sources de financements.

Pour les partenaires techniques et financiers, il est nécessaire d'allonger la durée des programmes pour permettre le changement sur un plus long terme, d'alléger les procédures administratives et financières et de soutenir plus directement les acteurs locaux. Les demandes et besoins locaux doivent être mieux pris en compte en favorisant la concertation avec les OSC (démarche *bottom-up*). Les financements devraient également cibler les échanges, les espaces de concertation et les actions de plaidoyer des OSC ainsi que leur

développement institutionnel et stratégique. Il est nécessaire ne pas céder aux lobbies qui promeuvent l'agriculture intensive, et faire en sorte que les autres projets ne nuisent pas aux bénéfices induits par les projets agroécologiques. Ainsi, un suivi-évaluation des actions doit être mis en place avec des indicateurs qui sortent de la seule mesure productiviste.

Les autorités locales doivent connaître les actions menées sur le terrain, favoriser l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire et sensibiliser les populations. **Les autorités nationales**, quant à elles, sont invitées à casser le système en silo et à décentraliser le pouvoir et les moyens. Il s'agit de créer un environnement législatif et institutionnel favorable et appliquer les engagements internationaux ou nationaux. Les politiques doivent être cohérentes entre elles et aux différentes échelles (du local à l'international,). Enfin, il est nécessaire d'investir dans la recherche et la formation.

5.4. L'agroécologie, un atout pour la résilience en situation de crise

Animation : Katia Roesch, AVSF et Stéphanie Bost, Maison des Sciences et de l'Homme (MSH Sud, France)

À partir de plusieurs expériences concrètes et documentées dans lesquelles l'agroécologie a joué un rôle en situation de crise et a eu des impacts importants, le groupe de travail a tiré des enseignements et des recommandations.

5.4.1. Présentation introductive et études de cas

5.4.1.1. Introduction : les systèmes alimentaires mondiaux face aux crises

Marc Dufumier, CARI (France)

Qu'est-ce que l'agroécologie et la résilience ? C'est une erreur de considérer que l'agroécologie est une technique agricole particulière. C'est en fait une source d'inspiration, une discipline scientifique qui essaie de rendre compte de la complexité des agroécosystèmes pour les rendre productifs et durables. L'agriculture transforme un écosystème naturel. À plusieurs reprises, l'homme a su inventer des agrosystèmes productifs et durables, comme le bocage qui est un système productif durable grâce à sa grande biodiversité.

« Je faisais la promotion des variétés améliorées, des pesticides... les femmes malgaches m'ont dit que j'étais nul parce que je tuais les canards et les escargots (sources de protéines) ». L'objet du travail de l'agriculteur est un écosystème qu'il ne faut pas fragiliser.

Pour la résilience des agriculteurs et de leurs revenus face aux impacts climatiques, il ne faut pas spécialiser l'agriculture (« ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier »). **La spécialisation est le contraire de la résilience.** Il est essentiel de respecter la diversité au sein des parcelles, des fermes et des productions. « Il faut oublier la spécialisation excessive. L'agriculture de demain, c'est la diversité. » La résilience est la capacité à récupérer. Les agrosystèmes complexes, ainsi que les systèmes naturels, sont ceux qui récupèrent le plus vite leurs capacités productives. La diminution des pollinisateurs est le principal danger aujourd'hui.

Outre les changements climatiques, d'autres crises, comme celle de la guerre en Ukraine, nous montrent **notre extrême dépendance aux énergies fossiles et le risque de pénurie**. Nous ne sommes pas prêts à arrêter la production d'engrais de synthèse, qui nécessite ces énergies fossiles, dont dépend notre agriculture. **L'agroécologie pour la résilience, c'est l'usage intensif de ce qui est gratuit, comme le soleil**. L'agriculture solaire pourrait en effet être une alternative ainsi que les couvertures végétales et la culture sous des parcs arborés (avec *Faidherbia albida* par exemple), ou encore promouvoir l'usage intensif du CO₂ atmosphérique (les agriculteurs pourraient être rémunérés pour cela). Faisons également un usage intensif de l'azote atmosphérique grâce aux légumineuses pour fertiliser les sols et nourrir les hommes et les animaux. **Il faut également concilier agriculture et élevage**.

Autre exemple, d'ici 30 à 40 ans, l'exploitation des mines de phosphate va devenir prohibitive. De plus, des énergies fossiles sont nécessaires pour transformer le phosphore de la roche-mère en poudre extrêmement fine, ce qui n'est pas envisageable. En revanche, quand la roche-mère est altérée, elle libère quotidiennement des éléments minéraux que les arbres, les plantes et les champignons (mycorhize) puisent en sous-sol et remontent à la surface au bénéfice des sols. Par ailleurs, la distribution de l'eau va devenir aléatoire. Il faut éviter le ruissellement pour constituer une réserve d'eau (infiltration).

L'humanité tout entière peut être nourrie avec des systèmes résilients inspirés de l'agroécologie, avec une agroécologie scientifique qui respecte les savoir-faire anciens.

« Scientifiques et paysans devront travailler ensemble. »

5.4.1.2. Les blocs agroécologiques pour faire face à la sécheresse au sud de Madagascar

Tolotra Ranaivoharimanana, Centre Technique Agroécologique du Sud (CTAS, Madagascar)

« J'ai demandé à un paysan pourquoi il avait choisi cette nouvelle culture et le paillage. Il m'a répondu que c'était le projet qui lui avait conseillé pour son bien ! Il ne savait pas pourquoi il faisait cela... »

Le climat du Sud de Madagascar est semi-aride. L'érosion éolienne y est importante du fait de vents forts et desséchants de 75 à 80 km/h, surtout en septembre et mars. Ces vents emportent les particules fines du sol arable. La pluviométrie y est faible (200 à 400 mm) et irrégulière. Comme conséquence, les parcelles sont ensablées et les champs dégradés. Comment restaurer ces champs ?

L'idée a été de mettre en place une gouvernance inclusive et locale, afin de diminuer les conflits dans un contexte de diminution des ressources et d'augmentation de l'insécurité. Le CTAS a ainsi été créé en 2013 pour travailler avec des paysans-relais qui partagent des pratiques agroécologiques et des espèces tolérantes à la sécheresse (mil, sorgho) aux communautés.

Toutes les espèces tolérantes à la sécheresse, capables de pousser dans cette région, ont été inventoriées. Un réseau de paysans-relais a été mis en place ainsi que des champs-écoles pour y faire des démonstrations. Les champs-écoles se sont diffusés spontanément et le concept de bloc écologique a été développé¹¹. Certaines techniques ont un meilleur impact si elles sont appliquées sur de grandes surfaces. Les blocs agroécologiques ont ainsi une superficie minimale de 10 ha, avec des brise-vents pérennes qui protègent également contre le rayonnement solaire. Le pois d'angole a été planté pour constituer les brise-vents. Les agriculteurs l'ont également planté en plein champ pour la consommation humaine et la production de bois de chauffe. Des variétés anciennes sont cultivées entre les brise-vents afin d'augmenter la biodiversité.

Cette approche a eu des impacts positifs environnementaux, avec des sols stériles transformés en blocs agroécologiques sur plus de 7 000 ha, ainsi que des impacts socio-économiques pour plus de 11 000 ménages, ce qui a eu comme effet de réduire les migrations. En effet, plus de 40 000 personnes n'ont pas émigré malgré la crise. Environ 35 % des femmes interrogées disent avoir plus de capital grâce à la vente de semences agroécologiques et 29 % citent la meilleure disponibilité du bois de chauffe.

Les enseignements tirés de cette expérience sont les suivants :

- les savoirs et raisonnements paysans sont sources de connaissances ;
- il est important de s'appuyer sur la motivation des agriculteurs et de ne pas les obliger. Par exemple, une des variétés diffusées par le projet était tabou. C'est eux-mêmes qui ont demandé la levée du tabou au chef de village ;
- au départ de la diffusion agroécologique, il était difficile de trouver des semences de *Cajanus cajan* (pois d'angole) auprès des vendeurs ; il a alors été nécessaire de développer la production de semences.

5.4.1.3. Le projet ProSol en réponse à une crise multifactorielle en Éthiopie

Emilie Perrousset, GIZ/Programme global protection et réhabilitation des sols pour améliorer la sécurité alimentaire (ProSol, Éthiopie)

Le Programme global de protection et de réhabilitation des sols pour améliorer la sécurité alimentaire (ProSol, cofinancé par l'Union Européenne) travaille avec les OSC et les institutions nationales de sept pays dont quatre avec des approches agroécologiques (Madagascar, Bénin, Éthiopie, Burkina Faso). L'exemple de l'Éthiopie a été choisi dans cette présentation du fait des différentes crises que ce pays traverse.

Le projet, localisé dans les Hauts Plateaux, a débuté dans le cadre d'une crise environnementale, avec une augmentation des variabilité et intensité des précipitations liées au changement climatique. Les sols se sont érodés (érosion hydrique) et acidifiés, aboutissant à une fertilité et à une productivité agricole très faibles. La croissance démographique y est forte, la pauvreté généralisée et la sécurité alimentaire fragile, ce qui a pour conséquence des

¹¹ Un bloc agroécologique est un aménagement physique et biologique collectif d'un seul tenant, d'une superficie initiale de 10 hectares minimum, à vocation nutritionnelle, productive et environnementale.

exodes ruraux importants. Afin d'augmenter la production agricole, les engrais importés (subventionnés) étaient alors utilisés. S'est ensuivie une dépendance des agriculteurs à l'égard de ces engrais importés, exacerbée par les hausses de prix conséquentes à la crise ukrainienne. À cette situation difficile se sont ajoutées des tensions interethniques qui ont débouché sur des conflits armés et l'isolement de certaines régions.

L'approche utilisée par le projet s'est faite à différentes échelles d'intervention (de la ferme aux politiques, marchés, etc.) et de prise de décision (des ménages jusqu'aux politiques) et en tenant compte des 13 principes de l'agroécologie.

Une des pratiques recommandées par le projet est la gestion intégrée de la fertilité des sols afin de réhabiliter les sols acides tout en réduisant les importations d'engrais minéraux. Sur la base de l'existant et des contextes, des « *quick wins* » ont été introduits pour augmenter rapidement la production de biomasse et les rendements sans bouleverser les pratiques (très ancrées sur l'utilisation d'engrais), à savoir : ajout de chaux au sol pour réduire son acidité, proposition de nouvelles semences, utilisation de compost et mise en place de groupes d'échanges paysans. D'autres pratiques ont été promues comme l'agroforesterie, le paillage, l'ensemencement direct, etc. Quatre universités ont mesuré les rendements pour prouver l'efficacité de ces pratiques. Les effets positifs ont été nombreux, d'un point de vue économique, environnemental et institutionnel avec, entre autres : 180 000 ha dorénavant exploités durablement, grâce aux légumineuses et aux engrais verts ; des exploitations désormais autonomes en intrants ; des rendements améliorés (d'environ 76 %), une sécurité alimentaire améliorée directement ou grâce à des revenus accrus ; développement de nouvelles activités économiques comme la production d'intrants (engrais organiques, vermicompost) ; plus de 50 000 agriculteurs et 15 000 conseillers formés. Au total, plus de 360 000 personnes sont impactées par le projet. La recherche a également montré que les teneurs en carbone et en nutriments dans les sols ont augmenté ainsi que leur capacité à stocker l'eau.

La gestion intégrée de la fertilité des sols est dorénavant intégrée dans les stratégies nationales du ministère de l'Agriculture éthiopien. Les services techniques agricoles régionaux appuient la diffusion des pratiques de gestion intégrée de la fertilité des sols et organisent des formations pour les agriculteurs et agricultrices sur la production d'engrais organiques. Le ministère de l'Agriculture soutient également (1) le développement d'un outil digital formulant des recommandations locales et adaptées au contexte sur l'usage d'engrais et (2) le déploiement de la production et de l'utilisation d'engrais organiques.

En améliorant l'indépendance des agriculteurs vis-à-vis des intrants externes, l'agroécologie contribue à renforcer la résilience de la population rurale.

« Les agriculteurs ont le choix des méthodes, c'est à eux de décider ».

5.4.1.4. Le projet « Santé-Territoires », à l'interface entre l'agroécologie et les enjeux de santé globale

Aurélie Binot, Cirad (France)

Le projet « Santé-Territoires » vise à concevoir, tester et évaluer une démarche participative et inclusive innovante pour accompagner la transition agroécologique. L'ambition est d'améliorer conjointement la santé des humains, des systèmes de production agricole et de l'environnement, puis d'impacter positivement et durablement les moyens d'existence des populations sur des territoires donnés.

La santé d'un territoire peut devenir un levier de développement dans le cadre de la transition agroécologique. Améliorer la santé globale d'un territoire (ex. sols fertiles, eau de qualité, etc.) peut contribuer à la mise en place d'agrosystèmes durables mais comment améliorer la santé d'un territoire ?

Le projet se déploie dans des contextes agroécologiques et de risques très différents :

- au Sénégal, où existent des interactions entre culture-élevage autour de la gestion de l'eau du lac de Guiers ;
- au Bénin, dans un contexte de monoculture de coton et de risque de réémergence de la fièvre Lassa et de contaminations par les intrants chimique du système coton ;
- au Laos, où l'élevage extensif porcin est vecteur de risque de maladies infectieuses associées au cochon pouvant impacter la santé humaine ;
- au Cambodge, avec la présence de chauve-souris réservoir d'encéphalites (Nipah virus, rage, encéphalite japonaise, etc.) et de coronavirus.

Trois composantes ont été définies :

1. *Les living labs* servent à générer des connaissances sur l'impact des pratiques agroécologiques sur les santés, à définir les modalités d'accompagnement des acteurs vers la mise en œuvre de pratiques alternatives améliorant la santé du territoire et à expérimenter.
2. La gestion des connaissances afin de structurer un système pour capitaliser et partager les connaissances, gérer des données et des modèles.
3. La grappe de projets afin de mettre en réseau les différents sites et interventions « Santé-territoires » pour un co-apprentissage et une intelligence collective (communauté de pratiques).

L'approche est participative, itérative et évolutive au travers **d'une co-identification des problèmes et de co-conception des solutions.** Cette approche sera mise en œuvre au sein de *living labs*, conçus comme des cadres expérimentaux pour concevoir et tester de nouvelles pratiques agroécologiques, de nouveaux outils, connaissances, normes et discours, ainsi que les arrangements institutionnels qui les accompagnent.

Le *living lab*, ou laboratoire vivant, est le lieu de l'expérimentation. **C'est une arène de discussions où sont représentés tous les points de vue des acteurs d'un territoire.** C'est avant tout un lieu social et institutionnel où les citoyens sont des acteurs clés des processus de

recherche et d'innovation. Ce sont des espaces de concertation pour co-construire et valider collectivement des orientations de recherche et d'innovation.

5.4.1.5. Discussions

Les approches territoriales sont systémiques ; elles s'intéressent aux interactions entre l'agriculture et son environnement.

La « coopération dans les connaissances » entre divers acteurs est fondamentale, mais comment surmonter les incompréhensions culturelles ? Il faut rendre compte de ce que l'on croit avoir compris pour que les agriculteurs se saisissent des données. Ici aussi, l'analyse systémique est nécessaire.

Afin de convaincre de l'intérêt des pratiques agroécologiques et qu'elles soient diffusées, il faut qu'elles aient été mises en œuvre sur de grandes superficies (au moins 10 000 ha). Par ailleurs, **il faut que les lobbies (ceux qui risquent de perdre des sommes colossales d'argent avec la transition) ne se sentent pas menacés.** En Inde, il existe une expérience intéressante. L'Inde est un pays qui fait un usage excessif d'engrais. En parallèle, il existe une agriculture naturelle (« *natural farming* » sans intrant extérieur), souvent développée faute de moyens des agriculteurs pour acheter des intrants de synthèse. En travaillant avec ces paysans (et pas ceux utilisant des engrais), les lobbies ne se sont pas sentis menacés et cette difficulté a été contournée.

L'agroécologie doit être intégrée dans le système éducatif parce que les défis sont générationnels. À Madagascar par exemple, les jeunes héritent de terrains entre 10 et 15 ans. À 15 ans, les jeunes héritent aussi des pratiques des parents et les copient dès le plus jeune âge et on arrive souvent trop tard. Il est important de mettre des champs de démonstration dans les écoles pour comparer les pratiques agroécologiques et celles des parents.

Les paysans ne prennent pas le risque de l'échec. Les champs d'expérimentation sont importants à ce titre.

5.4.2. Enseignements et leçons apprises

Il est possible et pertinent de développer des approches agroécologiques auprès de populations et dans des territoires confrontés à des crises. Les situations de crise sont souvent multifactorielles et interrogent la capacité des exploitations agricoles et des territoires à gérer l'incertitude. La résilience aux crises se caractérise par le maintien des capacités productives des agroécosystèmes, de la production alimentaire et des revenus économiques des exploitations.

Les atouts de l'agroécologie pour améliorer la résilience face aux crises sont liés (1) à la diminution de la dépendance aux intrants de production externes et (2) à l'utilisation intensive de ressources durables que sont l'énergie solaire pour la photosynthèse, ainsi que le carbone et l'azote atmosphériques. Les enjeux fonciers doivent être pris en compte

Résilience en temps de crise : quels leviers à quelle échelle ?

À l'échelle locale :

- améliorer la biodiversité naturelle et culturelle ;
- intégrer l'agroécologie dans la planification locale ;
- mettre en place des organes de concertation pour construire les stratégies agroécologiques avec la contribution des autorités locales.
- mettre en place des assurances, des banques paysannes et des greniers collectifs ;
- proposer des crédits par les banques locales aux producteurs ayant subi des pertes liées aux crises ;
- soutenir le travail collectif, multi-acteur, avec des fonds de soutien entre paysans ;
- favoriser l'intégration des populations de migrants ;
- sécuriser le foncier, les semences, les fourrages, etc.

Aux échelles nationale et institutionnelle :

- reconnaître l'agroécologie et son rôle dans l'adaptation, l'atténuation et la résilience face aux crises ;
- mettre en place des ambassadeurs de l'agroécologie ;
- développer une recherche participative et des modèles économiques basés sur la comparaison agriculture conventionnelle/agroécologique afin de mettre en place un observatoire national des solutions agroécologiques ;
- dédier un pourcentage du budget national pour l'agroécologie ($\pm 5\%$, à l'instar de la Déclaration de Maputo) ;
- établir un fonds spécial pour l'agroécologie ;
- établir une taxe malus pour les producteurs d'engrais azotés ;
- développer des projets alimentaires locaux (PAT) durables Nord-Nord, Nord-Sud, Sud-Sud, et les connectant avec les acteurs de la coopération décentralisée ;
- créer un label agroécologique et développer les outils nécessaires ;
- adapter les *policy brief* pour les décideurs de tout niveau ;
- mieux évaluer les impacts des politiques agroécologiques et de leur mise en œuvre effective ;
- développer des plaidoyers nationaux de façon concertée ;
- renforcer les politiques éducatives et de formation.

5.4.3. Recommandations opérationnelles

Il est nécessaire de développer les collaborations multi-acteurs et multisectorielles, **à l'échelle des territoires** afin de :

- renforcer l'interconnexion et la solidarité entre les acteurs, en particulier au sein des chaînes de valeurs ;
- planifier une gouvernance partagée des ressources naturelles ;

- élaborer des stratégie de transformation des systèmes alimentaires co-construits à cette échelle.

En s'appuyant sur ces dynamiques collectives à l'échelle des territoires, il convient d'initier des réflexions sur :

- la sécurisation des stocks semenciers (banques de semences par exemple) ;
- la sécurisation des stocks fourragers (banques de fourrage, parcelles réservées) ;
- La sécurisation de la fertilité à l'échelle des territoires (intégration agriculture-élevage organisée, rotations de culture, agroforesterie et valorisation des sous-produits).

Il est nécessaire de centrer les dispositifs d'apprentissage, d'appui autour des projets, des objectifs et des souhaits d'expérimentation des agriculteurs et agricultrices. Une dynamique multi-acteur centrée sur des projets d'installation des jeunes est une réponse à la crise sociale et économique de l'exode rural des jeunes, avec :

- des collectivités locales qui facilitent l'accès au foncier ;
- des services d'appui et de formation adaptés aux projets d'installation des jeunes ;
- des « paysans parrains » qui partagent leurs savoirs.

5.4.4. Recommandations pour le plaidoyer

Concernant les décideurs locaux et nationaux responsables de l'élaboration de politiques et de stratégies, il est nécessaire de mettre fin à certaines de leurs incohérences comme la subvention des intrants chimiques qui rendent les exploitations vulnérables aux fluctuations des marchés, et appauvrissent les écosystèmes. À cette fin, il est nécessaire de :

- allouer une part des budgets nationaux à l'agroécologie ;
- prendre en compte l'intensification agroécologique des systèmes agricoles pour une augmentation de la séquestration du carbone en vue de la neutralité en termes de dégradation des terres ;
- prendre en compte les données scientifiques existantes sur les changements attendus à long terme en matière de climat et d'écosystèmes (succession de crises prévues) et d'établir des stratégies agricoles et alimentaires à long terme (40, 50 ans)

Concernant les conventions internationales qui traitent des crises telles que les sécheresses, inondations, destruction du vivant, migrations et conflits, toutes les parties prenantes doivent converger afin de reconnaître des pratiques agroécologiques comme faisant partie des solutions à promouvoir, sur la base de preuves scientifiques et de les inscrire dans les textes. Ainsi, l'agroécologie sera mieux prise en compte dans les mécanismes et instruments de financement.

« Il ne faut pas s'interdire d'imaginer des choses qui n'existent pas encore. »

6. Session 5. Quelles avancées et initiatives de politiques publiques en faveur de la transition agroécologique ?

Animation : Patrice Burger, CARI (France)

Les intervenants ont témoigné de « l'agroécologie en marche », avec des exemples réussis de mobilisation des décideurs politiques et économiques en faveur de l'agroécologie, à différentes échelles, au Brésil, au Sénégal et en France.

6.1. Déploiement de l'agroécologie, du Nordeste brésilien jusqu'à l'échelle nationale

Paulo Pedro de Carvalho, Caatinga (Brésil)

Depuis les années 1980-90, le mouvement agroécologique se déploie dans le Nordeste brésilien. L'association Caatinga a été créée au même moment, ainsi que d'autres, dans le but de défendre l'agroécologie. Dans cette zone du pays, la gestion des ressources en eau est fondamentale (cf. encadré 5) Une déclaration de « cohabitation avec le semi-aride » et l'agroécologie a été rédigée conduisant à la mise en place d'une culture de cohabitation avancée avec le semi-aride, appuyée par une assistance technique, et donnant lieu à des débats avec les populations.

Plus récemment, différentes politiques ont émergé : la politique nationale de production et de distribution des aliments auprès des populations, la politique d'alimentation scolaire (avec 30 % des aliments en provenance de la petite agriculture), le plan de lutte contre la désertification décliné dans différents États du Brésil et la politique nationale pour l'agroécologie (2012). La mise en place de cette dernière a pu se faire car l'agroécologie a été – et est toujours – portée par les OSC et de nombreux autres acteurs au Brésil.

Ce modèle pourrait être exporté partout dans le monde mais il faut, dès le départ, un mouvement fort de multiples acteurs et un travail commun de plaidoyer. Les OSC ont aidé à renforcer l'action de nombreux réseaux (coordination pour le semi-aride, mouvements de femmes, de jeunes, etc.). **Le mouvement doit germer des territoires, avec au départ des paysans expérimentateurs qui créent et partagent leurs connaissances.** Aujourd'hui même menacées, ces politiques publiques restent protégées par ce mouvement social qui reste très fort au Brésil.

« Il existe une vraie résistance au Brésil pour défendre ces politiques »

Encadré 5

Programmes de gestion de l'eau dans le Nordeste

Dès le début des années 2000, le programme « Un million de citernes rurales », financé par le gouvernement, prend place dans le cadre d'un large programme de développement durable de cette région semi-aride du Nordeste. L'eau de pluie est stockée dans les citernes, ce qui garantit un approvisionnement régulier en eau même lorsque la pluviosité est faible. Actuellement, il existe plus d'1,2 millions de citernes fonctionnelles qui permettent à

5 millions de brésiliens d'avoir accès à l'eau. Le programme « Une terre, deux eaux » a été ensuite créé dans l'objectif de produire des aliments grâce à l'eau stockée dans ces citernes. Il ne s'agit pas de programmes exclusivement technologiques, mais ils incluent aussi des actions de formation et d'éducation accompagnées par des débats publics sur les enjeux liés à l'eau. Il existe aussi un programme sur la question importante des semences traditionnelles dans le semi-aride.

6.2. Dynamique pour une transition agroécologique au Sénégal

Laure Diallo, Environnement Développement Action pour la protection naturelle des terroirs (Enda Pronat, Sénégal)

Des années 1980-90, jusqu'en 2019, différentes ONG sénégalaises se sont engagées dans la promotion d'alternatives agroécologiques, en accompagnant des communautés dans des expérimentations et en mettant en place des coalitions et des mouvements au niveau national (comme la Fédération nationale pour l'agriculture biologique ou l'Association sénégalaise de promotion des semences paysannes) dans le but de porter des plaidoyers au niveau politique.

À partir de 2019, la transition agroécologique est devenue une des priorités du Plan Sénégal Émergent. Tous les acteurs impliqués dans l'agroécologie (ONG, élus locaux, recherche, producteurs, etc.) se sont unis pour porter d'une seule voix un contenu à cette transition auprès du Président du Sénégal. Le réseau national informel, mais structuré, « DyTAES » (Dynamique pour une Transition Agroécologique au Sénégal) est né. Il regroupe une diversité d'acteurs et vise à promouvoir la transition agroécologique au Sénégal par le plaidoyer, la sensibilisation, le partage d'expériences et l'accompagnement des territoires en transition. La DyTAES regroupe aujourd'hui une soixantaine de membres. Une charte signée par les membres inclut une définition de l'agroécologie basée sur les 10 éléments de la FAO. Elle reçoit des soutiens financiers nationaux et internationaux. Une de ses premières actions a été de sillonner le Sénégal pendant 2 mois afin de rencontrer les acteurs des territoires, de réaliser un diagnostic et, ensuite, de formuler des recommandations politiques sur la base de ce processus de consultation. Ces recommandations sont regroupées dans le document « *Contribution pour une transition agroécologique au Sénégal* » remis au Gouvernement lors des Journées de l'agroécologie (janvier 2020, Dakar).

Depuis 2021, le processus de dynamique pour une transition agroécologique au niveau local (DyTAEL) se met en place auprès des départements, des régions ou des communes (Bignona, Fatik, Podor, Tamba, Thiès, etc.).

« Aujourd'hui, l'agroécologie est appropriée au plus haut niveau de l'État. »

La DyTAES est reconnue comme un interlocuteur incontournable de l'agroécologie. Elle a été par exemple associée au processus politique de structuration du Plan Sénégal Émergence Vert. Elle a bénéficié de subventions pour des engrais organiques depuis 2021.

Résultat de la mobilisation de la DyTAES, il existe un point focal de la transition agroécologique au ministère de l'Agriculture et un bureau de suivi de la transition agroécologique a été mis en place à la présidence. L'appellation des ministères ont changé pour devenir le ministère de

l'agriculture, de l'équipement rural et de la souveraineté alimentaire et le ministère de l'environnement, du développement durable et de la transition agroécologique.

Pour les OSC, il est encore difficile d'avoir un cadre de dialogue intersectoriel et interministériel. Les actions des différents ministères se font en silo et certaines incohérences persistent de ce fait. Par exemple, le gouvernement vient d'élaborer le programme sur la souveraineté alimentaire dans lequel est intégré l'agroécologie, mais parallèlement une loi sur la biosécurité a été votée sans débat et elle ne protège plus de l'introduction des OGM...

6.3. Les actions de la Métropole de Montpellier

Emmanuel Thomas, Métropole de Montpellier (France)

Depuis 2015, la politique agroécologique et alimentaire s'engage à mettre en place un système alimentaire plus durable au sein des territoires. Cette politique s'est déclinée progressivement. La Métropole n'a pas le mandat de le faire, mais elle s'appuie sur d'autres compétences en matière de développement économique, d'aménagement, d'alimentation, de protection des ressources en eau, etc. Pour ce faire, elle a travaillé dans une logique *bottom-up*, avec les acteurs de terrain afin de définir une stratégie basée sur du concret. À l'échelle de la métropole en inter-territorialité avec les communautés voisines, des projets alimentaires territoriaux ont été lancés (2M€ de la Région, de la Métropole et de l'État).

Concernant le foncier, un tiers des espaces de la métropole est réservé à des vocations « agromaternelles » et sont gérés à des fins de protection de la biodiversité et/ou de production agricole. Certains outils sont utilisés comme les associations foncières agricoles pour mixer actions publiques et privées sur ces fonciers. Un budget conséquent (plusieurs millions d'euros) est dédié aux acquisitions foncières et à leur gestion. Toutefois des spéculations foncières perdurent, même sur des terrains protégés de façon réglementaire. Par exemple, des propriétaires de terres agricoles refusent de les vendre au prix d'un terrain agricole sous prétexte qu'ils seront peut-être vendus plus cher ultérieurement pour du développement urbain.

Concernant la transformation des produits agricoles locaux, un pôle a été mis en place pour implanter des entreprises de proximité. Les acteurs de la transformation jouent un rôle dans l'insertion professionnelle des jeunes. Des filières à bas niveau d'impact (nécessitant peu d'intrants) sont développées notamment pour la protection des ressources en eau.

La notion de solidarité alimentaire est repensée dans le cadre d'une expérimentation en dehors des circuits habituels (banques alimentaires) via la mise en place de bons alimentaires à utiliser dans des épiceries solidaires exclusivement approvisionnées localement.

La Métropole collabore avec d'autres métropoles françaises qui prennent en compte l'agroécologie. Les premières assises de l'agroécologie et de l'alimentation durable ont d'ailleurs eu lieu à Montpellier en 2019 ; elles devraient avoir lieu également à Montpellier en 2024. Malgré cette dynamique forte en France, des questions se posent sur les suites des

projets alimentaires territoriaux comme celle d'une autorité organisatrice des systèmes alimentaires avec des niveaux locaux.

La Métropole coopère avec d'autres territoires à l'étranger (Sénégal par exemple), bien que modestement et avec des moyens réduits, alors que l'action concrète agroécologique aux niveaux local et territorial est fondamentale. C'est sur la seule bonne volonté de la Métropole que cela se fait avec des programmes d'appui des ministères qui restent difficiles à mobiliser. **Les organisations internationales devraient aider les collectivités dans leurs besoins en ingénierie pour qu'elles soient ensuite en mesure d'aider d'autres collectivités. Les collectivités doivent être associées aux négociations internationales pour faire remonter les expériences de terrain.**

6.4. Remarques conclusives

Des messages d'espoir

- Il faut être unis pour défendre l'agroécologie dans le monde entier, avec un réseau fort et solidaire pour sa protection et sa promotion. L'agroécologie part de la base et doit être intégrée dans le plaidoyer politique avec les familles au centre du processus.
- Il est important d'articuler le plaidoyer à différentes échelles, du local à l'international. Des dynamiques se consolident au niveau régional avec par exemple l'Alliance pour l'agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO mis en place en 2018) et qui, avec la Cedeao, organise un forum en décembre 2022 pour définir une stratégie sous-régionale de développement de l'agroécologie impliquant les gouvernements.
- Il existe une résistance au changement. L'agroécologie a aujourd'hui, avec la crise alimentaire, une fenêtre de tir comme jamais pour enfoncer ces barrières et pour faire prendre conscience des enjeux alimentaires.

Quels sont les ingrédients pour « faire monter la mayonnaise » de l'agroécologie ?

- travailler en réseaux multi-acteurs élargis avec des personnes engagées ;
- travailler sur un enjeu collectif identifié comme l'alimentation ;
- s'appuyer sur des déclarations publiques ;
- rédiger un manifeste, une déclaration, qui sera diffusé(e) ;
- s'appuyer sur des concepts et éléments de langage validés au niveau international (10 éléments de la FAO par exemple) ;
- valoriser la dimension humaine, avec des personnes qui portent des valeurs ;
- faire travailler l'imaginaire des gens, avec les actions possibles ;
- faire mouvement en agrégeant des acteurs politiques, des scientifiques, des agriculteurs, etc.
- intégrer un peu de justice dans la chaîne via la solidarité, depuis les agriculteurs jusqu'aux consommateurs ;
- être dans un processus commun de défense de l'agroécologie, en justifiant pourquoi cela est dans l'intérêt des sociétés ;

- communiquer de façon accessible et adaptée aux populations ;
- militer, ne jamais se décourager et garder cet engagement de longue durée ;
- travailler sur l'éducation des jeunes générations pour que le combat continue.

7. Session 6. Restitution des travaux de groupe

Animation : Fatou Mar, OSS (Tunisie)

Cette session a présenté les recommandations, les expériences et les discussions issues des travaux de groupes dans les ateliers tenus la veille autour de quatre thématiques : l'agroécologie au service du développement économique dans les territoires (atelier 1), pour préserver la santé de l'environnement (atelier 2), pour assurer une meilleure qualité de vie (atelier 3), un atout pour la résilience en situation de crise (atelier 4). Les restitutions ont été faites respectivement par Rolande Aziaka (Ecoconscience TV, Togo), Nadia Khammari (OSS, Tunisie), Coline Podlunsek (CCFD-Terre Solidaire, France) et Essia Guezzi (HIVOS, Tunisie).

Discussions

L'agroécologie doit être reconnue à toutes les échelles et partout. Il existe des différences de conceptualisation de l'agroécologie entre le Nord (plutôt axée sur la protection de l'environnement) et le Sud (autonomisation des agriculteurs). Ces deux objectifs doivent être alignés afin de promouvoir une solution globale. Le plaidoyer est important, notamment sur la notion de long terme et de durabilité, à la fois pour l'autonomisation des agriculteurs et agricultrices mais aussi pour la préservation des écosystèmes

Le déploiement de l'agroécologie au niveau des territoires ne se fera pas sans changements de paradigme :

- On ne produit plus pour le marché et le capitalisme, mais au bénéfice d'une société plus égalitaire.
- Sur la question du genre : les femmes subissent à la fois les pressions du capitalisme et du patriarcat ; leur travail est difficile et invisible. Ces relations et dynamiques de pouvoir doivent être reconnues et remises en question. Des actions spécifiques à ces enjeux doivent être entreprises dans les politiques publiques, les approches sur le terrain, etc. Rappelons-nous : « pas d'agroécologie sans participation des femmes » !
- La communication sur l'agroécologie doit être virale dans les réseaux sociaux, à tous les coins de rue, chez les commerçants, etc. « L'agroécologie doit devenir un virus qui attaque tout le monde » et « l'information citoyenne doit être le nerf de l'action ! »

« Comment faire le lien entre local et global ? Un seul mot : Solidarité »

8. Session 7. Dialogue ouvert société civile – bailleurs de fonds / décideurs

Animatrice : Manon Albagnac, CARI (France)

Les recommandations de plaidoyer pour la transformation des systèmes agricoles et alimentaires, et la gestion durable des terres, élaborées par les participants lors de ce sommet, ont été présentées à la session précédente. Les panélistes de la session 7, représentants de différentes institutions nationales et internationales, ont été invités à réagir à ces recommandations, et à exposer les engagements actuels et futurs de leurs institutions en faveur de l'agroécologie.

8.1. Des financements mixtes, responsables et à long terme

Gautier Quéru, Mirova (France)

La société Mirova réalise de l'investissement responsable. Plusieurs de ses activités intéressent le capital naturel. Le long terme est fondamental pour la transition agroécologique. Mirova est à l'origine du fonds « Land Degradation Neutrality » (fonds LDN, 200 M US\$) établi en partenariat avec la CNULCD ; ce fonds finance à long terme des projets de restauration et de gestion durable des terres dans les pays en développement, principalement dans les secteurs de l'agroforesterie, de l'agriculture régénérative et de la gestion forestière durable. Mirova travaille également depuis plusieurs années avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour la création d'un accélérateur « Nature+ ».

« Par l'expertise, on réduit la perception du risque. »

La transition agroécologique nécessite beaucoup de financements et d'investissements pour changer le système. L'aide au développement et la philanthropie ne suffisent pas et les financements privés n'étaient pas impliqués jusqu'alors. Pour inciter ces derniers, l'expertise a été nécessaire pour atténuer les risques engagés. C'est le cas pour le fonds LDN qui a trouvé un mode opératoire incluant des diagnostics (entre autres). Le fait de mixer fonds privés et publics a attiré les investisseurs privés. Maintenant ils sont prêts à continuer.

Par ailleurs, le fonds carbone européen est dédié au financement de projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Depuis la COP26 de la Convention sur le climat (novembre 2021) qui a donné un rôle-clé aux terres dans l'atteinte de l'objectif d'atténuation du changement climatique, **il est envisageable de mobiliser des crédits carbones et les fonds d'adaptation aux changements climatiques pour accompagner la transition agroécologique des exploitations agricoles**. Dans ce cadre, beaucoup de capitaux sont libérés sur la base de critères robustes ; il s'agit là d'une réelle opportunité pour passer des projets pilotes à l'échelle.

8.2. Cohérence des politiques nationales et des investissements, besoin de référentiels

Sandra Rullière, AFD (France)

La transition agroécologique des systèmes de production agricoles et alimentaires nécessite une cohérence des politiques nationales et des investissements. Pourtant, à l'échelle des États, beaucoup de politiques et d'investissements sont axés sur des systèmes et pratiques conventionnelles ou industrielles, qui cohabitent avec des initiatives plus ou moins marginales pour promouvoir la transition agroécologique.

L'AFD a récemment adopté une stratégie sur l'agriculture, le développement durable et la biodiversité qui vise à apporter plus de cohérence aux actions du groupe AFD (qui inclut Proparco et Expertise France). **La priorité est donnée aux agricultures familiales et à l'agroécologie.** Cette stratégie s'articule autour de trois axes :

1. contribuer aux transitions productives et agroécologiques : accès au conseil pour des solutions agroécologiques au sein des territoires (formation, etc.), mise à l'échelle de la transition, attractivité des filières pour la jeunesse, amélioration de la durabilité des filières, etc. ;
2. soutenir les territoires ruraux alimentaires inclusifs et résilients, avec la construction de politiques rurales, alimentaires et agricoles ;
3. promouvoir les institutions et les politiques favorables.

C'est avec ce positionnement stratégique fort que l'AFD répond aux demandes des États, pour certains ni convaincus ni engagés dans la transition. **Il est alors essentiel de capitaliser les expériences réussies de transition agroécologique afin qu'elles soient diffusées entre élus et entre États.** À ce titre, les plateformes d'échange de connaissances nationales et internationales sont nécessaires.

Pour convaincre États et décideurs, il est nécessaire de **disposer de données sur les impacts des systèmes de production agroécologiques, et de références consolidées sur les aspects environnementaux, économiques et sociaux.** Produire ces références nécessite des moyens pour des systèmes de capitalisation, qui aillent au-delà des systèmes de suivi-évaluation classiques des projets.

L'AFD documente les impacts des transitions agroécologiques sur les territoires afin de disposer d'un argumentaire. **Des cadres pertinents de redevabilité sont alors nécessaires.** Deux indicateurs sont à renseigner par tous les projets financés par l'AFD : le nombre d'exploitations agricoles familiales en transition agroécologique et les superficies en conversion.

Les dynamiques à analyser ont évolué. Le périmètre thématique d'intérêt de l'AFD et ses approches ont changé depuis les années 1990 (qui prônaient alors le semis direct sous couverture végétale) en matière d'agroécologie. Des travaux sont en cours pour améliorer la prise en compte de l'agroécologie dans les projets soutenus par l'AFD.

8.3. L'avenir de l'agroécologie au sein de l'Union européenne

8.3.1. Le point de vue d'Éric Andrieu, Parlement européen

Les sessions précédentes ont montré les attentes de la société civile vis-à-vis des représentants politiques pour une prise en compte de l'agroécologie de manière transversale dans les textes et dans les stratégies. Dans les éléments évoqués précédemment, **le lien au territoire est important**. Il est vrai que l'agroécologie est un axe matriciel des politiques à venir de développement des territoires, mais le chemin va être long parce que nous sommes confrontés à des modèles. En matière de développement, les choses évoluent très lentement.

Les grands programmes européens arrivent difficilement aux bénéficiaires finaux, du fait de procédures complexes. Il faut favoriser une approche *bottom-up* dans la phase de co-construction de ces programmes. **L'attribution des fonds devrait être simplifiée, sans intermédiaires entre l'Europe et les acteurs du territoire afin d'éviter les pertes d'efficacité**. Ceci reste à construire.

La nouvelle politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne ne laisse pas beaucoup de place à l'agroécologie. En effet, **tant que l'agriculture et l'alimentation ne sont/seront pas considérées comme un enjeu politique et géopolitique majeur aux différentes échelles, la prise en compte de l'agroécologie n'avancera pas**. Une erreur historique a été de confier l'agriculture aux mains du marché dans une vision libérale alors que l'économie agricole et alimentaire est structurellement instable. Actuellement, les politiques agricoles sont aux mains de l'agrochimie et de l'agroalimentaire. Tant que la PAC financera les agriculteurs selon la surface cultivée et pas selon la production, cette question n'avancera pas.

« En financiarisant le modèle agricole, on a cassé le lien entre agriculture, alimentation, santé, biodiversité et climat. Il faut le recréer. »

8.3.2. Le point de vue de Guy Faure, Commission européenne

La politique du Pacte Vert a permis la mise en place de la neutralité carbone de l'Europe. Pour l'agriculture, elle se traduit par la stratégie « *Farm to fork* » qui n'est pas encore réglementée. Cette stratégie a une dimension internationale et se traduit par des actions en faveur de l'agroécologie. Toutefois, différents acteurs y sont réticents et souhaitent maintenir le modèle actuel. « Faire bouger les choses est un combat de tous les jours », parfois au sein même des institutions.

La Direction des partenariats internationaux de la Commission européenne (CE) a fait un bilan de ses investissements sur les projets agricoles et alimentaires : seulement 13 % des projets européens sont à caractère agroécologique. La marge de progrès reste forte mais **il existe une volonté de changement qui se traduit par de forts investissements dans la recherche et**

l'innovation agricole (voir l'initiative Desira¹²) en favorisant des approches multi-acteurs et partenariales pour des résultats de la recherche co-construits et utiles. Plusieurs projets Desira s'intéressent à l'agroécologie.

« Induire des changements est un véritable challenge. »

Le financement de l'aide à la coopération vise aussi à orienter les programmes des délégations de l'UE sur le terrain. Tous les pays ne sont pas intéressés par les approches agroécologiques. Certains résistent et demandent un appui de l'agriculture intensive. Ce débat a lieu au sein même de l'institution mais aussi avec les gouvernements.

Certains investissements visent actuellement à résoudre la crise alimentaire et des tentatives sont faites pour y intégrer des solutions agroécologiques. Des incohérences apparaissent avec des tensions entre les objectifs de court et long termes (engrais chimiques *versus* agroécologie par exemple). **C'est un véritable combat pour montrer qu'il est possible de répondre à des préoccupations de court terme avec des solutions sur le long terme.**

Le scénario « Ten years for agroecology in Europe » (Tyfa) est un modèle pour évaluer la capacité de l'Europe à se nourrir par une transition de l'ensemble de l'agriculture européenne à l'agroécologie. Il en ressort **qu'il est possible de nourrir l'Europe avec l'agroécologie, mais accompagné d'une évolution culturelle**, comme par exemple, manger moins de viande. Ce modèle est utile pour dialoguer avec d'autres structures régionales, comme la CEDEAO ou l'Union Africaine, car il montre que l'agroécologie peut répondre à des enjeux à cette échelle. **La société civile a un rôle à jouer pour construire ces modèles et ces scénarios de futurs désirables.**

8.4. Discussions

Il est nécessaire de redéfinir les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui interdisent actuellement aux États de constituer des stocks stratégiques ; ceux-ci sont faits par les multinationales, ce qui favorise la spéculation.

Depuis des années, la sécurité alimentaire mondiale se dégrade ; cette tendance est amplifiée actuellement par la guerre en Ukraine. Il faut pouvoir réagir de façon structurelle et conjoncturelle. Il est essentiel de renforcer la production agricole locale dans le monde. Il ne faut pas que les actions à court terme soient néfastes sur le long terme pour l'environnement, les populations et les territoires.

Afin de développer concrètement les partenariats multi-acteurs du sommet à la base :

- Le principe de subsidiarité est essentiel : « à chaque échelon sa compétence ». Pour cela, il est nécessaire de s'appuyer sur des acteurs compétents et contractualisés. La société civile peut être partenaire des projets.

¹² Desira (Development Smart Innovation through Research in Agriculture) : <https://europa.eu/capacity4dev/desira>

- Il faut travailler simultanément à différentes échelles, du local à l'international, en promouvant les coalitions d'acteurs. Par exemple, la coalition « Agroecology »¹³ regroupe des OSC, des pays, des scientifiques, des bailleurs de fonds, etc. C'est un exemple concret du comment travailler ensemble afin de contribuer au débat politique.
- La société civile joue un rôle majeur dans la transition agroécologique. « Si elle est inscrite dans une politique publique au Sénégal, c'est parce que la société civile l'y a poussé. »

9. Synthèse de Désertif'actions 2022

Animation : Bora Masumbuko, UICN (Allemagne)

Cette session fait la synthèse des enseignements tirés des discussions et activités du sommet Desertif'actions 2022 et présente les suites possibles dans le déploiement de l'agroécologie.

9.1. Une réponse aux changements climatiques

Christian de Perthuis, université Paris-Dauphine (France)

L'agroécologie va devenir centrale dans l'action face au réchauffement climatique. Le 6^e rapport d'évaluation du GIEC rappelle que, quelle que soit l'efficacité des mesures de réduction des gaz à effet de serre (GES), les impacts du réchauffement climatique vont se durcir dans les deux ou trois prochaines décennies. Afin de promouvoir l'agroécologie comme une réponse aux changements climatiques, deux points sont importants :

- Le premier rôle de l'agroécologie est d'accroître la résilience aux chocs climatiques. « Il ne faut pas lutter contre le monde aride, mais cohabiter avec le monde aride ». L'agroécologie implique une cohabitation avec l'environnement en trouvant des méthodes d'organisation et de production pour résister aux chocs climatiques, tout en permettant de nourrir les populations et en rémunérant décemment les agriculteurs.
- Les pratiques agroécologiques limitent les impacts de l'agriculture, en termes d'émission de GES, et améliorent le stockage du carbone. Cependant, nous n'arriverons jamais à la neutralité climatique si nous n'avons pas d'actions majeures sur la réduction des autres GES (hors CO₂). L'agroécologie est née en réaction à des modèles agricoles dominants, qui sont parmi les principaux émetteurs de ces GES (un quart des émissions de méthane et de protoxyde d'azote).

9.2. Les défis à relever

Ana Di Pangracio, Farn/Drynet/Panel des OSC (Argentine)

Nous traversons une grave crise liée à la perte de biodiversité, aux changements climatiques et à la pollution. Les limites écologiques planétaires sont dépassées. Et les plus touchés sont ceux en situation de vulnérabilité, notamment les peuples autochtones et les communautés locales. L'agroécologie est un outil qui nous aide à construire un avenir résilient.

Une définition commune de l'agroécologie est nécessaire. Dans certains pays, il n'existe pas de mot pour « agroécologie » dans les langues nationales et locales.

¹³ <https://agroecology-coalition.org/>

Il faut produire des données du terrain, capitaliser les preuves scientifiques et les diffuser. La documentation est essentielle pour partager les bonnes pratiques entre « les convaincus », mais aussi pour convaincre « ceux qui ne le sont pas ». La science, multidisciplinaire, est à ce titre l'alliée de l'agroécologie. La transversalité des questions environnementales doit être abordée de façon holistique.

Il faut que les politiques travaillent ensemble. Il est rare que les enjeux liés aux terres, à la biodiversité et au climat soient croisés afin d'élaborer des stratégies et des objectifs communs et alignés. En effet, les ministères qui ont une approche productive ne réfléchissent pas nécessairement aux impacts socio-environnementaux des activités qu'ils promeuvent. La société civile a un rôle à jouer en plaidant pour que ces politiques se rejoignent et s'harmonisent, et qu'elles entendent les voix des territoires qu'il est nécessaire de prendre en compte dans les décisions.

Les bailleurs doivent comprendre qu'un soutien financier à long terme est nécessaire pour l'agroécologie, et pour un large éventail d'activités. Cela nécessite la co-crédation de projets avec les bénéficiaires, y compris pour le cadre de suivi. Les acteurs de terrain ont également besoin de flexibilité en termes de temps, de bureaucratie et de financements.

Les budgets nationaux devraient allouer plus de fonds à l'agroécologie. Par exemple, en Argentine, seuls 0,2 à 0,5 % du budget annuel national sont consacrés à la protection de l'environnement, alors que plus de 10 % le sont pour des activités non durables (combustibles fossiles, plantations industrielles, etc.).

Les sources de financement doivent être diversifiées, par exemple, par le secteur privé mais elles doivent inclure des garanties sociales, culturelles et environnementales, dans le respect des droits de l'homme.

Sur la question de la mise en œuvre et de la responsabilité, les décisions des COP de la CNUCLD sont **volontaires et non contraignantes. Le volontariat peut fonctionner lorsque de bonnes politiques publiques sont en place, accompagnées d'un engagement politique réel et durable.** Les OSC doivent faire pression pour que des mécanismes contraignants soient mis en place afin de contrôler tous les aspects de la mise en œuvre des engagements environnementaux mondiaux. Cela constitue un vrai défi car nous savons que les États ne voient pas les mécanismes de responsabilité d'un bon œil, mais il faut quand même essayer ! Il est utile d'établir un lien avec l'agenda des droits de l'homme et les mécanismes existants pour faire pression en faveur de la responsabilisation en matière d'agroécologie, mais aussi d'autres questions environnementales connexes.

Les trois conventions de Rio disposent d'un plan d'action en faveur de **l'égalité des genres** et, bien que des progrès aient été réalisés, plusieurs lacunes et défis subsistent en termes de mise en œuvre effective. En Argentine par exemple, près de la moitié de la population rurale est constituée de femmes. Elles se battent pour la reconnaissance de leur travail, l'accès à la terre, la valorisation de l'agriculture familiale, la souveraineté alimentaire et l'agroécologie. Elles

possèdent moins de terres, reçoivent moins de soutien financier et moins d'assistance technique. Elles sont généralement en première ligne, à la tête de mouvements socio-environnementaux, et elles subissent des attaques et des harcèlements. **Les besoins, les contributions et les priorités des femmes doivent être pris en compte afin qu'elles puissent jouir pleinement de leurs droits environnementaux et humains. L'égalité des genres est la pierre angulaire de la justice environnementale, climatique et sociale.**

Les OSC doivent demander à tous les pouvoirs publics, par tous les moyens disponibles, d'abandonner leur vision à court terme et de réaliser que les crises écologiques et climatiques nécessitent des mesures urgentes et extraordinaires. Il n'y a pas de production ni de vie possible avec des écosystèmes dégradés et détruits. Ignorer cela est une position rétrograde qui nie la science et les droits humains fondamentaux. Nous devons exiger de nos dirigeants qu'ils agissent, une fois pour toutes, pour le bien commun, la vie, et cessent de répondre aux seuls préoccupations de quelques-uns.

9.3. Impulser un mouvement international en faveur de l'agroécologie

Marcos Montoiro, CNULCD (Allemagne)

L'exemple des régimes fonciers est une bonne illustration de ce que le plaidoyer de la société civile permet d'obtenir. Pendant 23 ans, la CNULCD était la « convention de la gestion des terres », sans aborder la question foncière. Les OSC ont œuvré pour sa prise en compte. Cela a pris du temps, mais a fini par aboutir. En effet, la décision 26 de la COP14 a été adoptée. Cela illustre comment un sujet défendu pas des OSC peut ensuite être adopté officiellement.

Actuellement, l'agroécologie n'apparaît toujours pas dans les décisions internationales, mais elle commence à être reconnue. Durant la COP15 d'Abidjan, un grand nombre d'événements parallèles ont présenté des initiatives et résultats relatifs à l'agroécologie, influençant ainsi petit à petit les Parties présentes. Un sommet tel que Désertif'actions réunit un large panel d'organisations et d'acteurs, qui sont capables de travailler ensemble pour apporter des arguments en faveur de l'agroécologie.

Les autres COP ont également des programmes et des instances au sein desquelles les questions d'agroécologie sont discutées. Les COP sont, par nature, des instances dans lesquelles les discussions et les décisions prennent du temps pour être adoptées. C'est la raison pour laquelle le travail des OSC doit se construire dans la durée.

9.4. Le message du SPONG, depuis le Burkina Faso

Sylvestre Tiemtore, SPONG/ReSaD (Burkina Faso) (vidéo)

Dans le contexte complexe et difficile des pays du Sahel central (crise sécuritaire, alimentaire et humanitaire, avec notamment 2 millions de personnes déplacées au Burkina Faso), les acteurs doivent redoubler d'effort pour s'adapter aux crises.

Alors même que la situation devient urgente, les États et les acteurs du développement traînent des pieds pour adopter l'agroécologie. Un réseau comme le ReSaD ne devrait pas être

naïf et penser qu'il suffit juste de proposer ; **il faut convaincre les décideurs de changer les politiques** (par exemple, les subventions accordées aux engrais de synthèse sont toujours d'actualité). Nous devons en être conscients et nous positionner d'un point de vue politique.

Beaucoup de Burkinabè n'ont pas pu venir en France pour le sommet Désertif'actions. Le Burkina Faso vient de vivre un changement politique qui nous interroge sur la durabilité des systèmes de gouvernance. Le peuple africain n'a pas de problème avec le peuple français. **Il s'agit pour chaque population de prendre en charge le développement de son pays, en coopérant de façon franche et équitable.**

9.5. Discussions

La question des productions animales et végétales est centrale dans l'évolution des modèles agricoles, que ce soit en conventionnel ou en agroécologie, mais aussi des modèles alimentaires (notamment la réduction de la consommation de viande dans les pays sur-consommateurs).

Un changement d'échelle significatif est conditionné (1) à des modèles économiques qu'il faut construire, et à des incitations (subventions des États et des organisations internationales), et (2) à un changement des pratiques au Nord comme au Sud. **Des instruments, tels que la finance carbone, peuvent être mobilisés** pour cela, bien qu'ils ne soient pas forcément adaptés aux sols agricoles sans (ou avec peu) arbres. Des systèmes d'incitation économique pour planter des arbres sur les sols agricoles sont alors nécessaires.

L'importance du lien entre intensification agroécologique et sécurité alimentaire doit être développée et communiquée aux plans local et global. En effet, l'aide alimentaire – constituée parfois d'aliments peu sains - est déconnectée du système agricole. Le risque est alors de créer des compétitions avec les systèmes de production locaux. Au niveau global, l'agroécologie doit être intégrée dans les plans de sécurité alimentaire mondiaux, et dans la manière de concevoir l'aide alimentaire. Les solutions agroécologiques sont les leviers d'une sécurité alimentaire locale et globale, mais beaucoup reste à faire sur l'organisation des marchés internationaux.

Il faut replacer l'agroécologie dans la sphère de l'économie et du commerce, en calculant le vrai coût de l'alimentation. Des chercheurs ont estimé que **la valeur des échanges alimentaires globaux est de 10 000 milliards USD/an environ, alors que les coûts « cachés » (coûts environnementaux, sociaux, etc.) s'élèvent à 19 000 milliards US\$/an. Ce vrai coût illustre bien la non durabilité et la non compétitivité de nos systèmes alimentaires.** La compétitivité ne devrait pas être une compétitivité en termes de prix, mais bien une compétitivité en termes de système. **Cette justification économique de l'agroécologie peut constituer un levier important dans le plaidoyer en faveur de l'agroécologie.**

« Apprenons et démontrons par l'économie la durabilité de l'agroécologie ! »

10. Des cadres politiques pertinents pour les transitions agroécologiques

10.1. Les collectivités locales et leurs initiatives agroécologiques internationales

Animation : Zabbaou Liman, Ville de Montreuil (France)

10.1.1. Introduction

Patrick Smith, CARI (France)

Depuis plus de dix ans, le CARI s'est engagé dans une approche plus territorialisée de la gestion durable des terres et de la lutte contre la désertification, ce qui l'a conduit à nouer des liens avec des collectivités locales, au-delà de ses partenaires traditionnels que sont les OSC. Il a notamment développé en 2015-17, en partenariat avec le Centre international d'études pour le développement local (CIEDEL), un module de form'action dédié aux élus et agents des collectivités, afin de leur donner des clés pour intégrer la gestion durable des terres dans la planification communale et monter des microprojets pour la mettre en œuvre.

Dans son plan d'orientation stratégique 2021-2026, le CARI réaffirme parmi les principes transversaux structurant son action (1) le développement territorial comme approche intégrative et (2) la création de contextes politiques favorables comme condition du développement. Cela suppose que les collectivités locales puissent pleinement jouer leur rôle et soient « armées » pour cela, tant pour l'intégration de la gestion durable des terres et des principes de l'agroécologie que pour déployer leur coopération internationale.

10.1.2. Table ronde 1. Pacte de Milan et actions des collectivités en matière de programmes alimentaires territoriaux

Anna Scavuzzo, Ville de Milan (Italie)

Lancé lors de l'Exposition universelle de 2015 de Milan, le Pacte de Milan de politique alimentaire urbaine, rassemble aujourd'hui 240 villes du monde entier, représentant 400 millions d'habitants, autour de trois engagements principaux : préserver les terres agricoles, favoriser les circuits de proximité et ne pas gaspiller l'alimentation. L'idée est d'utiliser la question alimentaire comme point d'entrée pour aborder le développement durable, dans une vision holistique.

Au-delà d'une simple déclaration, le Pacte est un outil de travail concret, une plateforme dynamique pour les villes qui veulent développer des stratégies alimentaires locales. Il propose un cadre d'action pour une politique alimentaire urbaine, avec 37 recommandations groupées en six grandes catégories : gouvernance, alimentation et nutrition durables, équité sociale et économique, production alimentaire, approvisionnement et distribution alimentaires, gaspillage alimentaire. Chaque recommandation est assortie d'indicateurs spécifiques permettant de piloter sa mise en œuvre.

Le Pacte propose des exemples concrets de politiques alimentaires développées par les Villes membres dans chacune de ces six catégories, comme par exemple les actions développées dans plusieurs villes du Brésil, à Ouagadougou au Burkina Faso, ou à Jabalpur en Inde, qui toutes tentent de combiner alimentation urbaine et systèmes agricoles, dans une vision de planification territoriale. La Ville de Milan a elle-même développé une forte expertise dans ce domaine, et continue d'innover, en développant de nouvelles initiatives permettant de respecter l'environnement tout en créant de nouveaux emplois. À titre d'exemple, on peut citer l'effort de restauration de méthodes et pratiques agricoles anciennes.

Face aux crises actuelles, il est de la responsabilité des villes et des collectivités territoriales de promouvoir l'agroécologie et les méthodes de conservation et de restauration des terres.

Robert Beugré Mambé, ministre gouverneur du district autonome d'Abidjan/Association internationale des maires francophones (AIMF) (Côte d'Ivoire)

La Ville d'Abidjan est signataire du Pacte de Milan (2015). Le district autonome d'Abidjan, regroupant une population de plus de six millions d'habitants, a lancé une initiative en faveur d'une agriculture durable et d'une alimentation saine.

L'agriculture vivrière familiale en périphérie d'Abidjan, basée sur le manioc et les légumes de plein champ, a une vocation commerciale et participe à la sécurité alimentaire de la capitale économique. Elle est pourtant menacée : urbanisation croissante, baisse des rendements, risques sanitaires et environnementaux liés à la surutilisation de produits phytosanitaires, insuffisance des dispositifs d'accompagnement, etc.

Le manioc constitue l'un des principaux aliments en Côte d'Ivoire. Cependant, les unités de transformation artisanales ou semi-industrielles du manioc en attiéké (semoule de manioc fermenté) ont de faibles performances technico-économiques. Le projet s'est structuré autour de six questions initiales :

- comment concilier extension de la zone urbanisée et maintien d'une agriculture péri urbaine ?
- quelles surfaces mobiliser pour une agriculture intelligente ?
- quelles méthodes culturales privilégier pour utiliser un minimum de superficie ?
- et les populations rurales dans tout cela ?
- quelle place pour les femmes et pour les jeunes ?
- quelle qualité de l'alimentation urbaine ?

et une question subsidiaire : quels mécanisme pour protéger le patrimoine foncier des cités urbaines et rurales ?

La mise en œuvre des opérations s'est faite autour d'un partenariat avec trois acteurs majeurs :

- le district autonome d'Abidjan, en charge de la gouvernance, avec un rôle de motivation, d'animation et de coordination des acteurs.
- l'ONG Agrisud International, qui représente la « cheville ouvrière » en charge de la mise en œuvre opérationnelle ;

- et l'université Felix Houphouët-Boigny d'Abidjan, en charge des aspects recherche-développement.

L'objectif était d'apporter des réponses aux questions précédentes, caractérisées par la facilité de leur mise en œuvre et la possibilité de les dupliquer ou transposer.

Le projet a été mis en œuvre dans trois villages, représentant trois situations caractéristiques :

1. un village avec des terres agricoles, mais impactés par l'extension urbaine et une surutilisation de pesticides ;
2. un village disposant de technologies de production, mais manquant de terres arables ;
3. un village disposant encore d'espaces exploitables, encore en émergence technologique.

Des études approfondies des trois types de villages ont permis d'identifier des solutions adaptées à chaque contexte, tout en évaluant les capacités des acteurs, actuelles et potentielles à développer ces solutions, et les besoins de formation pour garantir le maintien de la dynamique et la pérennité des actions mises en œuvre au-delà de la fin du projet.

En parallèle est mis en place un projet de développement de l'économie circulaire pour préserver le patrimoine forestier, en partenariat avec la FAO

Maximilian Matle Iranqhe, Ville d'Arusha (Tanzanie)

La ville d'Arusha est signataire du pacte de Milan (2016). La population de la ville d'Arusha est de 416 000 habitants (2012), 75 % vivent de l'agriculture dans de petites exploitations familiales.

Les défis auxquels la municipalité avait à faire face en matière de systèmes alimentaires étaient :

- la contamination des aliments ;
- des aliments de mauvaise qualité ;
- une faible utilisation des intrants agricoles ;
- un secteur alimentaire non coordonné ;
- le manque de motivation des jeunes pour les activités agricoles.

En 2018, le conseil municipal d'Arusha a lancé l'Initiative de sécurité alimentaire d'Arusha, en collaboration avec des ONG et avec le soutien d'entreprises. Les valeurs sous-jacentes à cette initiative concilient la sûreté des aliments, la lutte contre la malnutrition et le développement des activités économiques. L'objectif est l'amélioration des systèmes alimentaires, en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés autour d'actions collectives, avec un focus particulier sur la qualité des aliments vendus sur les marchés, notamment les fruits et les légumes.

Le projet touche toutes les étapes, de la production à la consommation, en passant par le transport et la commercialisation. La démarche est de commencer par établir des preuves de l'impact de l'agriculture sur l'alimentation, puis d'identifier, documenter et partager les

meilleures pratiques, pour pouvoir par la suite construire des plans d'actions en vue de la transformation des systèmes alimentaires. Elle inclut notamment les aspects suivants :

- analyse des risques (chimiques, biologiques et physiques) liés à la qualité sanitaire des aliments tout au long de la chaîne de production et de commercialisation ;
- élaboration d'une stratégie de communication axée sur ces risques à l'intention des consommateurs pour les sensibiliser davantage aux questions de qualité alimentaire ;
- recommander un protocole au gouvernement sur la façon de gérer la salubrité alimentaire des fruits et légumes frais ;
- développer des conseils, normes et réglementations en matière de sécurité alimentaire pour garantir la production de légumes et de fruits sûrs ;
- mettre en œuvre le modèle KIOSK : stands sur les marchés locaux garantissant des aliments sains, mais servant également de points d'information sur la sécurité alimentaire afin de sensibiliser les consommateurs. Les commerçants reçoivent parallèlement une formation sur la sécurité alimentaire.

À l'avenir, de nouveaux axes devront faire l'objet de programmes d'actions, dont notamment :

- les jeunes et l'agriculture, avec la mise en place d'un programme d'incitation pour encourager les jeunes à se tourner vers l'agriculture ;
- la planification territoriale, conciliant espaces urbains et espaces agricoles ;
- la mise en place d'une stratégie de communication et de plaidoyer ;
- une aide aux habitants pour les inciter à fabriquer leur propre compost à la ferme ;
- la commercialisation des produits biologiques sur les marchés.

Fatou Ndoye, Conseil départemental de Rufisque (Sénégal)

Le Conseil Départemental de Rufisque et Montpellier Méditerranée Métropole sont engagés dans un projet de coopération décentralisée sur les systèmes alimentaires territoriaux et le développement s'une stratégie alimentaire locale. Cette coopération a pu se bâtir sur la base du plan alimentaire territorial qu'avait pu antérieurement développer le Département de Rufisque.

Le département de Rufisque couvre 67,5 % de la région de Dakar. En 2016, la population de ce département était estimée à 536 395 habitants, soit 15 % de la région de Dakar. Elle devrait doubler d'ici 2035 avec plus de 300 000 habitants attendus dans la ville nouvelle de Diamniadio. Malgré une urbanisation rapide, le département demeure à dominante rurale et la pêche, l'agriculture et l'élevage constituent les principales activités économiques du département. La transformation agro-alimentaire est un secteur économique dynamique et de nombreux groupements et entreprises s'activent sur le territoire.

Le diagnostic du système alimentaire du département de Rufisque réalisé entre 2016 et 2017 a mis en avant les atouts et les potentialités du département mais aussi les menaces qui pèsent sur le développement de ces activités essentielles. Le plan alimentaire territorial a été bâti sur cette base, dans le cadre d'un projet financé par l'AFD, en coopération avec le GRDR et l'Institut panafricain pour la Citoyenneté, les Consommateurs et le Développement (Cicodev), autour de trois axes :

- améliorer l'accès de la population du département à une alimentation saine valorisant les productions locales ;
- appuyer la structuration du secteur de la transformation agroalimentaire ;
- mettre en place une gouvernance concertée du système alimentaire.

Les objectifs du plan d'action sont au nombre de trois :

- sécuriser les exploitations familiales et promouvoir une agriculture durable ;
- accompagner la structuration du secteur de la transformation agroalimentaire ;
- assurer à la population l'accès à une alimentation saine et de qualité.

Ils se traduisent par la mise en place d'actions concrètes :

- promotion des pratiques agroécologiques paysannes ;
- soutien aux filières d'alimentation locale ;
- expérimentation d'un nouveau dispositif d'alimentation scolaire valorisant les circuits courts et une alimentation saine - à ce jour, deux cantines centrales ont été mises en place, elles servent environ 3 000 repas par jour ;
- actions de communication et de sensibilisation des consommateurs ;
- animation et formation du comité de gouvernance alimentaire du département de Rufisque – ce comité représente une alliance de tous les acteurs les acteurs concernés par la problématique.

Les résultats obtenus sont très positifs, en termes de :

- préservation des terres agricoles ;
- meilleures conditions données aux enfants scolarisés, avec moins d'absentéisme et des économies faites au niveau des ménages grâce aux cantines scolaires ;
- dynamisation économique du territoire, en revalorisant l'image des acteurs du système alimentaire ;
- acquisition de bonnes pratiques alimentaires parmi les populations ;
- mise en place d'un suivi-évaluation du soutien aux filières, mettant en évidence une augmentation de la qualité des produits transformés, et une augmentation des revenus des femmes transformatrices ;
- enfin, la qualité de la gouvernance du plan alimentaire territorial, impliquant une grande variété d'acteurs, a eu une influence notable et avérée sur le fonctionnement global du département.

10.1.3. Table ronde 2. Lutte contre la désertification, approches des collectivités territoriales pour une alimentation durable

Hassane Moumouni, Commune de Torodi (Niger)

La commune de Torodi, bien que située dans une zone de bonne pluviométrie (entre 600 et 800 mm par an), doit faire face à des problématiques de désertification, liées au changement climatique et à la pression anthropique croissante. La proximité de la capitale crée notamment

un impact négatif sur la déforestation. Les activités principales sur la commune restent l'agriculture et l'élevage.

C'est une jeune commune, créée en 2002, le premier conseil n'a été installé qu'en 2004. La lutte contre la désertification est un axe prioritaire de l'intervention de la commune, elle constitue d'ailleurs une problématique transversale pour tous les autres axes d'intervention (eau, assainissement, etc.). Les initiatives prises en matière de lutte contre la désertification portent sur des actions de conservation des eaux et des sols (conservation et restauration des sols, cordons pierreux, demi-lunes), surtout sur les sols pastoraux. Elles s'accompagnent d'opérations d'ensemencement et de plantations. Le suivi et l'entretien de ces plantations peuvent parfois poser des problèmes, il est nécessaire de travailler en étroite concertation avec les communautés paysannes et pastorales pour qu'elles prennent elles-mêmes en charge ces plantations et leur entretien.

Un autre type d'intervention concerne la diffusion de pratiques de régénération naturelle assistée (RNA), préalablement étudiées et documentées. Du fait de son succès, cette diffusion connaît de forts effets d'entraînement aujourd'hui, allant jusqu'à influencer les politiques au niveau de l'État, par exemple via la création d'un fonds national et des modifications des règles de propriété des arbres, confiés aux populations locales et non plus à l'État). Des conventions locales de gestion ont été mises en place avec les communautés locales, permettant une gestion forestière décentralisée, et des plans d'aménagement locaux pour contrôler les coupes de bois.

Luis Gomez, Institut des sols de Cuba

À Cuba, le modèle agroécologique a été adopté depuis de nombreuses années, non pas tant par conviction que par obligation. Le manque de ressources à partir des années 80, et notamment de l'aide financière internationale, a poussé à mettre en place un nouveau modèle de production alimentaire. Celui-ci a pu être élaboré dans le cadre de partenariats internationaux, notamment avec le PNUD et d'autres agences internationales. Il faut souligner le rôle d'INRAE de Montpellier, du Cirad et de l'IRD dans ce processus.

L'accent est mis sur l'agriculture urbaine et péri urbaine, devenue une priorité en raison du fort exode rural et des migrations des populations rurales vers les villes.

Pour lutter contre la désertification, une série de programmes nationaux ont été mis en place, pour partie financés par des agences internationales : programme national d'amélioration et conservation des sols, programme pour la désertification et la sécheresse, programme de transfert de connaissances et de pratiques entre producteurs.

La planification se fait de plus en plus au niveau local pour avoir accès aux financements ; en 2020-21 a été votée une loi spécifique portant sur la conservation, l'amélioration et la gestion durable des sols et l'utilisation des engrais, ainsi que la promotion de modèles de production agroécologiques.

En juin 2022, l'État a décidé de mettre en place la loi sur la souveraineté et l'éducation nutritionnelle qui permet des décisions locales, renforçant le nécessaire processus de décentralisation.

Les financements sont basés sur des propositions faites au niveau local, sélectionnées dans un premier temps au niveau régional, puis au niveau national. Les initiatives retenues bénéficient de financements, incluant des crédits pour les exploitations.

Parallèlement a été mis en place un système de certification des exploitations sur la base des pratiques de gestion durable, avec quatre niveaux de certification. Les exploitations bénéficiant de cette certification peuvent se voir accorder des droits d'usage de l'eau réduits.

Ces dispositifs ont permis à 45 000 paysans d'être subventionnés en 2 ans. Parallèlement, le renforcement des liens entre producteurs et chercheurs est encouragé.

Victor Serrano Conesa, Institut de recherche et développement agraire et alimentaire de Murcie (Imida, Espagne)

Le territoire de la Région de Murcie est une des régions semi-arides les plus chaudes et les plus sèches d'Europe. La surface potentielle des cultures de la Région a été réduite de 25% dans les dix dernières années, en particulier dans les zones non irriguées, dans un territoire déjà gravement touché par des processus érosifs résultant de l'avancée de la désertification, avec des pertes annuelles de sols pouvant atteindre 19 millions de tonnes, soit 16,6 tonnes par hectare.

Dans un tel contexte, il n'est pas surprenant que la Région de Murcie soit pionnière dans la conception de projets pilotes pour la mise en œuvre de mesures de lutte contre la désertification, dont le projet LIFE AMDRYC4 (Adaptation aux changements climatiques des écosystèmes agricoles pluviaux dans la zone méditerranéenne associée à la stratégie « 4 pour 1000 »).

Le principal objectif de ce projet est la promotion et le développement de la résilience climatique dans les zones d'agriculture sèche méditerranéennes et sa gestion durable, intelligente et intégrée en tant qu'outil d'adaptation au changement climatique basé sur les écosystèmes, ainsi que son rôle d'atténuation en tant que puits de carbone durables et persistants. Les objectifs spécifiques sont :

- Mettre en œuvre des solutions adaptatives au moyen de technologies durables, intelligentes et intégrées menant à une adaptation écosystémique au changement climatique, avec un développement pratique et démonstratif du projet parmi les principaux acteurs.
- Développer des méthodologies et des indicateurs de suivi pour quantifier et évaluer les évolutions du stock de carbone dans les sols (Initiative 4 pour 1000), les services écosystémiques du capital naturel et la lutte contre la désertification sur les sols agricoles arides méditerranéens.

- Contribuer à une connaissance plus précise axée sur les pratiques, et à l'amélioration de ces systèmes agricoles au moyen de la modélisation (teneur en carbone organique des sols et services écosystémiques) pour évaluer l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques, en intégrant une analyse coûts-avantages.
- Encourager la transférabilité et la reproductibilité des actions, en impliquant les acteurs intéressés par la promotion d'accords volontaires avec les agriculteurs.
- Promouvoir un développement durable, intelligent et intégré, par l'amélioration des sols agricoles arides, afin d'encourager la fixation de la population sur son territoire, l'économie circulaire et l'emploi rural.
- Contribuer à la gouvernance, analyser les instruments financiers et concrétiser de nouvelles propositions pour la durabilité des projets après-LIFE qui permettent une croissance durable, intelligente et intégrée dans les zones rurales à agriculture sèche.
- Informer, sensibiliser et encourager les principaux acteurs des systèmes de culture sèche sur la durabilité afin d'encourager un changement de culture d'entreprise, par la promotion du calcul de l'empreinte carbone, qui permettra de progresser vers une économie à faibles émissions de carbone et la mise en œuvre de l'agroécologie.

C'est dans ce cadre qu'a été organisé en juillet 2022 le Forum interrégional méditerranéen de lutte contre la désertification, considérant que les stratégies promues dans le cadre du projet AMDRYC4 pourraient s'appliquer à d'autres zones présentant un risque de désertification et de sécheresse, comme le sud du Portugal, le sud de l'Italie, le sud-est de la Grèce, Malte, Chypre et des zones de Bulgarie et Roumanie. Au cours de cette rencontre ont été débattues les stratégies envisageables en matière de gestion et utilisation durable des ressources dans la lutte contre la désertification et la dégradation des terres, et leurs effets synergiques avec d'autres services écosystémiques tels que l'adaptation aux changements climatiques et la conservation de la biodiversité. Le débat a également porté sur le développement de méthodologies et d'indicateurs pour évaluer les impacts de l'augmentation du carbone dans les sols agricoles, ainsi que sur les aspects relevant de la gouvernance (instruments financiers à mettre en place pour la durabilité du projet après son achèvement, accords volontaires avec les agriculteurs, actions d'information, de sensibilisation et d'incitation des acteurs impliqués vers un changement de culture d'entreprise).

Cette rencontre pourrait jeter les bases d'une coopération structurée entre régions européennes qui sont confrontées aux mêmes défis, et peuvent et doivent travailler ensemble pour trouver des solutions communes efficaces.

Marcos Montoiro, CNULCD (Allemagne)

Les collectivités territoriales ont toute leur place dans la Convention sur la lutte contre la désertification, même si elles n'ont jusqu'à présent eu qu'un engagement limité. Il y a pourtant aujourd'hui de nombreux exemples permettant d'illustrer comment les gouvernements locaux peuvent contribuer à la mise en œuvre de la Convention, comme le montre bien les interventions de cette session.

Les villes se sont toujours établies dans les zones les plus fertiles ; du fait de leur croissance, ces zones fertiles qui les environnent risquent de disparaître. La planification territoriale s'avère donc indispensable pour les préserver.

Les liens entre espaces ruraux et urbains doivent impérativement être pris en compte, comme l'illustre la décision 22 prise lors de la COP 15 qui s'est tenue en mai 2022 à Abidjan, qui souligne les liens entre dégradation des terres et migrations. Il est essentiel de pouvoir maintenir les populations dans les zones rurales, il faut développer des solutions dans cette optique, identifier ce qui est déjà réalisé avec succès, et partager toutes ces expériences.

10.1.4. Remarques conclusives

Gilles Martin, FAO (Italie)

Les présentations de cette session ont clairement démontré que les enjeux de l'alimentation se jouaient en ville. De ce fait, la FAO qui travaille traditionnellement en milieu rural, doit aussi tenir compte de la ville. C'est dans cette optique qu'elle a lancé il y a deux ans l'initiative « Ville verte », visant à améliorer l'environnement urbain en resserrant les liens entre les villes et le monde rural, et en renforçant la résistance des systèmes, des populations et des services urbains aux chocs extérieurs. L'objectif d'améliorer les conditions de vie et le bien-être des populations urbaines et périurbaines dans une bonne centaine de villes d'un bout à l'autre de la planète au cours des trois prochaines années, et dans 1 000 villes d'ici à 2030.

Les villes sont les lieux où se posent les problèmes, et où il faut mettre en place des solutions ; il n'y a pas le choix. Le travail avec les collectivités est extrêmement dynamisant, dans la mesure où il y a à ce niveau obligation de résultat.

La population urbaine est en croissance continue ; la réalité des dynamiques urbaines se fait désormais sentir. Ce sont des bouleversements jamais connus par leur ampleur et leur durée dans le développement des villes, une croissance démographique inédite.

En réponse, il faut préserver les écosystèmes qui fournissent des services indispensables, parmi lesquels la résilience est particulièrement importante. Nous avons désormais à faire avec des réalités et des problèmes complexes, qui nous obligent à une impérieuse nécessité à l'action.

Pour cela, il est nécessaire de mener partout une décentralisation accomplie, donnant aux collectivités territoriales à la fois un mandat clair, et les moyens et partenariats indispensables pour mener à bien les actions. C'est un processus enclenché, même s'il est encore récent

Il est également nécessaire d'adopter des approches systémiques, prenant en compte l'ensemble des liens entre agriculture, alimentation et santé. Compte tenu de leur vocation territoriale, les collectivités sont obligées d'intégrer toutes ces dimensions. En particulier, il faut développer les nécessaires partenariats entre villes centres et territoires périphériques.

Il faut également travailler à une coordination verticale et horizontale : interpeler le niveau national, par exemple pour faire évoluer les réglementations compte tenu des réalités locales, tout en assurant une coordination transversale locale, en créant des lieux de gouvernance multi-acteurs indispensables au succès des actions.

Enfin, il est nécessaire de mettre en place les instruments et dispositifs permettant de mesurer les impacts des actions mise en œuvre, et ainsi être en capacité de rendre compte des politiques publiques. Les réseaux de villes, à l'échelle internationale, mais également nationale, sont à soutenir et à développer. Ces réseaux permettront notamment de sensibiliser les bailleurs de fonds via des alliances, et en se basant sur les actions déjà mises en place et leurs effets constatés.

« Les villes ont toujours été le creuset de toutes les révolutions. Seront-elles également le lieu de la révolution agroécologique ? »

10.2. Poursuivre la mobilisation des acteurs non étatiques dans la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte

Animation : Emmanuel Seck, Environnement, Développement et Action dans le Tiers Monde (Enda Énergie, Sénégal)

Ce panel a présenté la synthèse des retours d'expériences et des leçons apprises de différentes études entreprises dans la zone de la Grande Muraille Verte (GMV) ainsi que de possibles solutions pour le déploiement de l'agroécologie en vue d'une GMV réussie.

10.2.1. Rôle du réseau des OSC sahéliennes

Moussa Halilou, Réseau Sahel Désertification (CNCOD/ReSaD - Niger)

Le ReSaD est présent dans sept pays pour appuyer la mise en œuvre de la GMV. Ses actions ont été présentées à travers des projets en cours, comme « Les communautés reverdisent le Sahel » (2018-2028) et « FLEUVE » (2015-2018).

Depuis 2012, le ReSaD facilite le dialogue OSC-GMV dans la définition de positions communes, à travers l'organisation d'ateliers de concertation nationaux (Burkina Faso, Mali et Niger) et internationaux. De nouveaux sujets en lien avec la GMV y sont discutés tels que le pastoralisme et le développement territorial. Le ReSaD appuie également le renforcement des capacités des parties prenantes de la GMV (dont les agences nationales et les communautés locales) à formuler des projets de gestion durable des terres (2017, 2018).

En matière de communication et de sensibilisation, le ReSaD intervient régulièrement dans les médias afin de faire connaître la GMV et ses actualités au grand public (par exemple la mise en place de l'accélérateur à la CNULCD). Il produit également des outils de communication et de sensibilisation (films, musique, exposition de dessins de presses sur la GMV).

Le ReSaD porte le plaidoyer des OSC et les messages-clés concernant l'accélérateur (cf. encadré 6) auprès de la CNUCLD, des pouvoirs publics français et des bailleurs de l'accélérateur.

« La GMV ne réussira que lorsqu'il y aura une solidarité de partenariat entre États et OSC et que les fonds engagés seront versés à des projets appropriés destinés à améliorer les conditions sur le terrain. »

Encadré 6

Messages-clés du ReSaD pour l'accélérateur de la GMV

- Sur le terrain, rien de durable n'est possible sans la participation d'une société civile organisée qui se situe à tous les niveaux de décision et de mise en œuvre. L'accélérateur doit comprendre une facilité de financement significative dédiée aux OSC ainsi qu'une partie allouée à des fonds souples ou à des micro-subsidies des organisations à la base et des collectivités territoriales.
- Il faut reconstruire les relations partenariales entre l'État, la société civile, la recherche, les partenaires techniques et financiers dont les rôles sont complémentaires. Il faut se doter de nouveaux outils de dialogue et de coopération entre OSC et acteurs étatiques pour sortir de l'attentisme et agir.
- La GMV ne réussira que si les fonds engagés descendent sur le terrain conformément aux besoins et aspirations des agriculteurs et communautés rurales. L'accélérateur doit reposer sur un cadre de redevabilité clair pour mesurer la performance des engagements financiers et offrir des opportunités de pouvoir conduire un suivi citoyen indépendant.

10.2.2. Le rôle de l'APGMV

Gora Diop, Agence nationale de la GMV (Sénégal)

« Tout projet doit être pour la population et avec la population »
(Marc Dufumier, président de la Chaire d'agriculture comparée à AgroParisTech, France)

« Tout projet dont les résultats ne concernent pas l'objectif collectif est voué à l'échec. »
L'Initiative de la GMV pour le Sahara et le Sahel est portée par l'Union Africaine et par l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) créée en 2010. Après une dizaine d'années de gestion, une étude rétrospective et un bilan ont été réalisés en 2020¹⁴. Ce dernier fait le constat d'échecs et de réussites, et « c'est à nous de transformer les échecs en réussites. »

Au Sénégal, par exemple, des travaux de restauration, de plantation et de mise en défens de parcelles de la GMV ont été réalisés. Mais il reste encore du chemin à faire ! Les contraintes rencontrées sont liées à la gouvernance et à l'accès à l'eau. Il faut également de l'énergie pour

¹⁴ Voir le rapport *Great Green Wall: Implementation Status and Way Ahead to 2030* (« Grande Muraille Verte : état d'avancement et marche à suivre à l'orée 2030 ») paru en 2020 : <https://www.unccd.int/resources/publications/great-green-wall-implementation-status-way-ahead-2030>

accéder à l'eau, mais pas n'importe laquelle. En effet, il n'est pas possible de promouvoir un développement socioéconomique résilient sans énergie propre et qui ne soit pas importée. Par ailleurs, la réussite de la GMV doit passer par la promotion de l'agroécologie, la santé des territoires et la neutralité en termes de dégradation des terres.

« La GMV n'est ni sénégalaise, ni africaine ; elle est mondiale. »

La tempête de sable de l'été dernier, dont les effets se sont fait ressentir jusqu'aux villes françaises en est une preuve.

10.2.3. Rôles et actions de l'OSS

Fatou Mar, OSS (Tunisie)

La GMV est l'un des programmes panafricains les plus importants de lutte contre la dégradation des terres au Sahara et au Sahel et intégrant la sécurité alimentaire et la résilience au changement climatique. La démarche utilisée a évolué d'une approche « ceinture verte » axée sur la plantation d'arbres à une gestion intégrée des écosystèmes. Cette initiative a des objectifs ambitieux - 100 millions d'ha restaurés, 10 millions d'emplois créés, 250 millions de tonnes de carbone séquestrés ou évités, 400 millions bénéficiaires – et nécessite des actions concrètes et accélérées.

La GMV est au cœur des priorités de l'OSS. Depuis 2008, l'OSS a pour mandat de clarifier le concept de la GMV ainsi que les lignes directrices nécessaires à une mise en œuvre coordonnée. Avec ses partenaires, l'OSS met en œuvre plusieurs programmes intervenant dans la zone concernée, avec des actions ciblées sur :

- la mobilisation des ressources en eau pour le développement de l'agriculture ;
- l'adaptation aux aléas climatiques ;
- la mise en place de systèmes d'alerte précoce ;
- le développement d'outils de suivi et évaluation des opérations sur le terrain et d'aide à la décision ;
- l'amélioration de l'accès aux meilleures pratiques et informations sur le suivi-évaluation de la gestion des ressources naturelles, les changements climatiques et les catastrophes naturelles.

L'OSS, à travers d'autres initiatives¹⁵ qui interviennent indirectement dans la zone d'action de la GMV, développe des outils et autres produits comme, par exemple, pour le suivi-évaluation des performances du portefeuille du programme « Sahel and West Africa Program » (SAWAP) sur la gestion des ressources naturelles, les changements climatiques et les catastrophes naturelles.

¹⁵ Quelques exemples de projets développés par l'OSS dans la zone de couverture de la GMV : Building Resilience through Innovation, Communication and Knowledge Services (Bricks), Réseau d'Observatoires pour la Surveillance Écologique à Long Terme (Roselt), Résilience des populations sahéennes aux mutations environnementales (Repsahel), etc.

L'accès aux financements est fondamental pour renforcer le rôle de la société civile sur le terrain. L'OSS accompagne et appuie les pays du Sahel dans la formulation de projets et joue un rôle de facilitateur pour l'accès aux financements auprès des guichets des bailleurs de fonds, notamment dans le cadre du Climate Finance Africa. À ce titre, l'OSS est accréditée par le Fond d'adaptation et le Fond vert pour le climat. De nouveaux partenariats et de certifications sont en cours de développement avec le FEM, la Banque Africaine de Développement et la Banque Mondiale.

L'OSS s'est également engagée à appuyer la GMV en développant un portail central en collaboration avec l'accélérateur afin de capitaliser les acquis et permettre l'accès aux données.

10.2.4. Vers une labélisation des « projets GMV » ?

Ange Mboneye, SOS Sahel (France)

SOS Sahel a élaboré un cahier des charges des « projets GMV » en collaboration avec l'APGMV dans le but de :

- avoir une compréhension commune de ce qu'est une contribution à la GMV ;
- montrer le caractère multisectoriel de la GMV ;
- permettre aux nombreux acteurs non étatiques contribuant à la réalisation de la GMV de s'y connecter ;
- encourager les porteurs de projets à construire leurs initiatives sur la base de ce cahier des charges ;
- disposer d'une démarche concrète vers un mécanisme de labélisation des projets GMV.

Il ressort que des projets sont mis en œuvre à toutes les échelles d'intervention et sur la base des besoins des territoires. Tous les acteurs ont un rôle essentiel et il est indispensable de coordonner les efforts de tous (approche multi-acteur et multi-secteur). Cinq piliers d'intervention ont été définis conjointement par l'APGMV et l'Accélérateur de la GMV. Ces piliers doivent être pris en compte dans les projets :

1. chaînes de valeurs (agro-sylvo-pastorales) ;
2. restauration et développement des écosystèmes ;
3. infrastructure d'énergie propre ;
4. concertation locale et régionale ;
5. formation et autonomisation locales.

Il est nécessaire de :

- se conformer aux objectifs et de se connecter aux agences nationales ;
- s'assurer que les populations vivent durablement sur leur territoire et dans de bonnes conditions ;
- définir une zone d'emprise et des zones prioritaires à destination desquelles les États doivent davantage communiquer.

La GMV est un cadre de développement qui devrait concerner tous les territoires des zones arides.

Quelle place pour les principes agroécologiques dans ces critères ?

L'approche décentralisée par territoire de la GMV est en cohérence avec les principes agroécologiques qui se veulent adaptés aux besoins locaux et inclusifs. De plus, les principes de l'agroécologie se retrouvent dans les cinq piliers d'intervention de la GMV.

Vers une labélisation des projets « GMV » ?

La labélisation permet de connecter les acteurs de terrain et les institutions chargées de la mise en œuvre de la GMV. Une première étape de recensement des initiatives des acteurs non étatiques et locaux a été initiée par la plateforme des partenaires de la GMV¹⁶ animée par SOS Sahel.

Le label pourrait être porté par les agences nationales de la GMV selon un système de notation qui permettrait aux acteurs et à leurs partenaires de se situer et de progresser, et aux institutions d'évaluer les dynamiques en cours. Il serait alors nécessaire de mettre en place un système de suivi-évaluation qui soit simple, efficace et accessible.

10.2.5. L'expérience du programme « Reverdir l'Afrique »

Patrick Worms, Centre de recherche forestière internationale (Cifor-Icraf, Belgique)

Le programme « Reverdir l'Afrique » (*Regreening Africa*) a pour ambition d'inverser et d'arrêter la dégradation des terres. Il est mis en œuvre dans huit pays d'Afrique subsaharienne : Éthiopie, Ghana, Kenya, Mali, Niger, Rwanda, Sénégal et Somalie. Il vise à inverser la dégradation des terres parmi 500 000 ménages sur 1 million d'ha de terres agricoles dans ces huit pays ; d'améliorer les revenus et la sécurité alimentaire d'1 million de pasteurs ; et de restaurer des dizaines de millions d'hectares de terres dégradées à travers le continent. L'approche est simple : introduire l'arbre pour restaurer et améliorer les conditions climatiques.

Un système de surveillance et d'analyse de la dynamique de la dégradation des terres surveillance a été mis en place ainsi qu'une application facile d'utilisation permettant les mesures sur le terrain : géo-référencement, identification des espèces d'arbres, présence de maladies et de nuisibles, etc. Les utilisateurs parcourent les limites des parcelles où ont été plantés des arbres ou ont eu lieu des interventions de régénération naturelle gérées par les agriculteurs. Les polygones de terrain ainsi géolocalisés sont ensuite soumis et superposés sur des cartes de santé des terres pour générer des indicateurs de la santé des terres et des sols qui soient spécifiques au terrain. Cette opération permet d'évaluer l'impact des interventions sur de multiples aspects relatif à la santé des sols, notamment le carbone organique du sol (indicateur directement lié aux objectifs de neutralité climatique) ainsi que l'agrobiodiversité.

¹⁶ La plateforme vise à connecter les acteurs non étatiques qui s'activent à la réalisation de la GMV à l'échelle nationale et régionale, favoriser le partage de connaissances, valoriser les initiatives déployées sur le terrain et accroître le dialogue entre acteurs, y compris avec les institutions nationales et régionales.
<https://panegmv.org/fr>

Les leçons tirées du programme « Regreening Africa » peuvent être appliquées à d'autres initiatives de restauration telles que celle de la GMV (cf. encadré 7).

Encadré 7

Six leçons à retenir du programme « Reverdir l'Afrique »

1. La pratique doit être adaptée au contexte. Chaque pays possède un contexte qui lui est propre : conditions édaphiques, climatiques et socioéconomiques. Par exemple, au Sénégal, la pratique de la régénération naturelle assistée par les agriculteurs est très répandue alors qu'au Niger, ce sont plutôt les travaux de conservation des eaux et du sol. Dans la plupart des pays concernés, la multiplication des espèces endémiques et indigènes est favorisée.

2. Il est nécessaire de mesurer des dimensions multiples. Une plateforme a été mise en place et alimentée par plusieurs indicateurs (espèces endogènes ou exotiques, lieu de reboisement, mesures dendrométriques, superficie, etc.). Les techniques utilisées y sont mentionnées.

3. Il ne faut pas réinventer la roue mais construire sur les acquis. La dégradation d'un sol peut être évaluée par certaines caractéristiques physiques et chimiques (pH, texture, structure) à partir d'échantillons. Les méthodes de *machine learning*¹⁷ aident à estimer la quantité de carbone atmosphérique stockée dans les plantes à partir des données satellitaires.

4. Une nécessaire adaptation des plans à la réalité. Les données doivent être présentées à des ateliers de réflexion participative afin d'analyser la situation, en tirer des leçons et développer une solution adaptée aux différents problèmes. À cet effet, une visite des sites – durant laquelle des observations de terrain sont notées - se fait en amont de ces ateliers.

5. L'argent fait tourner le monde. Les populations travaillent en priorité pour améliorer leurs propres conditions et pas pour sauver la planète. Par exemple, l'hanza (*Boscia senegalensis*), est une espèce arbustive qui se régénère facilement pendant les sécheresses. Elle constitue une source d'argent facile pour les femmes qui en collectent les fruits. Ces fruits ont une teneur plus importante en protéines que le millet (constat fait au Niger) et sont très riches en lysine, calcium, potassium et magnésium. Ainsi les arbres s'attaquent au problème de la nutrition. Les enfants vivant à moins de 3 km d'une forêt ont un régime alimentaire plus diversifié que ceux qui vivent plus loin.

6. Une gouvernance locale et communautaire est essentielle. Il faut développer des partenariats à toutes les échelles et créer un mouvement qui inclut tous les partenaires. Les femmes doivent être prises en compte pour mener à bien les objectifs.

¹⁷ *Machine learning* : forme d'intelligence artificielle axée sur la création de systèmes qui apprennent, ou améliorent leurs performances, en fonction des données qu'ils traitent.

10.2.6. Discussions

Dans le cadre de la GMV, la définition de l'agroécologie est simple : c'est la santé du territoire qui dépend de celle du sol, des plantes, des ressources, et de la production.

L'agroécologie est déjà impliquée dans les actions développées dans le cadre de la GMV, comme la promotion des cultures traditionnelles, des races locales et des espèces indigènes.

Pour réussir la GMV, il est urgent de mettre en place une approche inclusive englobant tous les acteurs étatiques, privés, communautaires, voire même individuels. Les ONG doivent travailler ensemble. Il faut impliquer également les autres pays africains notamment ceux côtiers.

Pour faire un suivi des impacts à l'échelle régionale, il faut tenir compte des indicateurs socio-économiques, et notamment de l'accès au foncier, en plus des indicateurs biophysiques. L'implication de la société civile doit être quantifiée. Il est nécessaire de sensibiliser les populations pour qu'elles s'impliquent davantage dans les actions menées dans le cadre de la GMV. À cette fin, il faut renforcer les filières existantes et en créer de nouvelles afin de promouvoir et de valoriser les produits du terroir et, au final, améliorer les conditions socioéconomiques des populations.

« La GMV n'est pas une utopie. »

11. Le festival international des terres et des graines

Désertif'actions s'est associé au collectif Graines des possibles (France) pour organiser le Festival international des terres et des graines qui s'est tenu à l'Esplanade du Peyrou (Montpellier). Cette journée dédiée à l'agroécologie a ouvert les débats au grand public à travers des espaces de dialogues et des temps culturels et festifs. Au programme de cette journée : stands, conférences, débats, témoignages, projections de films, animations musicales, bourse d'échange de semences, concours de dessins de presse... Une grande marche populaire pour la terre et la transition agricole a clôturé le festival.

Les conférences, débats et témoignages, se sont tenus dans trois espaces thématiques :

- la Résis'Tente avec pour thème central les systèmes alimentaires résilients ;
- l'Impac'Tente sur les actions concrètes de terrain ;
- la Tent'actions pour partager idées et activités au travers d'une série de pitches de porteurs de projets.

11.1. Cinq tables-rondes sur les systèmes alimentaires résilients

La Résis'tente a accueilli cinq tables-rondes autour desquelles des acteurs d'horizons différents – chercheurs, OSC, collectivités territoriales, agriculteurs, etc. – des quatre coins de la planète ont discuté des ingrédients nécessaires à la résilience des systèmes alimentaires (cf. encadré 8).

Comment prendre en compte les multiples facettes de l'agroécologie ? Les représentants de quatre OSC (Iles de paix, Environmental Monitoring Group, Oasis Citadine et Gramvikas Sanstha) ont été invités à cette première table-ronde, pour partager leurs expériences au travers des différentes composantes et impacts de leurs projets respectifs.

L'agroécologie peut-elle nourrir le monde ? Un panel reflétant le point de vue d'acteurs très différents a donné des éléments de réponse à cette question au cours de la 2^e table-ronde : un professeur d'agronomie, une responsable d'ONG péruvienne (Aider), un agriculteur engagé (Les Greniers d'Abondance) et un responsable régional de l'État indien de l'Andhra Pradesh.

Quel rôle de l'agroécologie pour reconnecter villes et campagnes ? Pour débattre de cette question, la 3^e table-ronde a réuni un chercheur (Inrae), un collectif citoyen (Ceinture Verte) et des collectivités territoriales françaises (Montpellier Méditerranée Métropole, Ville de Montpellier) et cubaine.

L'agroécologie peut-elle aider le développement territorial ? L'intérêt d'inclure l'agroécologie dans le développement concerté des territoires a fait l'objet de la 4^e table-ronde composée de professionnels et d'OSC héraultaises et sénégalaises (Civam Bio 34, Sydel Pays Cœur d'Hérault, Agence régionale de développement de Louga, Enda Pronat). Les

différentes dimensions ont été illustrées par des actions en cours, documentées et considérées comme exemplaires, en Occitanie et au Sénégal.

Quelle agroécologie en Méditerranée ? Cette 5^e et dernière table-ronde a réuni un agriculteur français, un chercheur spécialiste de la Méditerranée (IAMM) et deux OSC française et algérienne (Occitanie Coopération et ACDD). Ces invités ont partagé leur expérience de cette région, terre de contraintes (climat, terroirs, ressources en eau), et ont donné leur point de vue sur les perspectives et limites du développement de l'agroécologie en Méditerranée.

Encadré 8

L'agroécologie pour des systèmes alimentaires résilients

1. L'agroécologie et ses multiples facettes

Animation : Jérôme Enjalbert, Cari (France)

Participants : Ludovic Joly (Iles de paix, IdP, Tanzanie) ; Anne Platjies-Hanase (Environmental Monitoring Group, EMG, Afrique du Sud) ; David Viala (Oasis Citadine, France) ; Rakesh Reddy (GVS, Inde)

Les projets « Vers des systèmes alimentaires durables » d'IdP en Tanzanie ont adopté une approche holistique des systèmes alimentaires, de la production agricole jusqu'à la consommation. Ces projets incluent plusieurs axes : (1) la production agroécologique pour une gestion durable de l'environnement, (2) les systèmes de stockage, de transformation et de commercialisation équitable et durable et (3) un environnement social et politique favorable aux systèmes alimentaires durables.

En Afrique du Sud, EMG travaille sur l'agroécologie, l'accès à l'eau et le changement climatique, en soutenant des initiatives communautaires existantes pour développer des programmes environnementaux intégrés qui remettent en cause les inégalités et facilitent le changement contrôlé par la communauté, les alternatives écologiques et l'adaptabilité.

Oasis Citadine est une femme urbaine collaborative installée près de Montpellier qui utilise des pratiques basées sur la permaculture. Cette association vise à reconnecter les populations environnantes avec la nature ainsi qu'à créer du lien social au travers de multiples ateliers et activités : formations, événements, sensibilisation, etc.

La ferme agroécologique « Renuka Bio Farms » de GVS en Inde a été installée en 2005 sur des terres dégradées qui ont été progressivement restaurées. Aujourd'hui cette ferme produit du riz, des mangues et les fruits du sapotillier, sans utiliser de produits de synthèse. Ces productions sont commercialisées sur la base d'accords commerciaux, ce qui valorise leur qualité. Cette initiative sert d'incubateur pour les paysans locaux, en proposant des activités de formation et de partage d'expériences sur l'agroécologie.

2. L'agroécologie peut-elle nourrir le monde ?

Animation : Patrice Burger, Cari (France)

Participants : Vijay Kumar (Andhra Pradesh, Inde) ; Marc Dufumier (Cari, France) ; Sébastien Levionnois (Les Greniers d'Abondance, France) ; Marioldy Sanchez (Aider, Pérou)

Les plantes ont besoin, pour produire, d'énergie solaire, d'eau, d'azote, de minéraux et de CO₂, c.-à-d. des « ingrédients naturels » uniquement. L'agroécologie, c'est l'usage intensif de ce qui est renouvelable, voire gratuit comme le soleil, pour ne pas recourir à des ressources fossiles limitées et aux impacts négatifs. Les bénéfices de l'agroécologie sont nombreux sur la santé humaine et environnementale, la réduction du réchauffement climatique (réduction des émissions de GES et séquestration de carbone atmosphérique dans les sols), la biodiversité, la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.

Plus spécifiquement, la biodiversité, naturelle et cultivée, doit être valorisée. En effet, le marché a tendance à réduire la diversité des plantes cultivées et, de manière collatérale, des espèces sauvages. Par exemple, très peu de variétés de pommes de terre se rencontrent sur les étals des marchés péruviens. Toujours au Pérou, l'approche agroécologique a eu pour résultat une meilleure émancipation des femmes en milieu rural. Plus généralement, en Amérique latine, il est risqué de défendre l'environnement face aux intérêts de ceux qui exploitent l'environnement en prédateurs (déforestation massive par exemple).

En France et en Europe, selon des études récentes, la transition agroécologique semble possible d'un point de vue théorique (nourrir tout le monde quantitativement et qualitativement, réduire les émissions de CO₂ et notre dépendance aux engrais et légumineuses importées, etc.). Cependant elle doit être nécessairement couplée à deux autres transformations pour être viable : végétaliser l'alimentation humaine et re-territorialiser les systèmes alimentaires. En d'autres termes, la transition agroécologique doit se situer dans une transition plus large du système alimentaire pour réussir.

L'État de l'Andhra Pradesh en Inde a d'une politique publique massive en faveur du *natural farming* qui reprend, sous un autre vocable, les principes et pratiques de l'agroécologie. Avec plus de 700 000 agriculteurs impactés dans 3 000 villages et plus de 10 000 formateurs appuyant cette démarche, il s'agit là d'une des expériences les plus abouties et les plus vastes au monde. Cette expérience se déploie rapidement et montre qu'il est possible de nourrir les habitants des territoires concernés, y compris ceux dont les terres sont dégradées.

3. L'agroécologie au service du développement territorial

Animation : Sylvain Berton, Cari (France)

Intervenants : Elodie Bernard (Centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural, Civam Bio 34, France) ; Thierry Laniesse (Syndicat mixte de développement local Sydel Pays Cœur d'Hérault, France) ; Fama Touré (Agence régionale de développement de Louga, Sénégal) ; Jean-Michel Waly Séne (Enda Pronat, Sénégal)

Parmi les messages clés de cette table-ronde :

- Le déploiement d'actions en faveur de l'agroécologie nécessite l'accompagnement des collectivités par des acteurs privés ou associatifs.
- En plus du rôle d'une structure d'appui aux collectivités locales, l'importance de la planification territoriale participative a été soulignée. Celle-ci doit être structurée autour des priorités des territoires comme, par exemple, au Sénégal : la résilience face aux risques climatiques (systèmes agricoles adaptés), la nutrition (diversité et qualité de l'alimentation), les migrations (emploi des jeunes en particulier) et les questions de genre (hommes et femmes en agriculture). Des outils spécifiques sont mobilisés pour traiter chacune de ces dimensions.
- L'élaboration et la mise en œuvre de plans alimentaires territoriaux sont intéressantes – mais complexes - pour renforcer la souveraineté alimentaire dans les territoires. Celle-ci est liée aux (et parfois limitée par) les spécificités de production locales. L'importance de la mobilisation des financements et les partenariats scientifiques pour soutenir le processus a été soulignée.
- La cohérence nationale est nécessaire avec toutefois des actions contextualisées mises en œuvre au niveau local. L'approche doit être multi-acteur afin de créer des espaces de concertation pour accompagner la dynamique de transition agroécologique comme au Sénégal, avec le plaidoyer national Dytaes et ses déclinaisons au niveau local (dynamiques de transition agroécologique locale, Dytael). Pour un pilotage efficace sont nécessaires une mobilisation large des communautés et un partage d'expériences accompagné d'actions de plaidoyer au niveau local.

11.2. Des actions concrètes de terrain

Quatre tables-rondes et une conférence ont eu lieu sous l'Impac'Tente afin d'échanger et de débattre autour d'actions concrètes de terrain. Les écosystèmes oasiens ont été au centre de discussions avec des représentants de deux OSC (ACDD en Tunisie et LEAD au Tchad). L'eau et la sécheresse ont fait également l'objet d'une table-ronde en présence de représentants de deux OSC française (Eau Secours 34) et tunisienne (Association pour la sauvegarde de l'Oasis de Chenini). Le rôle important des connaissances pour mener des actions efficaces sur le terrain a été discuté avec des experts du Comité scientifique français de la Désertification (CSFD) et des chercheurs nigériens (universités de Niamey et de Maradi). Enfin, les semences paysannes au cœur de l'agroécologie ont fait l'objet d'une conférence par le Collectif français des semeurs du Lodévois-Larzac.

Différentes organisations sont venues présenter leurs projets (pitch de 20 min) sous la Tent'actions pour partager idées et activités en cours.

11.3. Autres moments de partage

Plusieurs événements ont parsemé le programme de DA 2022 de moments festifs.

La première journée de Désertif'actions 2022 (5 octobre) s'est conclue par une soirée de bienvenue à l'Hôtel de Ville de Montpellier au cours de laquelle s'est tenue la remise de prix du concours international de dessins de presse « Terres et sécheresse » organisé par le CARI et ses partenaires. Au total, 421 dessins de 58 pays ont concouru. Le 1^{er} prix a été décerné à Victor Solís (Mexique) par Marcos Montoiro au nom de la CNULCD.

Entre 1 500 et 2 000 personnes ont assisté au concert de clôture du sommet international Désertif'actions, co-organisé avec Graines des possibles, le 7 octobre sur l'esplanade du Peyrou à Montpellier. Trois groupes de musique aux influences du monde - Le Chauffeur est dans le pré, Jungle Box et Onda Ya - se sont succédé donnant un avant-goût du festival qui s'est tenu le lendemain.

Enfin, le festival international des terres et des graines a réuni le 8 octobre une centaine de stands d'artisans locaux (apiculteurs, semenciers, etc.), d'associations locales et internationales comme « Les petits débrouillards », d'experts scientifiques comme ceux du Comité scientifique français de la Désertification (CSFD), etc. Une tente a été dédiée à l'Exposition des 32 dessins sélectionnés du concours du dessin de presse ; le gagnant et Jean-Michel Renault (président du jury) étaient présents pour échanger avec les festivaliers. Une marche pour les terres et la transition écologique a conclu cette dernière journée.

12. Annexes

12.1. Programme

Mercredi 5 octobre 2022

9h30-10h - Session 1 - Plénière d'ouverture de Désertif'actions 2022

10h30-12h - Session 2 - Les négociations internationales sur les terres : enjeux et perspectives

14h-16h - Session 3 - Les opportunités de l'Agroécologie pour le développement en zones sèches

16h30-8h - Session 4 - Freins et leviers au déploiement de l'agroécologie

19h30 – 22h Buffet d'accueil et de bienvenue / Remise des prix du Concours International de dessins de presse « terres et sécheresses »

Jeudi 6 octobre 2022

8h30-17h30 - Ateliers en sessions parallèles

- Atelier 1 - L'agroécologie au service du développement économique dans les territoires
- Atelier 2 - L'agroécologie pour préserver la santé de l'environnement
- Atelier 3 - L'agroécologie pour assurer une meilleure qualité de vie
- Atelier 4 - L'agroécologie, un atout pour la résilience en situation de crise

Vendredi 7 octobre 2022

9h-10h - Session 5 - Quelles avancées et initiatives de politiques publiques en faveur de la transition agroécologique ?

10h-11h - Session 6 - Restitution des travaux de groupe

11h30-13h - Session 7 - Dialogue ouvert société civile – bailleurs de fonds / décideurs

14h30-15h30 - Session 8 - Synthèse de Désertif'actions 2022

16h-18h - Panels en parallèle – Des cadres politiques pertinents pour les transitions agroécologiques

1. Les collectivités locales et leurs initiatives internationales
2. L'Initiative Grande Muraille Verte, perspectives pour l'atteinte des objectifs d'ici à 2030

20h-24h - Soirée festive et concert pour les terres : Le chauffeur est dans le pré / Onda Ya / Jungle box

Samedi 8 octobre 2022 : Festival international des terres et des graines

La Résis'Tente, pour des systèmes alimentaires résilients

10h-11h30 : L'agroécologie et ses multiples facettes

11h30-13h : L'agroécologie pour nourrir le monde

13h-14h30 : L'agroécologie pour reconnecter les villes et les campagnes

14h30-16h : L'agroécologie au service du développement territorial

16h-17h30 : L'agroécologie en Méditerranée

L'Impac'Tente, pour des actions concrètes sur le terrain

10h-11h30 : L'agroécologie dans les écosystèmes oasiens

11h30-13h : Les semences paysannes au cœur de l'agroécologie

13h-14h30 : Eau et sécheresse : un dossier du monde

La Tent'actions, pour le partage d'idées et d'activités en cours

À partir de 17h30 : Grande marche populaire pour la Terre et la transition agricole

12.2. Liste des participant(e)s

	Nom	Prénom	Organisation	Pays
1	ABASSI	Sonia	Observatoire du Sahara et du Sahel	Tunisie
2	ABDALLAH	Karima	Étudiante	France
3	ABDESSALEM	Naim	Association de Sauvegarde de l'Oasis de Chenini	Tunisie
4	ACHULA	Julius Norbert	Région d'Arusha	Tanzanie
5	AFFOGBOLO	Idelphonse	COP 15 de la CNULCD	Côte d'Ivoire
6	AGUILHON	Lerne	Experts solidaires	France
7	AHMADOU GAMBO	Hadjara	ONG Contribution au Développement Rurale	Niger
8	AHMIM-RICHARD	Aurélié	Fonds Français pour l'Environnement Mondial	France
9	ALBAGNAC	Manon	CARI	France
10	ALI DIMBIO	Ahmed	RGDD	Djibouti
11	ALIX	Alexandre	Occitanie Coopération	France
12	ALLAHI BIZO	Ismael	AJEEC	Niger
13	ALLEMAN	Luc	Étudiant	France
14	AMOWA KADJO	Noel Pacome	District autonome d'Abidjan	Côte d'Ivoire
15	AMSALLEM	Isabelle	Agropolis International	France
16	AMSIDDER	Lina	IRAM	France
17	ANDRES MOTTA	Pablo	Mission Verde Amazonia	Colombie
18	ANDRIEU	Eric	Parlement Européen	France
19	ANONDRAGA	Michel	Fonds d'Investissement pour le Développement	Madagascar
20	ARAYA	Hailu	ISD	Éthiopie
21	ATIDEGLA	Aurélien	PASCIB	Bénin
22	AYISSE MESORE	Tekalign	ISD	Éthiopie
23	BAKAYOKO	Adama		France
24	BALITEAU	Simon	Agrisud International	France
25	BAYEJJA	Mohammed	Migration et Développement	Maroc
26	BEN CHEKROUN	Flora	GRDR	France

	Nom	Prénom	Organisation	Pays
27	BEN KHATRA	Nabil	Observatoire du Sahara et du Sahel	Tunisie
28	BENAZET	Cécile	CARI	France
29	BENOUDJI	Colette	LEAD Tchad	Tchad
30	BERLIOZ	Luce	Université de Montpellier	France
31	BERNOUX	Martial	FAO	Italie
32	BERTHE	Ousmane	REFEDE-Mali	Mali
33	BERTON	Sylvain	Agrisud International	France
34	BESSAOUD	Omar	IAMM / CARI	France
35	BINOT	Aurélie	CIRAD	France
36	BODSON	Amelie	Terre en partage	France
37	BONNET	Bernard	IRAM	France
38	BORRIANE	Iris	Interprète	France
39	BOST	Stéphanie	MSH Sud	France
40	BOUARFA	Sami	INRAE	France
41	BOUDON	Guilhem	ONG actes 2	France
42	BOUGHAMOURA	Olfa	IAMM	France
43	BOUILLON	Gabriel	4D	France
44	BOULAHOUAT	Nordine	CARI	France
45	BOULIER	Fabien	CARI	France
46	BOULLANGER	Clémence	Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires	France
47	BOUTONNET	Françoise	CARI	France
48	BOUZIGES-ESCHMANN	Stephanie	Fonds Français pour l'Environnement Mondial	France
49	BRASSELET	Yannis	Étudiant	France
50	BRISSET	Pauline	Anthropologie sociale et contemporaine	France
51	BROIN	Mélanie	Agropolis International	France
52	BROSSE	Christophe	CARI	France
53	BROUDIC	Caroline	GEOECO Alternatives	France

	Nom	Prénom	Organisation	Pays
54	BUBE	Carla	GIZ	Allemagne
55	BUBERWA	Ayesiga	Iles de Paix	Tanzanie
56	BURGER	Patrice	CARI	France
57	CAIZERGUES	Thierry		France
58	CAMARA	Smaila	Mirova	France
59	CARMICHAEL	Yves	CNEAP	France
60	CARON	Patrick	Agropolis International	France
61	CARPENA	Pietro	Tree Aid	Royaume Uni
62	CENTRITTO	Mauro	Desert*net International / Panel des OSC	Italie
63	CESARO	Jean	CIRAD	France
64	CHAILLEUX	Sebastien		France
65	CHAKRA BORTY	Amiya Prapan	Dhrobotara Youth Development Foundation	Bangladesh
66	CHANNER	Alan	Global Evergreening Alliance	Royaume Uni
67	CHENEVAL	Jean-Baptiste	CIRAD	France
68	CHOTTE	Jean-Luc	Institut de Recherche pour le Développement	France
69	CORNET	Antoine	CARI/CSFD	France
70	DABIRE	Der	CIRAD	Burkina Faso
71	D'ABOVILLE	Maylis	Occitanie Coopération	France
72	DARDE	Christiane	Consultante	France
73	DARDEL	Sylvain	ICRA	France
74	DE ARAUJO	Manuel	Commune de Quelimane	Mozambique
75	DE CARVALHO	Paulo Pedro	CAATINGA	Brésil
76	DE PERTHUIS	Christian	Université Paris-Dauphine	France
77	DELLA MUSSIA	Sophie	CIRAD	France
78	DERKIMBA	Adeline	CARI	France
79	DESVAUX	Thierry	Agriculteurs Français et Développement International	France
80	DHOUB	Sami	WWF Afrique du Nord	Tunisie

	Nom	Prénom	Organisation	Pays
81	DI PANGRACIO	Ana	FARN / Drynet / Panel des OSC	Argentine
82	DIALLO	Laure	ENDA Pronat / DyTAES	France
83	DIALLO	Mabouso	Commune Diagane Barka	Sénégal
84	DINGKUHN	Elsa	Université de Wageningen	Pays-Bas
85	DIOP	Gora	Agence Nationale de la GMV	Sénégal
86	DIOUF	Louis-Etienne	Agrisud International	Sénégal
87	DJATOUGBE	Aziaka	ECV	Togo
88	DJE YAO	Célestin	District autonome d'Abidjan	Côte d'Ivoire
89	DJODJO KOUTON	Sagbo Damien	PASCiB	Bénin
90	DONWAHI	Alain-Richard	Président de la COP15 de la CNULCD	Côte d'Ivoire
91	DOUMBIA	Madina		Côte d'Ivoire
92	DROY	Isabelle	Institut de recherche pour le développement	France
93	DUFUMIER	Marc	CARI	France
94	DUPON	Liane	Université Paul Valéry	France
95	DUTAILLY	Philippine	Comité Scientifique Français de la Désertification	France
96	ELEGBEDE	Maurille		Bénin
97	ELKABBOUT	Katia		France
98	ENJALBERT	Jérôme	CARI	France
99	FALL	Duadu		France
100	FAM	Papa Mamadou	Conseil Départemental de Rufisque	Sénégal
101	FAUCHER	Anne	Lets' Food	France
102	FAURE	Guy	Commission européenne	Belgique
103	FAYE	Djibril	Commune de Bargny	Sénégal
104	FAYE	Djidiack	ARD Fatick	Sénégal
105	FERNANDEZ	Joshua	Université de Montpellier	France
106	FERRARO	Flore	Agriculteurs Français et Développement International	France
107	FILLAUD	Estelle		France

	Nom	Prénom	Organisation	Pays
108	FOURMANN	Emmanuel	AFD	France
109	FRISON	Émile	IPES Food	France
110	GEAY	Mathilde	CARI	France
111	GENIN	Corentin	Ministry of Foreign Affairs	Belgique
112	GIBOIN	Lucas	CITÉS UNIES FRANCE	France
113	GILLES	Bonnie	Montpellier Méditerranée Métropole	France
114	GOMIS	Mariane Alice	Alicia global business services	Sénégal
115	GOUTEPE	Julie	Université de Montpellier	France
116	GRAAFLAND	Léa	IRAM	France
117	GRENADE	François	Iles de Paix	Belgique
118	GUERIN	Jérémy	Programme Solidarité Eau	France
119	GUEZZI	Essia	HIVOS	Tunisie
120	GUIBERT	Bertrand	IRAM	France
121	HABSATOU	Camara	Macalebasse	Mauritanie
122	HADRIA	Rachid		Maroc
123	HALILOU	Moussa	CNCOD	Niger
124	HAMIDOU	Nafissa		Niger
125	HAMROUNI	Kaouther	Observatoire du Sahara et du Sahel	Tunisie
126	HAMROUNI	Abdel Bacet	ASOC	Tunisie
127	HART	Clare	Montpellier Méditerranée Métropole	France
128	HEINZ	Lieselotte	GIZ	Allemagne
129	HEMERYCK	Rémi	SOS SAHEL	France
130	HOUDANON	Roël	Land and Health association	Bénin
131	HUMBERT	Pascal	APAF	France
132	IRANQHE	Maximilian Matle	Maire de la Ville d'Arusha	Tanzanie
133	ISINGIZWE	Honorine	Young Volunteers for the Environment (YVE) Rwanda	Rwanda
134	JAIN	Kusum Lata	GBS	Inde

	Nom	Prénom	Organisation	Pays
135	JAISSON	Marie Lorraine	Etudiante	France
136	JALIL	Laetitia	CAATINGA	Brésil
137	JAMONNEAU	Vincent		France
138	JANGORZO	Salifou Nouhou	Université de Maradi	Niger
139	JIMSHER	Koshadze	CENN /Panel des OSC	Géorgie
140	JOLY	Ludovic	Iles de Paix	Tanzanie
141	KABA	Fatima	ENDA Energie	Sénégal
142	KAIS	Mejdouline	CARI	France
143	KAMARA	Ousmane		France
144	KAMBIRE	Cédric Fabekoure	ARFA	Burkina Faso
145	KHAMMARI	Nadia	Observatoire du Sahara et du Sahel	Tunisie
146	KNAPNOUGEL	Anne-Louise	Montpellier Méditerranée Métropole	France
147	KOME	Mamadou	Initiative Agricole pour le Mali en France	France
148	KOUAKOU	Abonouan Habib	ENVIPRO	Côte d'Ivoire
149	KUMAR	Vijay	Etat de l'Andhra Pradesh	Inde
150	KUNDÉ	Kurt	Commune de Coullaines	France
151	LANCON	Louison	Let's Food	France
152	LANIESSE	Thierry	SYDEL du Pays Cœur d'Hérault	France
153	LARDY	Lydie	Institut de Recherche pour le Développement	France
154	LEFLOCH	Edouard	CNRS	France
155	LEVARD	Laurent	GRET	France
156	LEWICKI	Sylvie	CIRAD	France
157	LHOSTE	Philippe	PROMATA	France
158	L'HUILLIER	Pascal	Métropole de Lyon	France
159	LIMAN	Zabbaou	Mairie de Montreuil	France
160	LOKSALA VANZOU	Zara	Jeune voix du sahel	Tchad
161	LOUM	Ousmane	Nitidae	Sénégal

	Nom	Prénom	Organisation	Pays
162	LUCANTONI	Dario	FAO	Italie
163	LUIS	Gomez	Instituts des sols	Cuba
164	LYAMOURI	Sophia	SalvaTerra	France
165	MALLE	Halimata	REFEDE-Mali	Mali
166	MALLET	Bernard	Associations forestiers tropicaux	France
167	MAMBE	Robert Beugré	District autonome d'Abidjan	Côte d'Ivoire
168	MAR	Fatou	Observatoire du Sahara et du Sahel	Tunisie
169	MARC	Olivier		
170	MARTIN	Gilles	FAO	Italie
171	MARTIN FERRARI	Dominique	Métamorphose Outremers	France
172	MARTINO	Thibault	Université de Montpellier	France
173	MARTY	Andre	CARI	France
174	MASSE	Dominique	Institut de Recherche pour le Développement	France
175	MASUMBUKO	Bora	UICN	Allemagne
176	MBAYE	Samba Lawbe	ARD Diourbel	Sénégal
177	MBODJ	Khassime	Agrisud International	Sénégal
178	MBONEYE	Ange	SOS SAHEL	Sénégal
179	MEKDaschi Studer	Rima	University of Bern	Suisse
180	MOLLE	Nathanael	Montpellier Méditerranée Métropole	France
181	MONTOIRO	Marcos	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification	Allemagne
182	MOULENE	Camille	Agrisud International	Côte d'Ivoire
183	MOUMOUNI	Hassane	Commune de Torodi	Niger
184	MOUMOUNI-SABATINI	Naomi	Université de Montpellier	France
185	NAGHIZADEH	Nahid	CENESTA / Drynet	Iran
186	NARIMANANSIORY	Rafidisoa	Fonds d'Investissement pour le Développement	Madagascar
187	NDOYE	Fatou	Région de Rufisque	Sénégal
188	NÈGRE	Sébastien	Radios Rurales Internationales	France

	Nom	Prénom	Organisation	Pays
189	NGABO	Daniel Ganda	LEAD Tchad	Tchad
190	NG'ANG'A	Joséphine	RECODA	Tanzanie
191	NOUHI	Elkhalil	Association les amis du palmiers pour le développement et le renforcement des capacités et l'adaptation au changement climatique sud Maroc	Maroc
192	OETTLE	Noel	EMG	Afrique du sud
193	OGAZ	Amoumoune	Agriculteur de la Société Civile	Niger
194	OLIVEIRA	Jannah	Université de Montpellier	France
195	PAGARIA	Pradeep	Grameena Vikas Samithi (GBS)	Inde
196	PALMIERI	Natascia	Consultante	Italie
197	PARREL	Irvina	Programme Solidarité Eau	France
198	PASCAL	Laurence	Université de Montpellier	France
199	PEDRO	Ernest Comlan	PASCIB	Bénin
200	PERRIÈRE	Ludivine	Commune de Coullaines	France
201	PERRIN	Jean-Louis	Takh: association pour le cheval de Przewakski	France
202	PERROUSSET	Emilie	GIZ	Allemagne
203	PLAATJIES	Shalynne-Anne	EMG	Afrique du sud
204	PODLUNSEK	Coline	CCFD - Terre solidaire	France
205	POIN	Williams Irié	Agrisud International	Côte d'Ivoire
206	PRIME	Simon	Interprète	France
207	PUIG	Joelle	APIEU	France
208	QUERU	Gautier	MIROVA	France
209	RABENIALOFANA	Manolotsoa Sahondralalao	SREP	Madagascar
210	RACHIDI ABDOU	Harouna	Centre National de Surveillance Ecologique et Environnementale	Niger
211	RAHARINJATOVO	Arisoa Soloarisoa	Programme Alimentaire Mondial	Madagascar
212	RAHMEIER	Laura	Robert Bosh Stiftung	Allemagne
213	RAKOTONIAINA	Santatra Voninjatovo	Association Action Sans Frontières	Madagascar
214	RAKOTONIAINA MAMINIRINA	Marie Sylvie	COGELI	Madagascar
215	RAKOTONIRINA	Miarisoa Patricia	Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme	Madagascar

	Nom	Prénom	Organisation	Pays
216	RAKOTOVOAVY	Frédéric Andrianome	Association Action Sans Frontières	Madagascar
217	RAMAROFIDY	Mamonjiniaina Andriamirajo	Agrisud International	Madagascar
218	RAMNUTH	Mélanie	Experts solidaires	France
219	RANAIVOCHARIMANANA	Tolotra	CTAS	Madagascar
220	RASOARIMANANA	Voahirana	Fonds d'Investissement pour le Développement	Madagascar
221	RATOVOMAMONJY	Hobiniaina Anja	Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme	Madagascar
222	RATSIMBARISON	Soanarindra Evelyne	Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme	Madagascar
223	RAVELONJATO	Antsa Nofy Hanitraharilala	CRFAR	Madagascar
224	RAZAFINANTOANINA	Andrianirina	Agrisud International	Madagascar
225	REDDY	Rakesh	Grameena Vikas Samithi	Inde
226	REDDY	Surya Narayana	Grameena Vikas Samithi / Panel des OSC	Inde
227	REIGNEY	Frédérique	Institut de Recherche pour le Développement	France
228	REQUIER	Mélanie	IAMM	France
229	RIVES	Martine		France
230	ROESCH	Katia	AVSF	France
231	RULLIÈRE	Sandra	AFD	France
232	SANCHEZ SANTIVANEZ	Marioldy	AIDER	Pérou
233	SANON	Malicka	Université de Montpellier	France
234	SCHILL	Marie	Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères	France
235	SCHÜLLER	Stefan	Both ENDS	Pays-Bas
236	SCHULTZ	Annie	Tree Aid	Royaume Uni
237	SCOPEL	Eric	CIRAD	France
238	SECK	Emmanuel	ENDA Energie	Sénégal
239	SEN	Ceyda	CARI	France
240	SENE	Babacar	Journal Agropasteur	Sénégal
241	SENE	Jean Michel Waly	ENDA Pronat / DyTAES	Sénégal
242	SERRANO CONESA	Victor	IMIDA	Espagne

	Nom	Prénom	Organisation	Pays
243	SIDIBE AMADOU	Aichatou	ONG Contribution au Développement Rurale	Niger
244	SIMON	Charles	Pays de la Loire Coopération Internationale	France
245	SISSOKO	Emma	Université de Montpellier	France
246	SKIRROW	Tom	Tree Aid	Royaume Uni
247	SMITH	Patrick	CARI	France
248	SOLIS	Victor	Dessinateur de presse	Mexique
249	SOMBO	Alain		Côte d'Ivoire
250	SULUMO	Damian	MVIWAARUSHA	Tanzanie
251	TAABNI	Mohamed	ARCE - Oran	Algérie
252	TAFI	Jana	CECN	Danemark
253	TAFI	Jana	OSS	Tunisie
254	TERRIS	BERNARD	DANAYA	France
255	THOMAS	Emmanuel	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	France
256	TIDJANI	Adamou Didier	Université Abdou Moumouni	Niger
257	TORT	Marie-Chiara	GRDR	France
258	TOSTAIN	Françoise	CDTM34 - Centre de Documentation Tiers Monde	France
259	TOURE	Fama	Agence Régionale de Développement de Louga	Sénégal
260	TOUSSAINT	Virginie	Terre et Humanisme	France
261	TSCHORA	Héloïse	APAF	France
262	VAN HAREN	Nathalie	Both ENDS	Pays-Bas
263	VAN OOSTERHOUT	Wouter	CAATINGA	Brésil
264	VIDAL	Clémence	Région Occitanie	France
265	VIUO	Lucie	Agropolis International	France
266	WEBER	Jean Louis	CECN	Danemark
267	WORMS	Patrick	ICRAF	Belgique
268	YOUNBOU BIAGHA	Daldy Rustichel	ACDA	France
269	ZOKOU	Rodrigue		Côte d'Ivoire

12.3 Abréviations et acronymes

AFD	Agence Française de Développement
APGMV	Agence panafricaine de la grande muraille verte
Avaclim	Projet « Value Agroecology for Drylands »
AVSF	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
CARI	Centre d'Actions et de Réalisations Internationales, France
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CE	Commission européenne
Cedeao	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
Cenesta	Centre for Sustainable Development and Environment
Cifor-Icraf	Center for International Forestry Research and World Agroforestry
Cilss	Comité inter-État de lutte contre la sécheresse au Sahel
Cirad	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNULCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
COP	Conférence des Parties
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
CSFD	Comité Scientifique Français de la Désertification
CST	Comité scientifique et technique de la CNULCD
Dytaes	Dynamique pour les transitions agroécologiques
Enda	Environnement, Développement et Action dans le Tiers Monde
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
GES	Gaz à effet de serre
Giec	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GMV	Grande Muraille Verte
GTAE	Groupe de travail sur les transitions agroécologiques
HLPE	High Level Panel of Experts, Italie
Iddri	Institut du développement durable et des relations internationales
IPBES	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
Ipes-Food	The International Panel of Experts on Sustainable Food Systems, Italie
Iram	Institut de recherche et d'applications des méthodes de développement
IRD	Institut de recherche pour le développement
KJWA	Travail conjoint sur l'agriculture de Koronivia
LCD	Lutte contre la désertification
NDT	Neutralité en termes de dégradation des terres
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
PAC	Politique agricole commune
SFN	Solutions fondées sur la nature
SPI	Interface science-politique
Spong	Secrétariat permanent des organisations non gouvernementales, Burkina Faso
Tape	Tool for Agroecology Performance Evaluation
VGGT	Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers
Wocat	The World Overview of Conservation Approaches and Technologies

Remerciements

Les organisateurs de Désertif'actions 2022 – le CARI, l'Observatoire du Sahara et du Sahel, et la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification – ainsi que toute l'équipe du CARI et son Conseil d'administration, adressent leurs plus chaleureux remerciements aux partenaires de l'événement, aux personnes ayant facilité les sessions ou y étant intervenues, ainsi qu'enfin aux 269 participants et participantes pour leur précieuse contribution à cet événement unique d'initiative citoyenne.

Aux dires des participants et de nombreux observateurs, la 5^{ème} édition de Désertif'actions a été un succès incontestable, pour la pertinence des contenus et interventions, la richesse des débats et la qualité des discussions lors des sessions du Sommet, comme des composantes moins classiques tels que le concours de dessins de presse "terres et sécheresses", le concert public gratuit ou la journée grand public du " Festival International des terres et des graines".

Afin de rompre avec un discours seulement généraliste, le centrage thématique sur « les solutions agroécologiques pour inspirer la transition », a été souhaité par les organisateurs, en vue d'en renforcer l'inscription à l'ordre du jour des cadres de négociations internationaux, notamment la Convention des Nations Unies de lutte contre la Désertification dont l'objet est la lutte contre la dégradation des terres et l'atteinte de la neutralité.

La route reste longue pour les acteurs et organisations qui défendent l'agroécologie, mais nous sommes convaincus que Désertif'actions 2022 aura été une étape sur le chemin d'une transition désormais inéluctable vers un monde plus durable.

Nous ne clôturerons pas ce rapport sans adresser des pensées et remerciements spéciaux :

A la délégation de la société civile burkinabè dont la participation au Sommet a été empêchée de manière imprévisible par un coup d'état à quelques jours de l'événement. Nous adressons nos plus chaleureux remerciements au SPONG qui n'a ménagé aucun effort pour une participation large de ses membres à l'événement. Merci également à M. Omer Ouedraogo du SPONG d'avoir réussi à faire parvenir des porte-clés et stylos à l'effigie de Désertif'actions.

Nous remercions également Mme Kusum Jain et l'association indienne Gram Bharati Samiti, pour leur contribution volontaire sous la forme d'éventails à l'effigie de Désertif'actions. Ces éventails ont été confectionnés par des femmes accompagnées par l'association GBS, et ont été distribués aux participants de Désertif'actions en guise de souvenir.



Désertif'actions

Des solutions agroécologiques pour inspirer la transition

D'a
Désertif'
actions
2022

“ AGROECOLOGY
RIGHT
NOW! ”

LE SOMMET INTERNATIONAL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE vise à consolider les argumentaires sur la pertinence de l'agroécologie pour répondre aux enjeux de désertification, de biodiversité, de climat, de sécurité alimentaire et plus largement de développement rural.

Pour les acteurs impliqués dans Désertif'actions 2022, il représente une opportunité de passer en revue les décisions de la COP15 de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNUCLD), d'analyser la prise en compte de leur recommandations et de projeter ensemble les actions à poursuivre afin de promouvoir des solutions agroécologiques pour inspirer la transition.

CO-ORGANISATEURS



United Nations
Convention to Combat
Desertification

PARTENAIRES



DÉSERTIF' ACTIONS 2022

www.desertif-actions.org

[Desertif'actions](https://www.facebook.com/Desertifactions)

[#DesertifActions](https://twitter.com/DesertifActions)

[desertif.actions](https://www.instagram.com/desertif.actions)